



Conseil d'administration du 04 octobre 2019

DÉLIBÉRATION N° 2

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DES DOUANES DU 4 OCTOBRE 2019

Vu le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de « la Masse des douanes » et notamment son article 13 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité et de gestion de l'établissement au titre de l'année 2018.

Fait à Montreuil, le 4 octobre 2019,

La présidente,

Isabelle BRAUN-LEMAIRE



**Établissement public administratif (EPA)
La Masse des douanes**

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
ET DE GESTION
2018**



Table des matières

Les actions marquantes en 2018.....	4
Les dates marquantes en 2018.....	6
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'EPA Masse.....	9
I- Organisation de l'EPA Masse.....	10
I-1 Présentation générale de l'établissement.....	10
I-2 Organisation de l'établissement.....	10
I-2-1 Un service central.....	10
I-2-2 Une agence comptable	10
I-2-3 Un réseau déconcentré de délégués territoriaux.....	11
I-2-4 Un réseau de responsables de cité	12
I-3 Le personnel de l'établissement.....	13
I-4 La communication.....	13
I-4-1 Reprise de la diffusion de la <i>Lettre de l'EPA</i>	13
I-4-2 Dépliant EPA Masse.....	14
I-4-3 Les 20 ans de la constitution de l'EPA Masse.....	14
I-4-4 La refonte des pages de l'intranet de l'EPA Masse.....	14
I-5 Élections des représentants du personnel au comité technique de la Masse.....	15
I-6 Organisation d'un séminaire à l'attention des services territoriaux.....	15
II-Fonctionnement de l'EPA Masse.....	16
II-1 La gouvernance et le dialogue social au sein de la Masse.....	16
II-1-1 Les groupes de travail et les commissions préparatoires du conseil d'administration	16
II-1-2 Le conseil d'administration	17
II-1-3 La commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC).....	18
II-1-4 Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	18
II-1-6 Les commissions territoriales de la Masse.....	19
II-2 Aspects juridiques.....	20
II-2-1 Une nouvelle stratégie patrimoniale définie dans le cadre de la politique immobilière de l'État, qui implique une mutualisation de l'offre de logements.....	20
II-2-2 L'application d'une majoration de la redevance en fonction des revenus.....	20
II-2-3 Une politique de loyers renouvelée.....	20
II-2-4 Mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur et remise gracieuse.....	20
II-2-5 Procédures d'expulsion.....	21
II-2-6 Contentieux devant les juridictions.....	21
Affaires pendantes devant le juge d'instance :	21
GESTION DU PARC IMMOBILIER.....	23
I- Gestion du parc immobilier de la Masse.....	24
I-1 Parc domanial.....	24
I-1-1 Gestion du parc domanial.....	24
I-1-2 Évolution du parc domanial.....	25
I-2 Parc locatif.....	26
II- Occupation du parc de la Masse.....	27
II-1 État d'occupation du parc total.....	27
II-2 Les occupants tiers (autres qu'agents des douanes en activité).....	28
II-3 Caractéristiques par statuts de l'occupation du parc en 2018.....	28
II-3-1 État d'occupation du parc domanial	28
II-3-2 État d'occupation du parc locatif	29
II-4 Conditions générales d'attribution d'un logement.....	29
II-5 Traitement des demandes d'attribution d'un logement.....	29
II-5-2 Structure de la demande de logements.....	30
II-5-2-1 Analyse des demandes de logements pour les agents des douanes en activité.....	30

II-5-3 Analyse des demandes non satisfaites (rejets par les commissions d'attribution, refus par les candidats en suite de décision favorable).....	32
BUDGET ET PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE.....	33
I-Les éléments budgétaires et financiers.....	34
I-1 Ressources générales de l'établissement en 2018.....	34
I-2 Les recettes issues de la facturation des loyers.....	34
I-3 Les autres recettes.....	35
I-3-1 La subvention versée par la DGDDI.....	35
I-3-2 Compte d'Affectation Spécial (CAS).....	35
I-3-3 Remboursements.....	35
I-3-4 Les mises de Masse et dépôts de garantie.....	35
I-3-5 Principales dépenses de l'établissement au cours de l'exercice 2018.....	36
II- La politique immobilière en 2018.....	37
II-1 La programmation immobilière en 2018.....	37
II-1-1 Recensement des besoins relatifs à la programmation immobilière en 2018.....	37
II-1-2 Capacité financière de la programmation immobilière en 2018.....	38
II-2 Les opérations de la PI 2018.....	39
II-3 Les opérations réceptionnées en 2018.....	41
II-4 Évolution de l'exécution de la programmation immobilière.....	41
II-5 Activité de la cellule marchés pour l'année 2018.....	42
Quelles perspectives pour 2019 ?.....	43
Les objectifs immobiliers.....	43
Les conventions de réservation de logements à renouveler en Île-de-France	43
La certification des comptes de l'établissement.....	44
Les suites du déploiement du nouveau système d'information.....	44
Un pilotage amélioré.....	45
Liste des tableaux et annexes.....	48

Les actions marquantes en 2018

Déploiement des nouveaux outils informatiques

La mise en place des applications de gestion locative (ULIS) et de gestion budgétaire (Y2) au 1^{er} janvier 2018 a bouleversé les fonctions exercées par les services territoriaux, le service central et l'agence comptable, lesquels ont dû expérimenter et appréhender ces nouveaux outils qui doivent permettre à l'établissement de répondre aux objectifs de la politique immobilière de l'État et de la gestion budgétaire et comptable publique.

Afin d'accompagner les agents, des formations professionnelles, initiées à la fin 2017, se sont poursuivies en juin 2018. Par ailleurs, des fiches de procédures et des foires aux questions ont été élaborées.

Après une année complète de fonctionnement avec ce nouvel environnement informatique, le dispositif de contrôle interne a été repensé afin de mettre l'accent sur les risques que comporte l'usage de ces applications quant à la régularité des opérations passées dans ULIS et Y2. S'agissant d'ULIS, cela concerne aussi bien le suivi du patrimoine et la tenue à jour du fichier des locataires. Dans Y2, il s'agit d'assurer la correcte imputation budgétaire des dépenses, le suivi des crédits délégués à chaque service territorial et le respect scrupuleux des délais de paiement des factures des fournisseurs. Enfin, pour répondre aux prescriptions du contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) sur les dates d'engagement des dépenses au regard des prévisions de consommation de crédits, l'attention est portée sur l'engagement rapide des opérations de travaux programmées afin de limiter des reports sur les exercices budgétaires à venir.

Pilotage et animation du réseau territorial

La collaboration entre le service central et les services territoriaux de la Masse a été repensée et approfondie.

Le pilotage du réseau a couvert les axes suivants :

- diffusion des orientations générales de l'établissement ;
- participation à la définition des postes, des procédures de travail et à la circulation de l'information ;
- recueil, exploitation et restitution des données d'activité relatives aux domaines de compétence des services territoriaux.

Une valorisation des fonctions exercées au sein de l'EPA, tant pour le recrutement de nouveaux agents que pour ceux en place, a été prise en considération. Cette question s'étend également aux responsables de cités.

Les actions suivantes ont été menées:

- refonte complète des pages de la Masse sur le portail intranet Aladin, pour privilégier désormais une approche par publics (candidats à un logement – agents de l'établissement) ;
- diffusion de nouveaux outils de communication, sous forme de dépliants et d'objets publicitaires ;
- ouverture d'un forum métier en ligne avec une modération exercée par les rédacteurs du service central;
- organisation d'un séminaire des services territoriaux, d'une journée, qui a permis des échanges fructueux sur notamment les méthodes de travail induites par le nouveau système d'information et les relations avec les mandataires de maîtrise d'ouvrage public.

Élections professionnelles

À la demande expresse du secrétariat général des ministères économiques et financiers, le comité technique (CT) EPA Masse des douanes a été repris dans l'arrêté ministériel sur les élections professionnelles modifiant l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Cette intégration, qui déroge à la règle générale des autres EPA, participe de la volonté de maintenir le lien existant entre l'établissement et sa direction de tutelle, la DGDDI. Elle garantit une meilleure qualité du dialogue social en permettant d'examiner de manière approfondie les sujets portés par la Masse et de tenir compte de ses spécificités.

Le scrutin étant sur sigle, les électeurs votent pour celui d'une organisation syndicale. L'EPA Masse n'a donc pas l'obligation d'appliquer les dispositions de l'arrêté n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 sur la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique, qui concerne le scrutin de liste.

Les élections professionnelles se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018. L'objectif fut de renouveler, pour une durée de quatre ans, les mandats des représentants du personnel de l'ensemble des instances paritaires de concertation et notamment, le comité technique de l'EPA Masse des douanes.

Sur le plan réglementaire, le processus électoral est resté similaire aux précédentes élections ; en revanche, sur le plan technique, les élections se sont déroulées selon des modalités électroniques (e-vote). Un bureau de vote autonome a été mis en place, fin novembre, au service central.

La cérémonie de scellement de l'urne a eu lieu dans les locaux du service central, le 26 novembre. Y étaient entre autres présents, le président du bureau (le directeur), le secrétaire et les délégués de liste de chaque organisation syndicale.

Les suffrages ont été dépouillés le 6 décembre. La CFDT-CFTC Douane s'est vu attribuer deux sièges et l'USD-FO un siège.

La Joliette

Afin de réhabiliter les bâtiments G et K désaffectés de la cité de la Joliette à Marseille, qui se dégradaient et ternissaient l'image de l'ensemble de la caserne, l'EPA Masse a étudié plusieurs propositions, à la fois de promoteurs et d'autres organismes.

Au regard des contraintes qui s'attachent au site, le projet du CROUS Aix-Marseille-Avignon est apparu comme le plus adapté. Les deux bâtiments G et K de la Joliette (72 logements) ont donc été remis au service des domaines (DGFIP) pour leur mise à disposition du CROUS de Marseille.

La convention d'utilisation du 24 août 2017 a fait l'objet d'un avenant le 21 décembre 2018, pour prendre en compte le périmètre de la cité ainsi redéfini.

La convention d'utilisation mettant à disposition du CROUS les bâtiments G et K de la cité des douanes à Marseille pendant une durée de 30 ans à compter du 1^{er} décembre 2018 a été signée le 8 janvier 2019.

Le projet permettra de satisfaire une mission importante de service public qui s'inscrit pleinement dans le plan national de construction de 60 000 logements étudiants.

Les dates marquantes en 2018

JANVIER

- 1^{er} : mise en production des applications ULIS et Y2 – Arrêt des applications GL et SIREP@.
- 31 : Réunion de la commission d'approbation et de vérification des comptes et de la commission préparatoire du conseil d'administration du 16 février 2018.

FÉVRIER

- 16 : Réunion du conseil d'administration.

MARS

- 26 : Échanges de vue avec le bailleur social RLF
- 30 : Dialogue entre la vice-présidente et du délégué territorial en Île-de-France à Tremblay II avec les résidents

MAI

- 15 : Réunion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

JUIN

- 4 : Réunion de la commission préparatoire du conseil d'administration du 27 juin 2018.
- 14 et 15 : Formation à Montreuil sur les régularisations de charges pour les services territoriaux.
- 18 : Conférence professionnelle à la direction générale : « *La Masse face aux enjeux de la programmation immobilière de l'État* ».
- 19 : Présentation de l'EPA par le directeur aux stagiaires de l'ENDT.
- 19 au 21 : Formation des responsables de cités aux risques de pathologie du bâtiment.
- 27 : Réunion du conseil d'administration.

JUILLET

- 6 : Groupe de travail sur les perspectives immobilières en Île-de-France.
- 10 : emménagement du service central au 8, avenue des Minimes à Vincennes
- 10 et 11 : Formation sur les régularisations de charges pour les agents des ST de Montpellier et Rouen.

SEPTEMBRE

- 17 : Inauguration de la cité rénovée de Baimbrige en Guadeloupe et accord de principe sur une construction au Marin en Martinique.
- 27 : Groupe de travail relatif à la programmation immobilière de l'année 2019.

OCTOBRE

- 8 : Groupe de travail sur la gestion locative et le règlement d'attribution et d'occupation des logements.
- 19 : Réunion de la commission préparatoire du conseil d'administration du 7 décembre 2018.

NOVEMBRE

- 8 : Présentation de la Masse aux correspondants sociaux.
- 21 : Séminaire des services territoriaux.
- 29 novembre : Ouverture du vote (e-vote) aux élections professionnelles, afin de renouveler le comité technique de l'EPA.

DÉCEMBRE

- 3 : Visite des cités de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Dunkerque en préparation de l'affectation d'agents des douanes pour le BREXIT.
- 6 : Clôture du vote électronique pour les élections professionnelles.
- 17 : Réunion du conseil d'administration.

PREMIÈRE PARTIE :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'EPA Masse

I- Organisation de l'EPA Masse

I-1 Présentation générale de l'établissement

Créé par décret n° 1997-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes, modifié respectivement en 2002 et en 2006, l'établissement public administratif (EPA) « La Masse des douanes » est doté de la personnalité morale et financière.

Le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes a réformé certains des fondamentaux originels de l'établissement et a adapté les conditions de logement aux évolutions de la propriété publique. Il permet d'élargir et sécuriser les conditions d'occupation selon les catégories de bénéficiaires, notamment en les précisant.

I-2 Organisation de l'établissement

I-2-1 Un service central

Placé sous l'autorité du directeur de l'établissement et ordonnateur principal, Alain LEFEBVRE, le service central jusqu'alors implanté dans les locaux de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) à Montreuil, a emménagé, le 10 juillet 2018, dans des locaux rénovés sis à Vincennes, à proximité des organismes d'action sociale des ministères économiques et financiers, l'ALPAF (logement) et l'AGRAF (restauration).

Au 31 décembre 2018, le service central comptait 17 agents et deux jeunes apprentis. Il se structure autour de trois sections :

- une section *Affaires générales* ;
- une section *Politique budgétaire et patrimoniale* ;
- une section *Vie locative*.

L'organigramme du service central figure en **annexe n°1**.

I-2-2 Une agence comptable

L'agence comptable existe comme entité comptable unique de l'EPA Masse (pour un réseau de 15 ordonnateurs) depuis 2014. Elle compte 21 agents placés sous l'autorité de l'agent comptable de l'EPA nommé par arrêté du 3 novembre 2014, M. Pascal RIGAUD, également trésorier général des douanes.

Dédiée à la gestion comptable de l'établissement public, l'agence comptable :

- procède à la perception, spontanée, amiable ou forcée, de toutes les recettes de l'établissement (loyers et charges des immeubles en gestion EPA, subvention) ;
- exécute l'intégralité de ses dépenses, dans le cadre du mode facturier (en vigueur depuis début 2017) et tient sa comptabilité.



L'année 2018 a ainsi été le cinquième exercice de l'agence dans sa forme actuelle.

Poste comptable assignataire, dirigée dans le cadre d'une adjonction de service par le trésorier général des douanes, l'agence comptable EPA Masse, dont l'organigramme 2019 est joint en **annexe n°2** rend ses écritures directement au juge des comptes.

Le bilan d'activité détaillé de l'agence comptable pour 2018 est joint en **annexe n° 3**. Il fait apparaître les faits marquants suivants.

- en matière de comptabilité et de dépenses, nonobstant le déploiement difficile du nouveau SI (Y2-ULIS), les processus du mode facturier ont été affermis et les comptes de l'établissement ont été tenus. Trois points sont à retenir sur ce volet :
 - les insuffisances du prestataire CEGID, éditeur d'Y2, ont conduit les équipes comptables à terminer « à la main » la reprise des soldes de 2017, qui est intervenue 270 jours après l'ouverture de l'exercice.
 - très compliquée, la première année d'utilisation du nouveau SI aura été sans dommage cependant sur le fonctionnement courant de l'établissement (aucune interruption dans le paiement des factures ou l'encaissement des loyers). Dans le même esprit, le compte financier de l'établissement a pu être arrêté par l'organe délibérant le 16 avril 2019, avant la limite du 30 avril fixée par la Cour des comptes.
- en matière de recouvrement, l'agence comptable a prolongé son objectif de réduction des impayés en se dotant d'un nouveau plan d'actions 2019-2020. Trois faits sont à retenir sur ce volet :
 - la mise en œuvre à compter de mai 2018 d'un Guide des Procédures du Recouvrement instaurant notamment un raccourcissement planifié et observé dès le second semestre de la durée de la phase amiable ;
 - l'affirmation et la visibilité de la politique de recouvrement de l'agence (intervention devant les élus de 6 commissions territoriales de l'EPA Masse des douanes – CTM –, devant les correspondants sociaux, prise en compte de la dimension comptable dans le nouveau RAOL) ;
 - une baisse, pour la troisième année consécutive, du nombre de débiteurs (-14%) et de niveau des impayés (-10%). En trois ans, depuis la fin 2015, le nombre de locataires est passé de 698 à 282 (spirale vertueuse de -60 % en 36 mois) et le volume d'impayés a chuté de -30 %.
- enfin, l'agence comptable s'est impliquée dans la mise en œuvre des recommandations à finalité comptable émanant du cabinet Grant-Thornton, afin de préparer l'exercice de préparation de certification des comptes.

I-2-3 Un réseau déconcentré de délégués territoriaux

Composé de 14 services territoriaux (ST) implantés en métropole et dans les départements d'outre-mer, le réseau de l'EPA Masse des douanes est placé sous la responsabilité de délégués territoriaux, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes, qui sont ordonnateurs secondaires et qui président les commissions territoriales de la Masse (CTM).

Les services territoriaux sont situés au siège des commissions d'interrégions douanières, à l'exception des circonscriptions de Bayonne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

Tableau n° 1 : Réseau de la Masse des douanes

Commissions territoriales de la Masse	Lieu d'implantation du service territorial
Bayonne	Direction régionale
Corse	Direction régionale
Dijon	Direction interrégionale

« La Masse des douanes »

Île-de-France	Direction interrégionale
Guadeloupe	Direction régionale
Guyane	Direction régionale
Lille	Direction interrégionale
Lyon	Direction interrégionale
Martinique	Direction interrégionale
Méditerranée	Direction interrégionale
Metz	Direction interrégionale
Montpellier	Direction interrégionale
Nantes	Direction interrégionale
Rouen	Direction interrégionale

La cartographie précise figure en **annexe n°5**.

I-2-4 Un réseau de responsables de cité

L'instruction n° 1078 du 20 décembre 2013, prise sur la base de la délibération du Conseil d'administration du 20 novembre 2013, a défini les nouvelles règles applicables aux agents des douanes nommés responsables de cités par le directeur de l'EPA et précisé leurs fonctions ainsi que les conditions des décharges horaires qui leur sont accordées.

Maillon essentiel du fonctionnement de l'EPA, les responsables de cité prennent en charge diverses tâches locatives et contribuent au bon entretien du patrimoine immobilier de l'établissement.

La décharge horaire des responsables de cité est calculée à partir d'un barème tenant compte principalement du nombre d'appartement dans la cité considérée. Elle compense l'investissement attendu des agents qui en sont chargés, lesquels assurent également leurs fonctions dans leurs services respectifs. La note n°1094 du 21 décembre 2015, relative aux décharges horaires des responsables de cités et au bilan de la réforme, rappelle aux services territoriaux les critères d'attribution des décharges horaires des responsables de cité et précise les améliorations recommandées pour garantir la fiabilité du mode de gestion centralisé.

Au 31 décembre 2018, l'EPA compte 74 responsables de cité (titulaires et suppléants). Le tableau ci-après en précise la répartition par CTM.

36 nominations de responsables de cité ont été établies en 2018 (avec une date d'effet pour 2018), dont 12 nominations de responsables l'ont été à leur propre succession.

Un poste de responsable a été supprimé à la cité du Lavandou.

Le nombre total ne doit pas occulter les difficultés à trouver des candidats dans certaines cités puisque 12 postes de titulaires n'ont pas été pourvus au 31 décembre 2018.

Tableau n° 2 : Nombre de responsables de cités par CTM au 31 décembre 2018

CTM	Nombre de responsables de cité titulaires	Nombre de responsables de cité suppléants	Total des nominations
Bayonne	6	0	6
Corse	4	1	5
Dijon	4	1	5
Guadeloupe	3	0	3

« La Masse des douanes »

Guyane	4	1	5
Île-de-France	4	1	5
Lille	2	0	2
Lyon	9	7	16
Martinique	1	1	2
Méditerranée	9	1	10
Metz	7	0	7
Montpellier	6	1	7
Nantes	2	0	2
Rouen	3	0	3
Total	64	14	78

I-3 Le personnel de l'établissement

Au 31 décembre 2018, 110 agents des douanes exercent des fonctions pour l'EPA Masse dont 89 pour le réseau ordonnateur et 21 pour l'agence comptable. Ils représentent 73,98 emplois temps plein travaillé (ETPT).

Le montant total de la masse salariale supportée par la DGDDI s'élève à 5 605 107 € en 2018 charges incluses, contre 5 632 162 € en 2017. Cette différence importante sur les deux années est essentiellement liée à la redéfinition des coûts agents. Les coûts totaux de personnels initialement présentés en 2017 étaient de 4 783 665 €, mais hors cotisations aux pensions de retraite. À partir de 2018, les coûts sont calculés en prenant en compte ces cotisations, une nouvelle détermination du total 2017 sur le même périmètre est donc nécessaire pour rendre significative toute comparaison des montants entre les deux années.

Tableau n° 3 : Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)

	2017	2018*
Effectifs physiques	104	110
ETPT	72,54	73,98
Masse salariale	5,6 M€	5,6 M€

**y compris les deux apprentis*

En outre, l'EPA emploie 4 agents contractuels, dont 3 gardiens d'immeubles et 1 femme de ménage.

Le bilan social de la Masse des douanes, en **annexe 4** détaille les données relatives aux personnels, leurs mouvements, la masse salariale ainsi qu'à la formation professionnelle.

I-4 La communication

I-4-1 Reprise de la diffusion de la *Lettre de l'EPA*

D'un format recto-verso, ce bulletin périodique d'information vise à :

- renforcer les relations et échanges d'information entre l'établissement et ses locataires ;
- partager et coordonner la gestion courante entre toutes les composantes du réseau ;
- susciter une identité professionnelle commune entre les agents concernés, autour du cœur des missions de l'EPA.

Un temps interrompue, sa parution a été reprise en juin 2018. Désormais, elle présente un format de 2 pages sur

une maquette conçue par le bureau de la communication de la direction générale des douanes et droits indirects. La Lettre de l'EPA Masse est composée d'un éditorial, de deux articles portant sur l'actualité des services territoriaux ou central et d'un entretien (« *Trois questions à* ») avec un gestionnaire, responsable de cité ou toute autre personne souhaitant faire découvrir des activités et responsabilités méconnues. Elle contribue ainsi à animer un réseau professionnel de l'habitat à la douane.

Une large diffusion est assurée par les services territoriaux, puisqu'elle est adressée en version papier aux locataires, responsables de cités et collègues intéressés. Le service central en assure également une diffusion aux organismes partenaires.

I-4-2 Dépliant EPA Masse

Il s'agit d'une présentation de l'établissement sous forme d'un livret de 4 pages ciblant un public élargi de jeunes collègues douaniers, d'agents des ministères économiques et financiers ou de tout correspondant extérieur intéressé, en leur faisant découvrir en quelques lignes et images, les services proposés par l'EPA Masse.

Le bureau de la communication de la DGDDI a assuré la mise en page et l'impression des premiers exemplaires. Le service central a rédigé le contenu. Les écoles de la DNREFP et les services territoriaux se chargent de sa diffusion.

I-4-3 Les 20 ans de la constitution de l'EPA Masse

- Supports promotionnels

Afin de marquer les 20 ans de l'établissement, une commande de stylos, de bloc-notes et de porte-clefs, aux logos douane et EPA Masse, a été réalisée avec l'aide du bureau de la communication. Ces objets publicitaires ont été distribués aux 14 services territoriaux pour diffusion aux candidats à la location.

- Article dans le magazine Douanes-infos

Les 20 ans de l'EPA ont fait l'objet d'un article dans le numéro d'octobre de Douane-infos, qui revient sur les changements qu'a connus l'établissement et les défis que la Masse doit relever : répondre à l'attente des douaniers, trouver un équilibre financier et proposer des formules locatives nouvelles, aptes à satisfaire les demandes.

- Séminaire des 20 ans

Un séminaire, présidé par la sous-directrice des finances et achats de la DGDDI, également vice-présidente de l'établissement, est venu conclure à Bercy le 20^{ème} anniversaire de l'EPA (cf. supra) et y a présenté les orientations générales de l'EPA. Ce séminaire a notamment permis d'échanger sur le traitement des sinistres, de présenter l'actualité de la commande publique et des activités de l'établissement, et un premier retour sur le fonctionnement en mode GBCP – gestion budgétaire et comptable publique – au sein de l'établissement.

I-4-4 La refonte des pages de l'intranet de l'EPA Masse

La structure de l'intranet a été entièrement repensée et ses pages mises à jour. Conçu pour mieux faire connaître le fonctionnement et les missions de l'établissement et répondre aux questions pratiques de différents publics, il s'articule autour des trois thématiques suivantes :

1. une présentation de l'établissement avec les textes fondateurs et les différentes instances ;
2. des informations pratiques destinées d'une part aux résidents et, d'autre part, aux candidats à un logement ;
3. une partie consacrée aux différents métiers et services de la Masse.

I-5 Élections des représentants du personnel au comité technique de la Masse

La nouvelle procédure dématérialisée a permis à l'EPA Masse de se doter d'un bureau de vote électronique autonome consacré au scrutin de son comité technique.

Ces élections professionnelles ont fait l'objet d'un point d'information lors des conseils d'administration de l'établissement les 26 juin et 6 décembre 2018.

Par ailleurs, tous les membres du bureau de vote autonome de l'EPA ont bénéficié, en amont, d'une formation ad hoc dispensée par le bureau RH2 de la DGDDI. Les cérémonies de scellement de l'urne et de dépouillement se sont ainsi déroulées sans qu'aucun incident ne soit à signaler.

Le directeur de l'établissement, président du bureau de vote, a procédé le 15 janvier 2019 à l'attribution des trois sièges de la parité syndicale et à la désignation des représentants du personnel. Les résultats ont été communiqués à tous les services centraux et déconcentrés au sein desquels des agents effectuent tout ou partie de leur temps de travail au service de la Masse des douanes.

Le taux de participation demeure élevé à 78,95 %, bien qu'en baisse par rapport à la dernière élection du comité technique en 2014 (87,80 %).

I-6 Organisation d'un séminaire à l'attention des services territoriaux

Chaque année, sur l'initiative de son directeur et son adjointe, l'établissement organise au moins un séminaire à l'attention des agents des services territoriaux au cours duquel est abordée l'actualité réglementaire et organisationnelle de l'établissement.

Cette année, cet événement s'est déroulé au siège du ministère de l'économie et des finances à Bercy, le 21 novembre 2018 ; la sous-directrice des finances et achats de la DGDDI a présidé et ouvert les débats, en sa qualité de vice-présidente de l'établissement.

Le chef de l'agence comptable, après avoir fait état des retours d'expérience de la première année de GBCP et les deux premières années de recouvrement régalien, a enrichi ses propos des enseignements qui en ont résulté et d'éléments de prospective. Un prestataire extérieur en assurances a exposé aux participants les sinistres les plus courants ainsi que la convention d'Indemnisation et de Recours des Sinistres Immeuble (IRSI).

La présence de l'ensemble du personnel du service central à cette rencontre fut propice à renforcer les liens et parfaire une convivialité entre ces derniers, les agents de l'agence comptable et ceux des services territoriaux. Les échanges ont notamment porté sur les évolutions apportées au règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL) et sur l'exécution de la programmation immobilière.

Les retours des participants ont été très positifs, lesquels ont, de manière générale, estimé cette manifestation à la fois enrichissante et valorisante.



II-Fonctionnement de l'EPA Masse

II-1 La gouvernance et le dialogue social au sein de la Masse

La nature paritaire des instances de l'EPA Masse des douanes constitue une spécificité de l'établissement. La gouvernance et le dialogue social sont structurés autour d'instances formelles et régulières.

II-1-1 Les groupes de travail et les commissions préparatoires du conseil d'administration

En 2018, trois groupes de travail (GT) se sont réunis.

Le tableau ci-dessous détaille les dates et thématiques abordées lors de ces instances.

Tableau n° 4 : Calendrier des GT tenus en 2018

Date	Objet
06/07/18	GT sur les perspectives immobilières en Île-de-France.
27/09/18	GT sur la programmation immobilière de l'année 2019.
19/10/18	GT sur la gestion locative et le règlement d'attribution et d'occupation des logements.

Plus de la moitié des réservations de logements en Île-de-France arrivant à échéance entre 2020 et 2022, il a été nécessaire de mettre en place un groupe de travail consacré à l'offre de logements dans cette région.

Ce GT a réuni des représentants du personnel nationaux et territoriaux (CTM d'Île-de-France) et des représentants de l'EPA Masse. Les travaux ont permis d'identifier les besoins de l'établissement dans une région où l'offre de logements est tendue, en termes de localisation et de typologie de logements, et aussi de faire dégager les objectifs prioritaires au regard de la situation financière de l'établissement. Un GT complémentaire en 2019 permettra d'achever la réflexion.

À la demande du président du conseil d'administration en juin 2018, il a été décidé d'organiser un groupe de travail sur les règles de gestion des cités de la Masse. En conséquence, une réunion pour la révision du règlement d'attribution et d'occupation des logements » (RAOL) a été convoquée le 8 octobre 2018.

Comme chaque année, un groupe de travail a examiné les propositions de travaux émanant des commissions territoriales de la Masse. Les opérations retenues au titre de la programmation immobilière 2018 (Cf. infra Troisième partie – II La politique immobilière en 2018) ont été proposées au conseil d'administration du 17 décembre 2017.

Préalablement, les services territoriaux de l'EPA Masse et l'agence comptable ont été sollicités pour faire part de leurs propositions de simplification et des adaptations opportunes du RAOL. Les représentants du personnel au conseil d'administration de l'établissement ont également été interrogés. L'objectif d'une révision du RAOL était d'adapter ce règlement aux besoins exprimés par les agents ou les locataires et de faciliter l'accomplissement des missions des services de l'EPA Masse.

Parmi les sujets abordés, on relève l'interdiction de la sous-location, une durée de préavis pour quitter un logement ou encore un droit de visite dans les parties communes des chambres meublées. Les participants se sont accordés sur la reconduction tacite des conventions d'occupation des résidents tiers.

De même, les participants sont convenus de définir des dispositions tendant à prévenir les impayés et à parfaire les règles de recouvrement.

Le conseil d'administration du 17 décembre a délibéré et approuvé ces propositions.

II-1-2 Le conseil d'administration

Instance principale de l'établissement, le conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes détermine la politique générale de l'établissement. Chacune de ses réunions est précédée d'une commission permettant de préparer, en collaboration étroite avec les représentants du personnel, les travaux du conseil d'administration.

Le directeur de l'établissement et le service central, avec l'appui de l'agence comptable sur les sujets budgétaires et comptables, préparent et exécutent les délibérations adoptées par cette instance. Trois conseils d'administration ont été organisés en 2018. Le tableau ci-dessous détaille les sujets abordés au cours de ces derniers.

Tableau n° 5 : Les délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'EPA en 2018

Conseil d'administration du 16 février 2018		
Points généraux		Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2017 (reporté)
Points budgétaires et financiers	Délibération n°1	Approbation du compte financier. Présentation de l'audit de pré-certification
	Délibération n°2	Affectation du résultat de l'exercice financier 2017
	Délibération n°3	Renouvellement de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur.
Points d'information		Nouveau logiciel Ulis (déploiement, fonctionnement).
		Campagne de métrage des cités.
Conseil d'administration du 27 juin 2018		
Points généraux	Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2017
	Délibération n°2	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 février 2018
	Délibération n°3	Approbation du rapport annuel d'activité 2017
Points budgétaires et financiers	Délibération n°4	Budget rectificatif 2018
	Délibération n°5	Approbation du compte d'affectation spéciale
	Délibération n°6	Dématérialisation de la paie des contractuels
	Délibération n°7	Reconversion des bâtiments G et K de La Joliette
Points d'information		Élections professionnelles
		Nouveaux locaux du service central de la Masse
		Retours sur le calendrier de facturation des loyers
Conseil d'administration du 17 décembre 2018		
Points généraux	Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 27 juin 2018
Points budgétaires et financiers	Délibération n°2	Approbation de la Programmation immobilière 2019
	Délibération n°3	Budget initial 2019
	Délibération n°4	Modifications du règlement d'attribution et d'occupation des logements
Points juridiques	Délibération n°5	Remise gracieuse
	Délibération n°6	Réservations de logements
Points d'information		Admissions en non-valeur
		Régularisations de charges
		Élections professionnelles
		Service facturier « recettes ».

II-1-3 La commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC)

L'article 26 du décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes dispose que l'établissement comporte une commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC). Celle-ci est chargée de veiller à la régularité des opérations de gestion et comptables et d'assurer l'audit interne des procédures des services ordonnateurs et comptables incluant le système de contrôle de gestion.

Sous la présidence du chef de l'inspection des services de la DGDDI, la CAVC se réunit avant le premier conseil d'administration de l'année. Elle donne notamment son avis sur la régularité des comptes de l'exercice budgétaire précédent.

Selon ses recommandations, la méthodologie et la compétence du contrôle de gestion doivent être développées pour, d'une part, mesurer l'activité et les résultats obtenus par l'établissement, d'autre part, orienter et piloter son action. À cette fin, la mise en place du nouveau système d'information doté de tableaux de bord et d'outils de restitution permettront de répondre à ces attentes à partir de 2019.

Réunie le 31 janvier 2018, la CAVC a approuvé le compte financier, présenté l'audit de pré-certification et procédé à l'affectation du résultat de l'exercice financier 2017. La programmation dès la fin du mois de janvier a été imposée par la date limite d'approbation des comptes prévue par la circulaire du 11 août 2017 relative à la gestion budgétaire et comptable publique pour les organismes et opérateurs de l'État. Le calendrier de clôture était ainsi fixé au 28 février pour la transmission des fichiers à l'infocentre et au 16 mars 2018 pour l'arrêt des comptes par l'organe délibérant. La mise à disposition d'une documentation comptable et budgétaire complète à cette échéance a été un défi autour duquel les agents de l'EPA Masse (service central, agence comptable et services territoriaux) ont su se mobiliser.

Le même jour, la commission préparatoire a examiné les sujets inscrits à l'ordre du jour de conseil d'administration du 16 février.

II-1-4 Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État a prévu, dans son article 7§1, la « *création, par arrêté, d'un comité technique de proximité dénommé comité technique d'établissement public, placé auprès du directeur de l'établissement* ». Ces dispositions sont applicables à l'EPA Masse des Douanes.

Le CT EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés à l'article 34 du décret qui concernent essentiellement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Présidé par le directeur de l'EPA, la représentation du personnel est assurée par trois représentants élus (et trois suppléants) parmi les agents exerçant leurs fonctions pour plus de 50 % pour le compte de l'EPA Masse des Douanes. Les représentants élus au CT exercent leur mandat pendant quatre ans. Jusqu'au renouvellement des représentants des personnels à la fin 2018, les organisations représentées au CT EPA étaient : CFDT, SNAD-CGT et USD-FO. Depuis les élections 2018, seules la CFDT (2 sièges) et l'USD-FO (1 siège) siègent au CT et au CHSCT de l'établissement.

Les dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, s'appliquent à la Masse des douanes. Un CHSCT Masse des douanes dédié a été créé, en conséquence, par arrêté du 27 juillet 2012. Présidé par le directeur de l'EPA, le CHSCT EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés aux articles 47 à 51 du décret du 28 mai 1982 modifié qui concernent essentiellement l'hygiène, les risques professionnels et les conditions de travail. Dans ces domaines, le CHSCT EPA apporte son concours au CT.

La représentation du personnel est assurée par trois représentants désignés par les organisations syndicales qui disposent d'élus au comité technique. Le CHSCT comprend également un assistant de prévention, un médecin de de prévention et un inspecteur santé/sécurité au travail.

Le CHSCT EPA, mis en place en 2013, a en charge les risques spécifiques à l'activité de l'EPA Masse. Il a donc une compétence complémentaire par rapport aux CHSCT de la DGDDI dont dépendent également les agents mis à disposition de l'EPA.

En 2018, le CT et le CHSCT EPA Masse se sont réunis pour rendre un avis sur les points suivants.

Tableau n° 6 – Ordre du jour des instances du 15 mai 2018

GT du CHSCT	Actualisation du DUERP de l'EPA Masse et détermination du PAP.
CHSCT	- approbation du PV du CHSCT du 21 septembre 2017 (vote). - DUERP et PAP (vote). - bilan social 2017 (point d'information).
CT	- approbation du PV du 21 mars 2017 (vote). - élections professionnelles 2018 (point d'information).

Représentants	Qualité	Syndicat	Résidence
Erwan CORBIN	Titulaire	USD-FO	ST Nantes
Nicolas ETCHEVERRIA	Titulaire	CFDT	ST Bayonne
Jean-François LOGER	Titulaire	SNAD-CGT	ST Montpellier

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme d'actions et de prévention (PAP) de l'EPA concernent les situations d'exposition liées aux missions spécifiques de l'EPA pour les agents du service central, ainsi que les contractuels dont la quotité de travail dans l'établissement est supérieure à 50 %. Le recueil des risques par le cadre de proximité s'est déroulé du 5 au 20 février 2018, par le biais d'entretiens collectifs (service central) et individuels (contractuels). Les informations ainsi recueillies ont été ensuite intégrées, de manière anonyme, dans l'application DUERP.

Le DUERP du service central de l'EPA et des contractuels présenté au CHSCT compte 26 lignes et totalise 116 situations d'exposition, détaillées dans la note d'information communiquée aux élus. Seules 3 situations présentent un risque modéré, et 13 un risque faible. Le DUERP ne présente, ni situation préoccupante, ni risque aigu. Il existe cependant des risques psycho-sociaux, en particulier ceux liés aux outils numériques.

II-1-6 Les commissions territoriales de la Masse

Le dialogue social à l'échelon territorial se structure au sein de deux types d'instances : les groupes de travail (GT) et les commissions territoriales de la Masse (CTM).

En application de l'article 20 du décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, les CTM se réunissent sous la présidence des délégués territoriaux de la Masse, fonction exercée par les directeurs régionaux ou interrégionaux des douanes et droits indirects compétents dans le ressort de la circonscription.

Les CTM ont pour mission de contribuer à la gestion de proximité de l'établissement en émettant des avis dans les domaines déterminés par l'article 21 du décret statutaire : attribution des logements, résiliation des titres d'occupation à l'initiative de l'établissement, engagement d'une procédure d'expulsion, programmation régionale des travaux, dossiers d'admission en non-valeur et de remise gracieuse, gestion locative des logements domaniaux et relations avec les bailleurs privés.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur des CTM, les 14 délégués territoriaux ont réuni à deux reprises au moins leur CTM au cours de l'année 2018.

Au regard des données transmises par les 14 services territoriaux, chaque CTM a réuni 2 groupes de travail en 2018 sur la programmation immobilière et sur la préparation des élections.

Enfin, les services territoriaux organisent régulièrement des commissions d'attribution et de suivi d'attribution de logements. Le rythme est en général trimestriel voire mensuel pour les CTM à forte densité (Île-de-France et Méditerranée).

II-2 Aspects juridiques

II-2-1 Une nouvelle stratégie patrimoniale définie dans le cadre de la politique immobilière de l'État, qui implique une mutualisation de l'offre de logements

Cette politique vise à augmenter les taux d'occupation des logements confiés à la Masse en permettant l'accès d'autres catégories de fonctionnaires, tout en bénéficiant en retour d'un accès à des logements extérieurs au parc de l'EPA Masse.

Cette mutualisation doit s'appuyer sur le principe de réciprocité et permettre d'ouvrir le parc à d'autres catégories de bénéficiaires, selon l'ordre de classement de l'article 14 du règlement d'attribution et d'occupation des logements, tout en permettant aux agents des douanes d'accéder à une offre de logements dans des zones géographiques où une existe une demande.

Cette démarche s'accompagne également de la recherche de nouvelles formes de partenariats avec d'autres administrations ou acteurs institutionnels, selon des modalités contractuelles adaptées et sous la coordination de la direction de l'immobilier de l'État.

Une note du service central du 14 août 2018 est venue préciser aux délégués territoriaux les contours de l'expérimentation. En fin d'année, les RRPIE (responsables régionaux de la politique immobilière de l'État) ont pris contact avec les services territoriaux. Si aucun agent des douanes n'a pour l'instant été logé par le biais de la mutualisation, la démarche a été initiée et se poursuit dans plusieurs régions. Les services territoriaux ont rencontré les RRPIE de leur région et des visites de logements de l'établissement ont été organisées, notamment en Bretagne.

Ces objectifs sont mis en œuvre progressivement au sein d'une équipe-projet réunissant la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et la DGDDI, et à laquelle l'établissement est associé.

II-2-2 L'application d'une majoration de la redevance en fonction des revenus

Cette majoration a pour but de répartir plus équitablement l'effort d'autofinancement de l'établissement par des redevances d'occupation en sollicitant davantage les revenus élevés.

À partir du 1^{er} janvier 2018, la majoration a pris la forme d'une contribution unique lors de l'entrée dans les lieux de 200 euros à partir d'un revenu du foyer supérieur à 7 000 euros mensuel, sur la base du revenu fiscal de référence.

II-2-3 Une politique de loyers renouvelée

Conformément à l'article 13 du décret statutaire, une augmentation ponctuelle et nationale des loyers de 3 % a été appliquée au 1^{er} janvier 2018.

En 2019, une concertation sur la remise à plat des loyers sera engagée. À cette occasion seront examinés les niveaux des loyers pour, notamment, simplifier les tarifs applicables, harmoniser les dispositifs de récupération sur travaux, corriger les disparités, afin de garantir les ressources de l'établissement.

II-2-4 Mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur et remise gracieuse

Afin de faciliter la procédure d'admission en non-valeur, des mesures pratiques d'instruction du dossier ont été élaborées en concertation avec l'agence comptable (NA n° 681 du 23 septembre 2016 : mesures pratiques de mise en œuvre des admissions en non-valeur).

22 dossiers d'admissions en non-valeur ont été présentés au conseil d'administration en 2018 pour un montant total de 104 971,65 €.

Deux remises gracieuses partielles de dette ont été adoptées par le Conseil d'administration du 17 décembre 2018 concernant deux locataires ayant fait l'objet de procédures d'expulsion pour des montants de 16 838,67 € et 9 100 €.

II-2-5 Procédures d'expulsion

Rappel sur les étapes préliminaires à l'engagement d'une procédure judiciaire

L'article 21 du décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse dispose que « *la commission territoriale est informée par son président des dossiers relatifs à des locataires en situation de difficulté, notamment au regard d'impayés* ». Par ailleurs, conformément à l'article 20 du décret du 23 avril 2015, « *les correspondants locaux des services sociaux de la DGDDI assistent avec voix consultative à la commission territoriale correspondant à leur ressort* ».

L'objectif de ces dispositions est de :

- pouvoir examiner suffisamment en amont la situation d'un locataire afin de rechercher des solutions ;
- informer les représentants élus à la CTM des problèmes et des recherches de solutions.

Par ailleurs, l'article 52 du règlement d'attribution et d'occupation des logements prévoit une procédure contradictoire avec le locataire qui ne respecterait pas une ou plusieurs de ses obligations. Ce dernier a la possibilité de régulariser sa situation durant un délai fixé. L'absence de démarche en ce sens par le locataire conduit à la résiliation unilatérale de la convention par l'EPA et l'obligation pour l'occupant, sans droit ni titre, de libérer les lieux dans un certain délai. Le défaut de restitution du logement à la date fixée entraîne la possibilité d'engager une procédure judiciaire d'expulsion.

Cette démarche doit être soumise pour avis à la commission territoriale. Seul le directeur de l'établissement, après étude du dossier, décide ou non d'autoriser le délégué territorial à engager une procédure devant le juge judiciaire territorialement compétent.

État des procédures en 2018 :

Aucune procédure d'expulsion n'a été ouverte en 2018. Deux procédures sont toujours en cours : une dans la CTM de Lille et une dans la CTM de Méditerranée.

II-2-6 Contentieux devant les juridictions

Affaires pendantes devant le juge d'instance :

- devant le tribunal d'instance de Rouen (CTM de Rouen) : contestation des mesures imposées par la commission de surendettement.
- devant le tribunal d'instance de Perpignan (CTM de Montpellier) : requête portant sur la constatation de troubles du voisinage

Affaires pendantes devant le juge administratif :

- devant le tribunal administratif de Lyon : contestation par une organisation syndicale des conditions de fonctionnement de la CTM (CTM de Lyon) ;
- devant le tribunal administratif de Rouen (CTM de Rouen) : contestation d'une décision relative au paiement de la redevance pour une cave ;
- devant le tribunal administratif de Besançon (CTM de Dijon) : requête portant sur l'absence de régularisations de charges ;
- devant le tribunal administratif de Versailles (CTM d'Île-de-France) : contestation du montant de la redevance d'occupation et des régularisations de charges par un ex-locataire en Guyane ;
- devant le tribunal administratif de Besançon (CTM de Dijon) : contestation par une société attributaire de deux lots dans le cadre d'un marché public de travaux des conditions de règlement.

DEUXIÈME PARTIE :

GESTION DU PARC IMMOBILIER

I- Gestion du parc immobilier de la Masse

Au 31 décembre 2018, l'EPA Masse des douanes dispose d'un parc total de **3044 logements** dont :

- **2 074 logements** pour le parc domanial (dont 25 utilisés comme locaux administratifs) ;
- **972 logements** pour le parc locatif.

Tableau n° 7 : Statut juridique des logements

Domaniaux	Disponibles	Indisponibles*	En cours de cession	Total
	1979	68	27	2074
Locatif				972
Nombre total de logements				3046

* Les logements sont qualifiés d'indisponibles dans deux situations, soit ils nécessitent des travaux avant relocation ; soit ils sont situés dans des cités en cours de cession (ex. : Modane Cilof).

I-1 Parc domanial

Tableau n° 8 : Parc domanial par types de logements

Autres*	T1	T2	T3	T4	T5	Total
3	60	188	611	834	378	2074

* locaux administratifs de Port Saint-Louis non comptabilisés dans le nombre de logements.

I-1-1 Gestion du parc domanial

Le parc domanial de la Masse des douanes est constitué des immeubles d'habitation appartenant à l'État dont la gestion est confiée à l'établissement.

Le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'État et ses établissements publics a supprimé les procédures de l'affectation aux services de l'État et de l'attribution à titre de dotation au profit des établissements publics. Ces procédures ont été remplacées par le régime des « **conventions d'utilisation** » (CDU), documents de nature contractuelle par lequel l'État met un immeuble à la disposition d'un utilisateur pour une durée déterminée et dans un objet défini.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) a impulsé une accélération de cette procédure pour les établissements publics. L'EPA Masse a ainsi signé 91 conventions d'utilisation entre 2010 et 2017, et aucune en 2018.

L'arrêté du 6 novembre 2018, pris en application du décret précité (article R.2313-1 du CG3P) fixe le modèle des conventions. Il remplace l'arrêté du 21 avril 2009 et a pour effet de modifier substantiellement certains articles applicables aux conventions d'utilisation. Le tableau suivant reprend les principales modifications apportées par ce nouveau décret.

Tableau n° 9 : Principales modifications apportées par l'arrêté du 6 novembre 2018

Article 1er	Références aux articles R.2313-1 à R.2313-6 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) en lieu et place des articles du code du domaine de l'État (CDE) (1).
Article 2	Ajout d'éléments relatifs à la fiabilisation des outils de la politique immobilière de l'État : Chorus RE-Fx et Référentiel Technique (RT).
Article 5	1/. La surface de plancher (SDP) remplace la surface hors œuvre nette (SHON) en application du décret n° 2011-2054 du 29/12/2011. 2/. Le périmètre est modifié et concerne l'ensemble des immeubles à usage de bureaux. Le ratio d'occupation est désormais déterminé par le rapport surface utile brute (SUB) sur poste de travail.
Article 6	Mise en place d'une annexe mentionnant l'ensemble des titres d'occupation délivrés sur les immeubles concernés par la CDU ainsi que le montant des redevances y afférent.
Article 8	Ajout d'une mention relative aux contrôles réglementaires.
Article 9	Prise en compte de la suppression du programme 309 et mise en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article 47 de la loi de finances pour 2006 modifiée.
Article 10	Fin des ratios intermédiaires de performance immobilière. Remplacement par un engagement de l'utilisateur à améliorer le ratio constaté à la date de mise à disposition de l'immeuble.
Article 11	Remplacement du dispositif des loyers budgétaires dans les CDU par le coût d'occupation domaniale hors charges (CODHC). Les loyers budgétaires ne seront plus facturés aux services de l'État occupant des immeubles domaniaux, à l'exception des biens mis à disposition du ministère des Armées pour l'année 2019.
Article 12	Les contrôles périodiques constituent un outil central au service de la politique immobilière de l'État (PIE). Le dispositif détaillé par l'arrêté traduit la procédure telle que réalisée par les RRPIE et SLD lors de la mise en œuvre des différentes campagnes de contrôles.
Article 13	Création d'un article dénommé « inventaire » applicable aux biens utilisés par un service de l'État. Le service utilisateur doit porter à la connaissance de l'État propriétaire tout événement pouvant affecter durablement la valeur du bien objet de la convention d'utilisation dans les comptes de l'État.
Article 14	Ajout d'une mention précisant le fait que la résiliation de la CDU est « dans tous les cas » opérée par le Préfet.

(1) les dispositions abrogées du CDE restent en vigueur en tant qu'elles s'appliquent aux collectivités d'outre-mer, à Mayotte, aux Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie.

I-1-2 Évolution du parc domanial

Au 31 décembre 2018, le parc domanial de l'EPA Masse des douanes se compose de 2 074 logements, répartis en 82 cités (en incluant 2 cités remises aux domaines ainsi qu'une maison à Kourou, cf infra).

En 2018, un seul bien domanial dont l'établissement était utilisateur a été cédé par les services de la direction de l'immobilier de l'État. Le tableau ci-dessous le détaille.

CTM	Décision initiale	Résidences	Nombre de logements	Prix de cession	Cessionnaire
METZ	01/04/2009	Saint Louis ISL (immeuble)	8	100 000 €	Ville de Saint-Louis pour Office public HLM

Ce bien a été cédé libre de toute occupation. Le prix de cession initial est de 190 000 € ramené à 100 000 € suite à une décote de 47 % consentie en contrepartie de la réhabilitation des logements en logements sociaux (PLAI).

Par ailleurs, ont été remis aux domaines les bâtiments G et K de la Joliette (72 logements) pour leur mise à disposition du CROUS de Marseille. La CDU mettant à disposition du CROUS les bâtiments G et K de la cité des Douanes à Marseille pendant une durée de 30 ans à compter du 1^{er} décembre 2018 a été signée le 8 janvier 2019.

Tableau n° 11 : Immeubles en attente de cession

CTM	Résidences	Nombre de logements
Lyon	Modane Cilof	20
Lille	Neuville-en-Ferrain/Risquons-Tout	6
Guyane	Kourou	1
Total	3	27

Au terme de l'année 2018, 3 résidences sont en attente de cession, représentant 27 logements.

I-2 Parc locatif

Les logements locatifs appartiennent à des bailleurs sociaux, ou plus rarement à des particuliers, avec lesquels l'EPA Masse des douanes a conclu des conventions lui permettant d'y loger des agents des douanes.

Au 31 décembre 2018, le parc locatif de l'EPA Masse des douanes compte 972 logements (parmi lesquels 222 perdus pour un tour), dont 742 situés en Île-de-France (parmi lesquels 165 perdus pour un tour)¹.

Deux types de conventions lient l'EPA Masse des douanes et les bailleurs :

- les conventions de réservation, qui impliquent, systématiquement, le versement d'une subvention ;
- les conventions de prises à bail, sans subvention ni droit de réservation.

Dans les régions de forte tension immobilière, notamment en Île-de-France, les bailleurs proposent essentiellement des réservations, les subventions leur étant indispensables pour assurer le financement des constructions, transformations ou rénovations.

Le dispositif de la réservation, qui ne constitue pas une spécificité de l'EPA mais un mode de financement du logement social très répandu, est régi par le décret n° 2004-246 du 19 mars 2004 relatif aux conventions de réservation de logements au profit des agents de l'État et modifiant le code de la construction et de l'habitation, et son arrêté d'application du 7 mars 2005. Le principe majeur de ces textes est constitué par l'octroi aux bailleurs sociaux de subventions, accordées par des services publics ou des collectivités locales, en contrepartie de la réservation de logements au bénéfice d'agents publics, en droit de suite (plusieurs attributaires successifs) ou en

¹ Données extraites de l'application locale MasCommis en cours de réexamen (élimination de doublons)

droit unique (un seul attributaire).

La notion de « *perdu pour un tour* » correspond à la situation où un logement proposé à l'attribution, à la suite de sa mise en service ou de sa libération, n'a pas pu trouver d'attributaire parmi les ayants-droits du réservataire dans les temps impartis (trois mois en première location et un mois en locations suivantes). En application de l'arrêté précité, le bailleur doit alors louer ce logement à un candidat sans lien avec le réservataire, puis le proposer à nouveau au réservataire lors de sa libération suivante.

L'article 86 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a ramené ce délai à un mois dans les « *zones de forte tension immobilière* », notion étendue qui recouvre notamment la quasi-totalité des communes franciliennes.

Dans le parc francilien de l'EPA, seules les cités de Tremblay 1 et 2, Sarcelles et Limeil-Brévannes ne sont pas régies par des conventions de réservation, mais par une convention générale de location de 2005 liant l'EPA et la SNI, non assortie de droits de réservation. La société nationale immobilière (SNI) a cédé les résidences de Tremblay-en-France, l'une au bailleur social local SEMIPFA, fortement lié à la Ville de Tremblay, l'autre au bailleur social régional Logement Francilien, qui a fusionné le 1^{er} juillet 2018 avec 1001 Vies Habitat. Le site de Limeil-Brévannes racheté le 22 décembre 2016 par la SA HLM Coopération et Famille, appartenant au groupe Logement français a également fusionné avec 1001 Vies Habitat au 1^{er} juillet 2018.

II- Occupation du parc de la Masse

II-1 État d'occupation du parc total

Parallèlement à des requêtes sur l'application ULIS de gestion locative, le service central interroge chaque trimestre les services territoriaux sur l'état d'occupation des logements, par type de parc.

Au 31 décembre 2018, le taux d'occupation totale (2 204 occupants sur les 3 046 logements du parc domanial et du parc locatif) est de 72,4 %, en légère augmentation par rapport aux résultats des deux dernières années (70,2 % en 2016 et 71% en 2017).

Tableau n° 12 : Évolution de l'occupation du parc

Année	Total de logements	Total des occupants		Agents des douanes		Tiers		Locaux administratifs		Logements vacants	
		Nb	%	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%**	Nb	%**
2018	3046	2204	72,4%	1822	82,6%	382	17,3%	25	0,80 %	595	19,5%
2017	3036	2156	71,0%	1765	81,8%	391	18,0%	27	0,9%	674	22,2%

* au regard du nombre total d'occupants

** par rapport au parc total

Les 2 204 occupants se répartissent entre :

- 1 822 sont des agents des douanes en activité, soit 82,6 %.
- 382 sont des « tiers » (occupants autres que des agents des douanes en activité), soit 17,3 %.

L'ensemble des 3 046 logements tient compte des 222 locations reprises pour un tour et des 25 locaux administratifs.

Tableau n° 13 : Évolution de la vacance du parc

	2017		2018	
	Nb	% du parc total	Nb	% du parc total
Vacants depuis moins de 1 mois	---	---	94	3,0%
Vacants entre un mois et un an	---	---	177	5,8%
Vacants depuis plus d'un an	296	9,7%	324	10,6%
Total des logements vacants	674	22,2%	595*	19,5%
Perdus pour un tour	179	5,9%	222	7,3%

* Le nombre de logements vacants comprend l'ensemble des appartements en travaux dans le cadre des PI et des sinistres mais aussi les biens vacants remis aux domaines. Le nombre de logements repris pour un tour par les bailleurs dans le locatif est particulièrement important cette année et en particulier sur la résidence de Limeil-Brévannes où un conventionnement a été appliqué, sans que l'EPA puisse utilement le contester, par le bailleur Coopération et famille, refusant pour cette raison 17 dossiers de candidature transmis par le service territorial d'Île-de-France.

II-2 Les occupants tiers (autres qu'agents des douanes en activité)

382 logements sont occupés par des tiers, ce qui représente une proportion de 17,3 % sur l'ensemble des logements occupés (2017 : 18 %). Cette population se concentre essentiellement dans le parc domanial puisque le RAOL réserve le parc locatif aux agents actifs de la douane.

La majorité des tiers est constituée de retraités des douanes (154), de conjoints survivants ou d'ex-conjoints d'agents des douanes (25) et d'enfants de douaniers (42) qui font désormais partie de la liste des bénéficiaires des logements la Masse, depuis la décision du conseil d'administration du 12 juillet 2017. Les fonctionnaires non douaniers, agents de la DGFIP pour la plupart, sont au nombre de 111 contre 133 en 2017.

Tableau n° 14 : Répartition des tiers par catégorie

	Retraités des douanes	Agents des MEF	Autres fonctionnaires	Conjoints survivants et ex-conjoints d'agents des douanes	Enfants de douaniers	Autres*	Total
Nombre	154	61	50	25	48	44	382
% du total des tiers	40,3%	16,0%	13,1%	6,5%	12,6%	11,50 %	100%

* La rubrique « autres » comprend tous les résidents non repris dans les autres catégories.

II-3 Caractéristiques par statuts de l'occupation du parc en 2018

II-3-1 État d'occupation du parc domanial

Sur 2074 logements domaniaux dédiés à la location, 1527 sont occupés comme logements, soit un taux d'occupation de 73,6 %, qui reflète un maintien de la tendance positive de l'année 2017 qui enregistrait un taux d'occupation de 72,4 %.

1158 logements domaniaux sont occupés par des agents des douanes en activité, soit 55,8 % (2017 : 54,8 %, 2016 : 50,4 %). L'évolution à la hausse du taux d'occupation des agents des douanes se poursuit. Cette légère augmentation s'explique certes par les cessions réalisées (qui resserrent quelque peu le périmètre du parc pris en compte), mais aussi par les efforts menés en matière de rénovation des logements qui améliorent la qualité de l'offre de la Masse, et sans doute surtout par l'impact de recrutements accrus de douaniers dans le cadre du plan de lutte anti-terroriste (PLAT), et en prévision du BREXIT qui se traduisent par des demandes supplémentaires au flux habituel de mutations.

II-3-2 État d'occupation du parc locatif

À la fin 2018, le parc locatif comporte 73 logements vacants sur un total de 972 soit un taux de 7,5%. Un grand nombre de logements non utilisés a été rendu définitivement aux bailleurs, ce qui explique la baisse substantielle comparé à l'année 2017 (126). Le taux d'occupation du parc locatif est de 69,96 %, soit un peu plus que pour l'année 2017 et comprend 664 agents des douanes en activité et 13 tiers.

Le nombre de logements « perdus pour un tour » est en nette augmentation : 222 en 2018 contre 179 à la fin 2017. En les retirant du parc locatif total (972 logements), alors ramené à 750 logements disponibles, le taux d'occupation atteint 90,2 %.

Cette augmentation du nombre de logements « perdus pour un tour » s'explique notamment en raison des délais de présentation des candidats ramenés désormais à un mois et aux bailleurs qui demandent la présentation de 3 candidats, en application des dispositions de l'article R441-3 du code de la construction et de l'habitation. Les services territoriaux, et en particulier le ST d'Île-de-France, répondent à ces contraintes par un accompagnement plus personnalisé des demandeurs et une méthode active de suivi des bailleurs sociaux.

Tableau n° 15 : Évolution de l'occupation du parc locatif

	Logements occupés par des agents des douanes en activité		Logements occupés par des tiers*		Logements vacants		Logements perdus pour un tour		Total parc locatif	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2018	664	68,5 %	13	1,3%	73	7,50 %	222	22,8 %	972	100 %
2017	639	67 %	10	1 %	126	13,2 %	179	18,8 %	954	100 %

* les tiers sont ici des agents des douanes devenus retraités.

II-4 Conditions générales d'attribution d'un logement

Le règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL) de l'établissement, adopté par le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015, a confirmé l'ordre de priorité dans l'attribution des logements aux demandeurs. Ainsi, les logements du parc de l'EPA sont attribués prioritairement aux agents des douanes en activité affectés dans le ressort de la CTM, et subsidiairement aux retraités des douanes, aux conjoints survivants et ex-conjoints des agents des douanes, et aux agents publics.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2018 a adopté les modifications du règlement d'attribution et d'occupation examinées lors du groupe de travail du 8 octobre 2018. Parmi ces changements, la catégorie des bénéficiaires prioritaires a été élargie afin que les agents en position de détachement dans un service de la douane, ceux placés en position normale d'activité à la DGDDI et les contractuels de droit public de la DGDDI, soient dorénavant considérés comme prioritaires par rapport au tiers.

La nouvelle version du règlement d'attribution et d'occupation des logements entrera en vigueur au 1^{er} février 2019 et ses effets s'appliqueront à toutes les demandes et toutes les conventions signées après cette date.

La différence de procédure entre les logements de statut domanial ou assimilé et locatif est rappelée :

- en domanial, le seul texte applicable est le RAOL et l'interlocuteur unique est l'EPA Masse des douanes ;
- en locatif, le bailleur est décisionnaire en application du droit commun, la commission de classement de l'EPA n'émettant qu'un avis de pré-attribution du logement.

II-5 Traitement des demandes d'attribution d'un logement

À titre liminaire, il convient de préciser que les chiffres présentés ci-après sont issus de la consolidation des données consolidées des services territoriaux en 2018, à l'exception du service territorial d'Île-de-France, pour

lequel seuls les chiffres 2017 sont disponibles. En effet, ce dernier a engagé en 2018 une mise en qualité de ses données auprès des bailleurs.

II-5-1 Recensement général des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2018

Tableau n° 16 : Évolution des demandes et attributions

	2017	2018	Évolution 2017-2018
Nb de demandeurs douaniers	474	562	88
Nb de demandeurs tiers	50	63	13
Total des demandeurs	524	625	101
Nb de demandes	1504	1654	150
Nb d'attributions	376	449	73
Nb de décisions défavorables ou sans suite	909*	911*	267
Taux de satisfaction (%) par rapport au nombre de candidats	71,7 %	71,8%	+ 0,1 %

* dont 34 refus de logements par les demandeurs en 2017 et 31 en 2018.

On note une augmentation du nombre de demandeurs. En effet, une centaine d'agents supplémentaires se sont portés candidats à un ou plusieurs logements de l'EPA Masse. Au niveau national, 150 demandes supplémentaires ont été enregistrées. Cet indicateur comprend l'ensemble des demandes présentées par les candidats. Il semblerait que les candidats ont préféré faire un plus grand nombre de demandes qu'en 2017 dans le but d'augmenter leurs chances de se voir attribuer un logement.

Le taux de satisfaction (71,8 %) reste stable par rapport à 2017 (71,7 %). Ce niveau élevé s'explique par le travail d'accompagnement et d'orientation des collègues par les services territoriaux.

II-5-2 Structure de la demande de logements

II-5-2-1 Analyse des demandes de logements pour les agents des douanes en activité

Tableau n° 17 : Demandes de logements par catégorie d'agents des douanes en activité en 2018

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Nombre de demandeurs	82	107	192	244	199	211	474	562
Taux	17,3%	19,0%	40,6%	43,4%	42,1 %	37,6 %	100 %	100 %

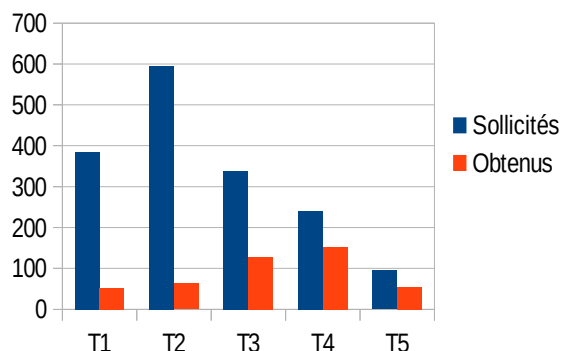
D'une manière générale, le nombre de logements demandés par les agents de l'ensemble des catégories a augmenté en 2018, en particulier par les agents de catégorie B. Pour la première fois, la catégorie B devance nettement les demandeurs de catégorie C.

II-5-2-2 Analyse des demandes par types de logements

Tableau n° 18 : Répartition par type des logements sollicités et obtenus

	Sollicités	Obtenus
T1	385	51
T2	594	63
T3	339	127
T4	241	153
T5	95	55
Total	1654	449

Répartition par type de logements sollicités et obtenus



Contrairement à l'année précédente où la demande et l'attribution de T1 et T2 était en forte hausse, l'année 2018 voit sa demande pour ce type de logements baisser au profit de logements familiaux (T3 et +).

La disparité entre les types de logements sollicités et obtenus peut notamment s'expliquer par un défaut de logements vacants dans les résidences sollicitées, un logement de la catégorie supérieure étant dès lors attribué pour répondre aux besoins des douaniers actifs.

Tableau n° 19 : Évolution des demandes des agents des douanes

	2016	2017	2018
Agents de la DGDDI	16 497	16 759	16 947
Nb d'agents des douanes logés à la Masse	1 820	1 765	1 822
Taux d'agents des douanes logés à la Masse*	11%	10,5 %	10,75 %
Nb de demandes d'agents des douanes**	536	517	562
Taux de demandes *	3,2%	3 %	3,3 %

* par rapport à la population douanière

** Un agent peut faire plusieurs demandes

En 2018, 1822 agents des douanes sur une population totale de 16 947 habitent un logement de la Masse des douanes, soit une proportion de 10,75 %, qui reste en ligne avec la tendance sur les 3 dernières années. Le nombre de nouvelles demandes en 2018 connaît une légère hausse par rapport à l'année 2017 du fait des recrutements exceptionnels des années 2016 à 2018.

II-5-3 Analyse des demandes non satisfaites (rejets par les commissions d'attribution, refus par les candidats en suite de décision favorable)

Tableau n° 20 : Motifs des rejets des demandes de logements en 2018

	Nombre	Taux
Défaut de vacance dans la (ou les) résidence(s) demandées(s)	758	83,2%
Ordre de priorité	112	12,3%
Composition familiale/normes d'occupation	1	0,1%
Plafond de ressources (locatif)/taux d'efforts (locatif ou domanial pour tiers)	9	1,0%
Refus par candidat	31	3,4%
Total	911	100 %

Le défaut de vacance reste le principal motif de rejet des demandes. Il est également à noter que la compatibilité entre le respect du taux d'effort et des plafonds de ressources, d'une part, et les ressources des agents, d'autre part, constitue une difficulté de plus en plus rencontrée lors des commissions d'attributions des bailleurs sociaux.

TROISIÈME PARTIE :

BUDGET ET PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

I-Les éléments budgétaires et financiers

I-1 Ressources générales de l'établissement en 2018

L'EPA Masse des douanes dispose de recettes globalisées, divisées entre ressources propres et les autres financements de l'État.

En 2018, le montant des recettes de l'EPA Masse s'est élevé à 12 162 449 € € **dont :**

- **10 551 794 € au titre des recettes propres;**
- **1 610 655 € au titre des autres financements de l'État.**

I-2 Les recettes issues de la facturation des loyers

Deux types de facturation de loyers sont réalisés par la Masse :

1. **la facturation des loyers au titre de l'intermédiation** réalisée par l'établissement entre le preneur du logement et le bailleur social qui le loue l'EPA Masse. Les loyers ainsi perçus constituent un remboursement (total ou partiel) des sommes avancées par l'EPA au bailleur social pour le compte du locataire (parc locatif),
2. **la facturation des loyers au titre de l'occupation d'un logement** remis en dotation par l'État et géré par l'EPA (parc domanial).

Tableau n° 21 : Évolution des montants de loyers perçus

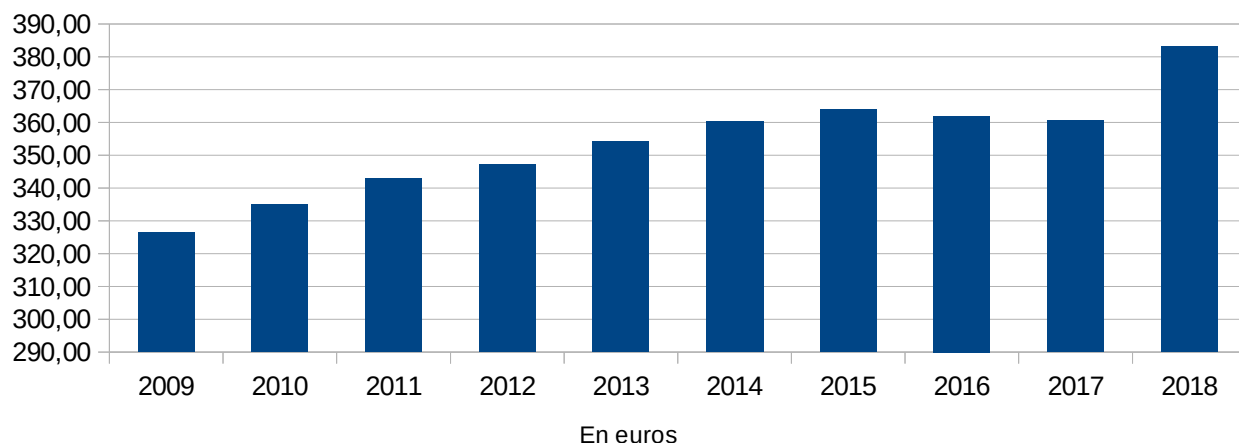
Il convient de noter que le SI financier Y2 ne distingue pas, au sein des recettes propres, les loyers, domaniaux comme intermédiés encaissés. Aussi, les données fournies pour 2018 sont celles figurant sur la balance comptable.

Type	Montant perçu en 2017	Montants 2018 (balance comptable)	Différence de perception	Pourcentage d'évolution
Logements domaniaux (compte 7063)	6 802 240 €	7 104 484 €	302 244 €	4,44 %
Logements locatifs intermédiés (compte 7064)	737 331 €	641 700 €	-95 631 €	-12,97 %
Total	7 539 571 €	7 746 184 €	206 613 €	2,74 %

Au 31 décembre 2018, le nombre de logements locatifs intermédiés est de 74 contre 95 au 31 décembre précédent, soit une baisse de 22,1 %. Les logements qui quittent du champ de l'intermédiation passent en gestion directe par le bailleur ou bien lui sont rendus et sortis du parc.

FOCUS- Le loyer moyen facturable**Evolution du loyer moyen facturable**

Années 2009 à 2018



Nota bene : le loyer moyen (domanial) est calculé à partir d'ULIS (tarif de décembre 2018). Il correspond à la moyenne facturable des loyers au prorata de la population des locataires répartie entre agents douaniers en activité et autres agents. En décembre 2018 le loyer moyen facturable est de 383,18 €, en hausse de 6 %

I-3 Les autres recettes**I-3-1 La subvention versée par la DGDDI**

En 2018, la subvention de fonctionnement versée par la DGDDI, d'un montant de 500 000 €, reste identique à celle de 2017.

I-3-2 Compte d'Affectation Spécial (CAS)

Une subvention d'un montant de 934 279 € a été versée sur **le compte d'affectation spéciale** (CAS) immobilier : il s'agit du retour d'une part de la recette des cessions intervenues depuis 2017.

I-3-3 Remboursements

Les remboursements des mandataires s'élèvent à 148 228 €.

I-3-4 Les mises de Masse et dépôts de garantie

La mise de Masse est une contribution s'élevant à 1 % du traitement annuel brut que chaque agent des douanes en activité doit verser à l'établissement lorsqu'il bénéficie d'un logement pour la première fois. En 2018, la somme de 51 097 € a été perçue au titre des mises de Masse, un chiffre stable par rapport à l'an dernier.

Le dépôt de garantie correspond à une somme égale à un mois de loyer hors charges ; elle est destinée à couvrir

« La Masse des douanes »

d'éventuelles réparations devant rester à la charge du locataire lors de la libération du logement, et ayant vocation à être restituée au locataire sortant dans le cas contraire. Il était exigé de certains bénéficiaires de logements non agents des douanes lors de leur entrée dans les lieux.

Depuis le 1^{er} septembre 2017 il est exigé pour tout nouvel entrant, ce qui explique l'augmentation en 2018 d'une telle recette par rapport aux exercices précédents. En effet, en 2018, une somme de 158 289 € a été perçue contre 36 801 € en 2017.

Tableau n° 22 : Évolution du montant des mises de Masse et dépôts de garantie

	Mises de Masse		Dépôts de garantie	
	2017	2018	2017	2018
Nombre d'encaissements	266	255	109	459
Montant le moins élevé perçu (en €)	172	181	170	145
Montant le plus élevé perçu (en €)	397	547	605	741
Moyenne (Total/nombre)	191	200	338	345
ST avec le plus grand nombre de perceptions	Île-de-France (68 perceptions)	Île-de-France (65 perceptions)	Corse (17 perceptions)	Île-de-France (85 perception)
Montant total perçu (en €)	50 713	51 097	36 801	158 289

I-3-5 Principales dépenses de l'établissement au cours de l'exercice 2018

Les dépenses de l'exercice 2018 sont, pour la première année, présentées conformément au décret de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), par nature et par destination.

En 2018, la ventilation par nature des dépenses de l'EPA s'est élevée à 12 087 113 € de crédits de paiement dont :

- 8 678 687 € au titre de l'enveloppe « fonctionnement »,
- 3 293 703 € au titre de l'enveloppe « investissement »,
- 114 723 € au titre de l'enveloppe « personnel ».

Au sein des enveloppes budgétaires, les postes de dépenses sont répartis sur 3 destinations, qui correspondent aux principales activités métiers de l'établissement :

- 1 : « gestion locative et habitabilité des logements » ;
- 2 : « gestion et entretien du patrimoine immobilier » ;
- 3 : « fonctions support ».

En 2018 les dépenses de l'EPA Masse ont majoritairement concernées la destination 2 dont les dépenses sont liées aux travaux de programmation immobilière (PI) et d'entretien courant ainsi qu'à la fiscalité.

Focus sur les dépenses d'investissement

En 2018 les dépenses d'investissement se sont élevées à 3 293 703 €.

Elles représentent 27,2 % des dépenses exécutées.

Elles concernent principalement la programmation immobilière (3 118 386 €) et dans une moindre mesure, les travaux courants (101 197 €) et l'informatique (74 120 €).

II- La politique immobilière en 2018

À la demande du service central, chaque service territorial a établi un recensement des besoins en matière de travaux et a proposé, après avis de la CTM, la liste des opérations qu'il souhaitait voir réalisées au cours de l'exercice 2018.

Le service central a recueilli l'ensemble des demandes et analysé les types d'opérations identifiées en fonction du classement en deux catégories (structure et confort) et du coût induit, puis a procédé à une hiérarchisation en fonction des critères suivants :

- le taux d'occupation des ensembles immobiliers concernés par les travaux ;
- le regroupement, dans la mesure du possible, de plusieurs demandes de travaux sur une même cité ou de travaux de même nature sur plusieurs cités, afin d'optimiser les moyens engagés.

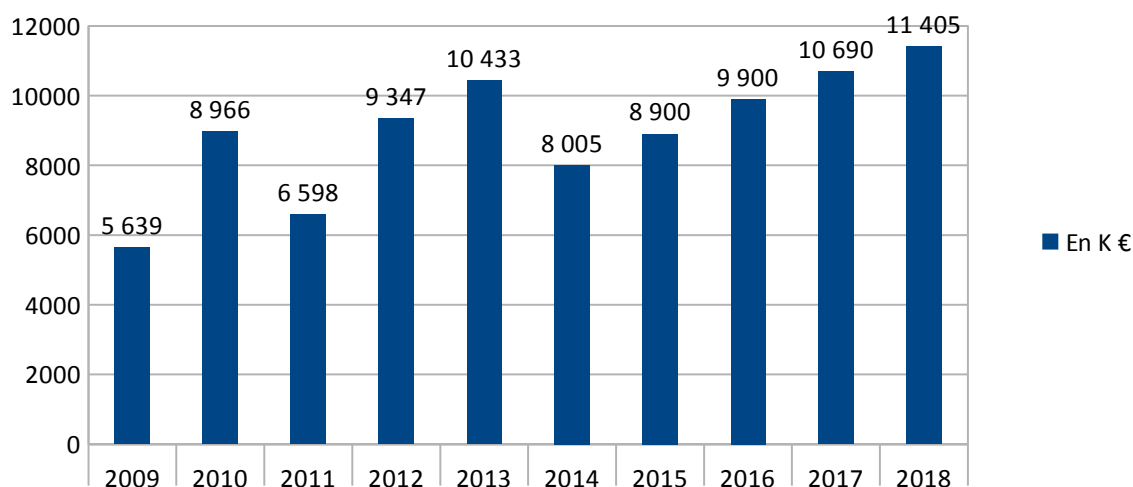
Sur la base de ce classement, et à l'occasion du groupe de travail du 21 septembre 2017, le projet de programmation immobilière pour l'exercice 2018 a été adopté par le conseil d'administration, le 7 décembre 2017.

II-1 La programmation immobilière en 2018

II-1-1 Recensement des besoins relatifs à la programmation immobilière en 2018

Les montants des demandes de travaux de la programmation immobilière (PI) 2018 se sont élevés à 10,54 M€, répartis sur 114 opérations ainsi que 865 k€ de demandes de rénovations d'appartements. Une opération exceptionnelle est à distinguer : la rénovation totale des bâtiments I et F de la Joliette (ST de Méditerranée) pour un montant total de 3 M€ sur 3 ans. Le nombre d'opérations identifiées est en baisse par rapport à l'année précédente (133 demandes en 2017), mais le montant est supérieur si l'on ajoute les travaux de rénovation d'appartements (soit 11,40 M€ en 2018, 10,69 M€ en 2017). Les opérations demandées en PI 2018 présentaient dans l'ensemble des montants de travaux plus importants (7 d'entre elles sont supérieures à 100 k€).

Tableau n° 23 : Évolutions des besoins en travaux recensés auprès des services territoriaux depuis 2009 (en K euros)



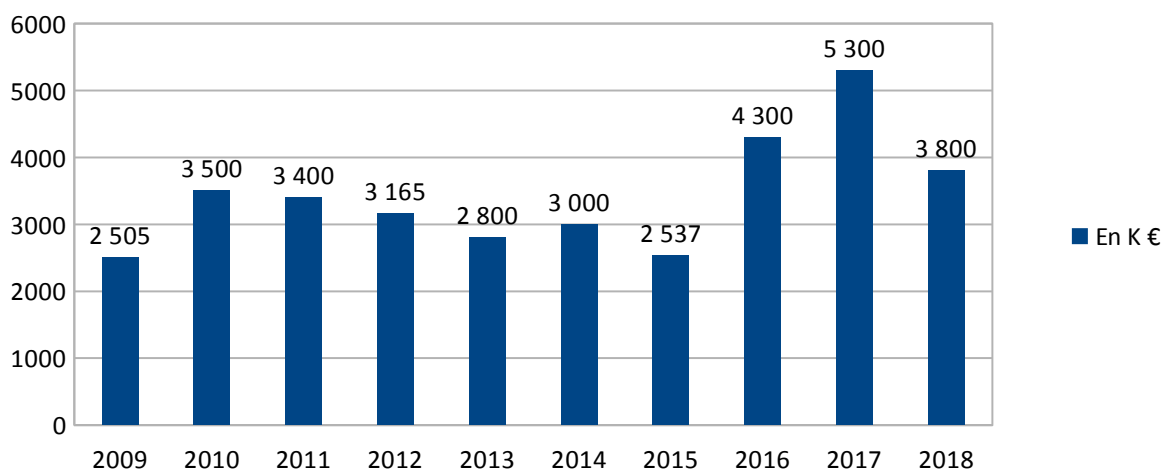
II-1-2 Capacité financière de la programmation immobilière en 2018

L'enveloppe globale soumise au vote du conseil d'administration du 7 décembre 2017 s'est élevée à 3,8 M€ d'autorisations d'engagement (AE) pour les opérations nouvelles de la programmation immobilière de l'année 2018, répartie de la façon suivante :

- Enveloppe de **2 012 648 €** pour les opérations majeures, dont 1,7 M€ au seul titre des rénovations des cités de Rosendael, Menton, Auxerre, la Joliette, La Rochelle et Calais ;
- Enveloppe de **1 233 274 €** pour les opérations de travaux divers ;
- Enveloppe de **564 812 €** pour les rénovations d'appartement ;

En plus de ces montants, une réserve de **450 000 €** est établie afin de préserver une marge d'intervention en cours d'année, une fois les opérations engagées.

Tableau n° 24 : Evolution de la capacité financière de la programmation immobilière depuis 2009 (en K euros)



Jusqu'en 2017, la rénovation d'appartements était décidée dans trois hypothèses :

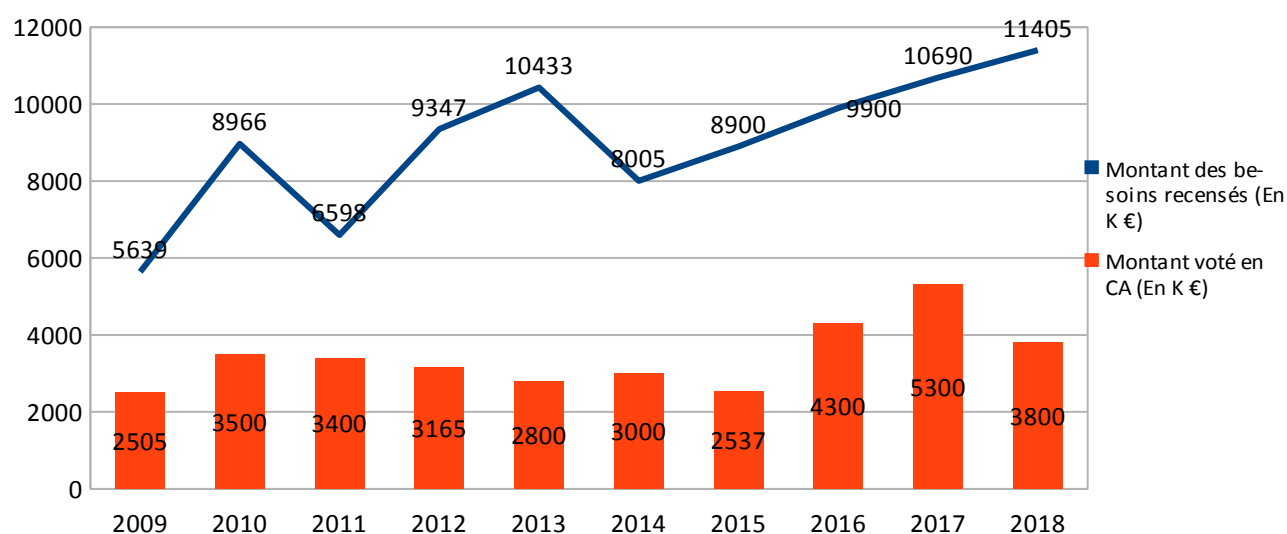
- soit en cas de demande ponctuelle des services territoriaux,
- soit en cas de rénovation complète d'une cité,
- soit encore au titre du fonctionnement courant.

À compter de l'année 2018, l'EPA Masse a choisi d'intégrer les demandes de rénovations d'appartement au titre de sa programmation immobilière. Une lisibilité plus grande des besoins et une maîtrise du coût des opérations sont recherchées.

Ce choix n'exclut pas la faculté des services territoriaux d'orienter les crédits de fonctionnement courant pour des travaux ponctuels de rénovation partielle ou totale, avec l'assistance du service central, pour répondre à des situations nouvelles (libération d'un logement dégradé dans l'année).

« La Masse des douanes »

Tableau n° 25: Evolution des besoins en travaux recensés auprès des ST par rapport aux montants votés en CA



II-2 Les opérations de la PI 2018

23 nouvelles opérations sur les 35 de la programmation immobilière 2018 ont été engagées au cours de l'année 2018.

Tableau n° 26: Synthèse des opérations de la PI 2018

CTM	Cité	Opérations PI 2018 engagées en 2018	Montant travaux en €
Lille	Rosendael	Bâtiment 1 (4 entrées) / traitement des bétons malades extérieurs/ Mise en place d'une ITE et isolation de la dalle haute du RdC/ Hydrogommage et peinture hydrofuge	680 568€
Méditerranée	Menton	Reconfiguration et rénovation d'un T5 en deux T2 et un T3 + rénovation de 4 salles de bain	216 000,00 €
Dijon	Auxerre	Mise aux normes sanitaires des pièces humides	209 760,00 €
Méditerranée	La Joliette	Remplacement des colonnes d'eau montantes et distribution des bâtiments F, H et remplacement des convecteurs des H, I et F.	336 000,00 €
Nantes	La Rochelle	Isolation des fenêtres	144 000,00 €
Lille	Calais	Remplacement des cumulus gaz par des cumulus électriques/ Installation de vannes de coupure d'eau à l'intérieur des logements/ Mise en place d'un système de VMC/ traitement de l'oxydation des canalisations de chauffage	126 320,40 €
Corse	Ajaccio	Remplacement des garde-corps métallique par des garde corps aluminium	108 000,00 €
Dijon	Les Rousses – Delle	Mise en sécurité des bâtiments, système de désenfumage, mise en sécurité incendie de la cage d'escalier	84 168,00 €
Rouen	Le Havre	Reprise de l'ossature métallique support, reprise des éclats de béton et remise en peinture des sols et sous-faces des balcons des bâtiments B et C	84 000,00 €
Lyon	Chamonix	Réfection colonne de distribution eau chaude, réseau sous dallage des caves	81 960,00 €

« La Masse des douanes »			
Lyon	Thaïry Saint-Julien	Réfection des cages d'escalier (recouvrement sols, nez de marche, peintures, éclairage)	79 200,00 €
Lyon	Cornieres	Remplacement des vasistas	47 520,00 €
Bayonne	Gaud	Cuvelage des caves et pompe de vidange	48 000,00 €
Bayonne	Arès	Clôture des logements et enceinte de la cité	48 000,00 €
Lille	Boulogne	Rééquilibrage par vannes du système de chauffage et désembouage du réseau d'ECS	43 200,00 €
Lille	Calais	Révision et mise aux normes des garde-corps des escaliers	38 400,00 €
Bayonne	Oloron	Mise en peinture des cages d'escalier communes et mise aux normes des colonnes techniques	36 000,00 €
Nantes	La Rochelle	Répartiteurs de frais de chauffage	22 173,28 €
Bayonne	Arès	Remplacement des portes d'entrée et de service des logements	21 600,00 €
Lyon	Thaïry Saint-Julien	Réfection des 6 portes d'accès aux caves par portes blindées	19 800,00 €
Lyon	Modane	Étude géotechnique en façade arrière	14 400,00 €
Lyon	Lyon Smith	Remplacement garde-corps sur escalier et palier	14 361,60 €
Guyane	Kourou	Remplacement des gouttières	10 203,60 €
Sous-total			2 513 634,88 €
CTM	Cité	Opérations PI 2018 à engager en 2019	Montant travaux en € (montant voté au CA)
Tous les ST	Toutes les cités où ces diagnostics n'ont pas été réalisés	Diagnostics obligatoires (DPE, plomb, électricité, gaz)	300 000,00 €
Montpellier	Bourg Madame	Réfection réseau EU/EV en vide sanitaire des deux bâtiments	84 000,00 €
Montpellier	La Grande Motte	Étanchéité et isolation thermique de la toiture terrasse	84 000,00 €
Montpellier	Agde 1	Étanchéité et isolation thermique de la toiture terrasse	72 000,00 €
Guyane	Saint George	Ravalement des façades	36 000,00 €
Guyane	Kourou	Isolation des plafonds	20 469,00 €
Montpellier	Agde 1 et 2	Sécurisation de l'enceinte de la cité	18 000,00 €
Ile de France	L'Hay les Roses	Réparation des canalisations depuis les regards des couloirs des caves au niveau du 7ter	12 000,00 €
Metz	Saint Louis	Transformation T5	1 397,00 €
Sous-total			627 866,00 €
TOTAL			3 141 500,88 €

II-3 Les opérations réceptionnées en 2018

14 opérations ont été réceptionnées en 2018. Ces opérations ont concerné 14 cités douanières.

Tableau n° 27 : Liste des opérations réceptionnées en 2018

CTM	Cité	Opérations réceptionnées en 2018	Montant opération en €
Lille	Amiens	VMC, chauffage et ECS	150 071,00 €
Guadeloupe	Baimbridge	Réhabilitation de la cité	1 360 000,00 €
Lyon	Romans sur Isère	Changement de la VMC	42 669,00 €
Guadeloupe	Deshaies	Étanchéité de la toiture	143 128,00 €
Nantes	La Rochelle	Changement de chaudière	84 606,00 €
Montpellier	Le Boulou	Réhabilitation de la cité	240 458,00 €
Metz	Chalons	Mise en place VMC	24 912,00 €
Guyane	Saint Laurent	Réfection gouttières	47 703,00 €
Nantes	Nantes	Reprise mur de soutènement Nantes	25 069,00 €
Metz	Chalampé	Réfection cour Chalampé	34 400,00 €
Guyane	Cayenne	Construction d'un carbet	16 830,00 €
Lyon	Veigy	Réfection sols	47 496,00 €
Rouen	Le Havre	Remplacement automate chaufferie	25 223,00 €
Corse	Porto-Vecchio	Remplacement garde-corps	61 600,00 €
TOTAL			2 304 165,00 €

II-4 Évolution de l'exécution de la programmation immobilière

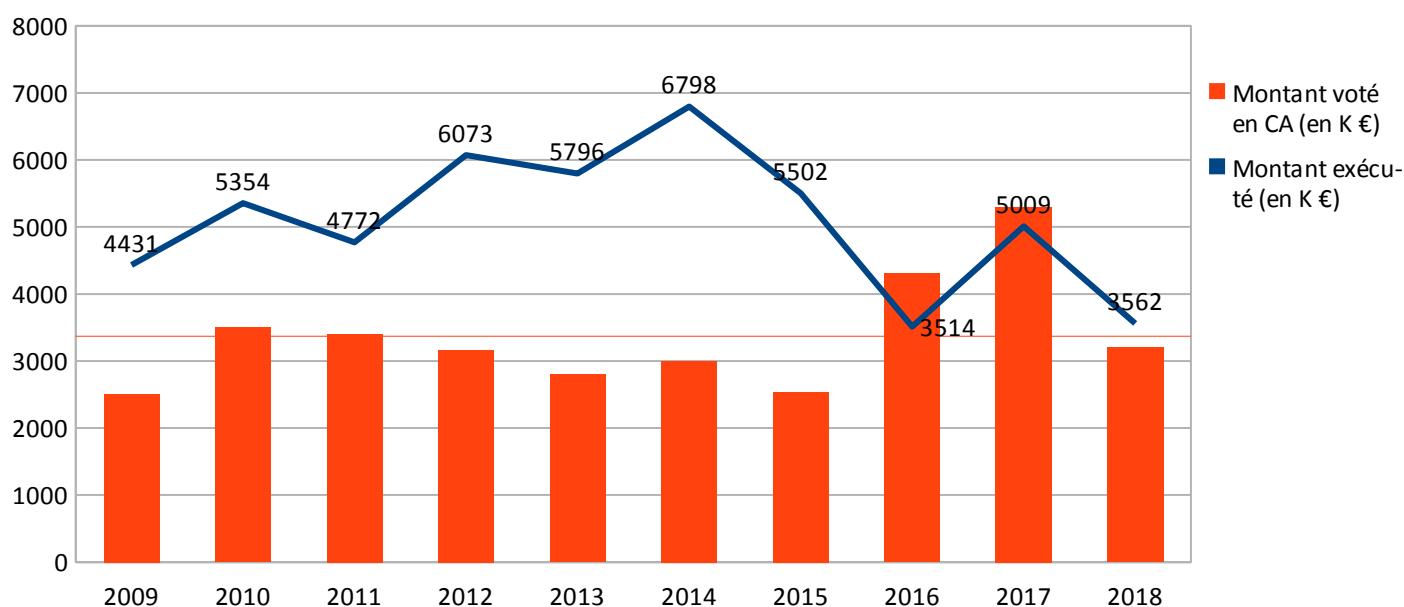


En 2018, l'EPA Masse des douanes a mandaté des dépenses de travaux et études en programmation immobilière pour un total de plus de 3,56 M€.

Cette somme comprend des opérations de PI 2018 et PI antérieures (opérations non engagées dans leur intégralité, avenants) ainsi que les rénovations d'appartements.

(Cité domaniale de Calais)

Tableau n° 28 : Evolution de l'exécution de la programmation immobilière depuis 2009



II-5 Activité de la cellule marchés pour l'année 2018

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'exécution des opérations non achevées de programmations immobilières antérieures à 2018, ainsi que par l'engagement des opérations de PI 2018.

Au titre des rénovations d'appartements prévues en programmation immobilière 2018, l'EPA a engagé 529 638 €, pour réaliser des travaux d'embellissement et de modernisation des logements.

Parmi les opérations pluriannuelles et d'envergure, sont en cours la réhabilitation de la cité de Port Saint Louis, la réhabilitation des extérieurs de la cité de Dunkerque-Rosendael, le remplacement des colonnes d'eau montantes de La Joliette, la reconfiguration d'un T5 à Menton, la réfection des façades à Auxerre, la réfection des doublages intérieurs à Montmélian.

En 2018, la cellule marchés s'est rendue dans plusieurs cités douanières, dans le but de recenser les besoins en travaux et constater les désordres éventuels : cités de Nantes, la Joliette, la Seyne sur Mer, Toulon, Port Saint Louis, Calais, Boulogne, Dunkerque ainsi qu'un déplacement aux Antilles pour l'inauguration de la cité de Baimbridge (Guadeloupe) après les travaux de réhabilitation et la visite de la cité de Trinité (Martinique), également récemment rénovée.

Plusieurs consultations relatives à des prestations intellectuelles ont aussi été engagées :

- Notification des 10 lots du marché de renouvellement des sociétés mandataires. Le recours à des mandataires est un dispositif de droit commun, introduit par la loi « MOP » du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Ce texte permet à l'établissement de faire appel aux services d'une personne morale privée pour conduire ses travaux et lui déléguer ainsi certaines missions.
- Lancement d'une consultation de mesurage des cités, découpée en 8 lots géographiques, en vue de compléter la 1^{ère} campagne réalisée en 2017-2018. Ces campagnes permettront d'améliorer la connaissance et la gestion du parc immobilier en disposant de données fiables. À l'issue de ces campagnes, l'EPA disposera de tableaux de mesurage et de plans de l'ensemble des cités.

Quelles perspectives pour 2019 ?

Les objectifs immobiliers

1) Accroître le taux d'occupation des logements

Le taux d'occupation des logements du parc domanial, en progression constante sur les dernières années, a atteint en 2018 le taux de 72,4 %. Des efforts peuvent encore être accomplis pour réduire le nombre de vacances par le biais des outils suivants.

L'intégration des rénovations d'appartement dans la programmation immobilière donne une lisibilité plus grande des engagements financiers et de leur réalisation. Pour les logements non rénovés, les conventions pour menus travaux² sont aussi un moyen d'aider sous condition les nouveaux locataires pour l'achat de peinture ou de revêtement de sols.

Par ailleurs, les recrutements actuels de jeunes agents doivent favoriser l'attribution de logements dans les régions où les renforts sont affectés (impact BREXIT). Enfin, une expérimentation³ en cours conduite par les représentants régionaux de la politique immobilière de l'État (RRPIE) vise à mutualiser les parcs de logements de différentes administrations afin de répondre à la demande exprimée aussi bien par des agents des douanes que par des fonctionnaires d'autres administrations.

Il est rappelé que le taux d'occupation des logements par des tiers à la douane – en cas de vacance prolongée et d'absence de candidature d'agents des douanes – s'apprécie au niveau national et qu'il ne peut excéder 33,3 % des logements que gère l'EPA. Le rapport d'activité précité indique un taux d'occupation par des tiers de 18 % au 31 décembre 2017, rendant possible une augmentation du nombre des occupants tiers.

2) Sécuriser les modalités d'attribution et occupation des logements

Au terme d'un groupe de travail et d'une délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2018, le règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL) a été revu sur plusieurs de ses dispositions. Les modifications adoptées entreront en vigueur à parution d'une instruction du service central précisant les modalités d'application. Ces amendements visent à permettre à l'établissement d'être irréprochable, tant pour l'attribution des logements que pour les procédures de reprise de logement ou d'expulsion.

3) Déployer la politique immobilière de l'établissement

L'année 2019 sera marquée notamment par la programmation des groupes de travail à la direction générale consacrés à la politique des loyers, aux fonctions de responsable de cité et aux perspectives immobilières en Île-de-France. Pour ces différents sujets, l'appui de certains services territoriaux pourra être sollicité afin de fournir une expertise de terrain et enrichir les débats.

Les conventions de réservation de logements à renouveler en Île-de-France

L'EPA Masse des douanes est réservataire de logements appartenant à des bailleurs sociaux, moyennant une subvention. Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022, la réservation de 354 logements arrive à échéance sur le parc francilien, sur un total de 708. La région parisienne se caractérise toujours par un afflux de nouveaux agents qui font face à de réelles difficultés de logement.

Après un groupe de travail qui s'est tenu à la direction générale en juillet 2018, il a été convenu que les conventionnements PLS et PLUS seraient à privilégier. Il conviendrait d'augmenter la part des T1 et T2 par rapport aux T3 et T4 et de transformer quelques grands appartements familiaux en chambres meublées.

²cf. NA EPA n° 12000395 du 27 avril 2012

³Cf. NA EPA n° 18000446 du 14 août 2018

La Masse doit privilégier une localisation des logements réservés près des grandes implantations douanières dans la région capitale. La question du renouvellement des réservations existantes ou de la recherche de nouvelles adresses susceptibles de convenir aux agents devra être posée au regard du coût financier de chaque opération.

Le service central poursuivra dans ce sens les négociations entamées avec les bailleurs sociaux, pour concrétiser la stratégie patrimoniale retenue lors de ce groupe de travail. Une nouvelle réunion des représentants du personnel avec l'appui du service territorial de l'Île-de-France devrait permettre de dégager les orientations à donner au directeur de l'établissement.

La certification des comptes de l'établissement

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 3 avril 2019, le commissaire aux comptes Mazars a présenté ses conclusions sur l'audit des comptes de la Masse des douanes, réalisé en février 2019. Le commissaire aux comptes s'est trouvé dans l'impossibilité de certifier les comptes de l'EPA, le dispositif de contrôle interne de l'établissement présentant de nombreuses insuffisances, notamment en termes de documentation et de justification de nombreux postes des états financiers. Dans son rapport, le commissaire aux comptes relevait cette situation notamment pour les sujets suivants :

- les immobilisations et les financements externes de l'actif ;
- les recettes et les créances ;
- les achats et les fournisseurs ;
- la trésorerie.

La certification des comptes de l'EPA reste ainsi un enjeu majeur pour 2019. L'EPA a fait appel au cabinet Grant Thornton, qui avait déjà réalisé un audit à blanc des comptes à la fin 2017, pour accompagner les équipes dans la résorption des insuffisances sus-mentionnées. Une réunion de l'agence comptable et du service central avec le commissaire aux comptes Mazars ainsi que le cabinet d'audit Grant Thornton s'est tenue pour définir les sujets à aborder en priorité, et les modalités d'accompagnement de Grant Thornton.

Il a été souligné qu'il convenait dans un premier temps de résoudre les incertitudes concernant le haut de bilan et de consolider les procédures, de manière à circonscrire celles concernant les immobilisations et le bas de bilan en général, ce qui permettrait d'obtenir la certification des comptes 2019, y compris avec réserves.

Une réunion de travail avec le cabinet Grant Thornton est prévue à la fin du premier semestre 2019. Elle devrait permettre de mettre en place le calendrier de l'intervention sur l'année, et d'amorcer le travail concret de résorption des insuffisances relevées par Mazars.

Les suites du déploiement du nouveau système d'information

L'environnement informatique de l'EPA Masse repose sur les applications ULIS et Y2 hébergées à la DNSCE. Ces deux progiciels font l'objet d'évolutions conduites avec leurs éditeurs respectifs pour répondre aux besoins de simplification remontés des utilisateurs.

S'agissant d'ULIS (gestion locative) :

- Les opérations de dépôt de garantie, qui obéissent à des écritures particulières en mode GBCP, et les développements pour l'interfaçage avec le logiciel comptable Y2 n'avaient pu être réalisés dans les délais initialement prévus. Ils devraient être livrés en octobre 2019. Dès lors, la facturation du dépôt de garantie pourra être décalée afin d'être simultanée au paiement du premier loyer. Ce processus évitera la perception de sommes en attente d'affectation par l'agence comptable, et rendra plus cohérent le libellé des avis d'échéance.
- La relance automatique par mél des demandes d'attestation d'assurance auprès des locataires est mis à l'étude pour l'année 2019. Cette évolution, réalisée à moindre coût, apportera un gain certain d'efficacité pour les services territoriaux.
- À terme, les candidats pourront directement saisir leurs demandes via une interface web, ce qui permettra de supprimer la phase la plus chronophage d'ULIS pour les ST les plus importants, et de systématiser l'utilisation de la partie « Accueil-commercialisation », indispensable pour une utilisation optimale des outils de pilotage.

S'agissant d'Y2 (gestion budgétaire et comptable) :

- l'intégration et l'exploitation des données issues des axes analytiques d'ULIS, qui permettront de disposer de l'ensemble des dépenses et recettes d'une cité, ces données étant actuellement éparpillées ;
- une fois les immobilisations mises en qualité, le logiciel de suivi des immobilisations Cegid patrimoine, sera interfacé avec Y2 et permettra une fiabilisation accrue des immobilisations de l'établissement.

Un pilotage amélioré

Des tableaux de bord pour un suivi régulier

Depuis le 1^{er} janvier 2019 l'établissement s'est doté d'un *tableau de bord* mensuel permettant de suivre les principaux indicateurs budgétaires et locatifs.

Ils comprennent notamment :

- les recettes et dépenses mensuelles et cumulées sur l'année par nature ;
- l'état de consommation de l'enveloppe *investissement* de la *programmation immobilière* ;
- le taux d'occupation mensuel des logements domaniaux et intermédiaires ;
- le montant mensuel des loyers facturés par l'établissement.

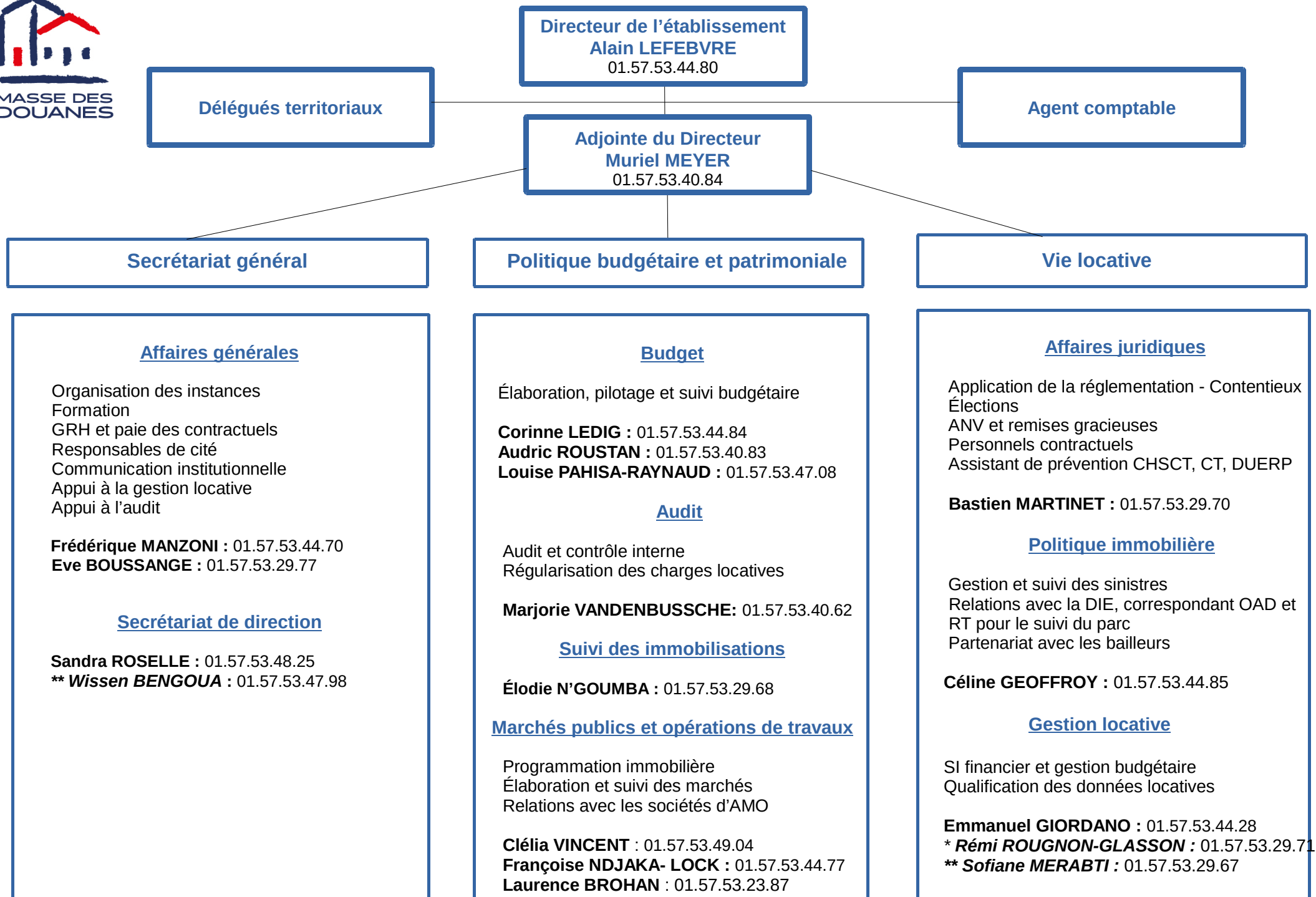
Ces données sont plus facilement accessibles depuis le lancement des deux solutions informatiques ULIS et Y2. Elles permettent un suivi d'activité amélioré notamment en donnant un panorama des activités de l'établissement. Parallèlement, la conception du tableau de bord permet d'éprouver la qualité des données d'occupation des logements à la disposition du service central et de les corriger.

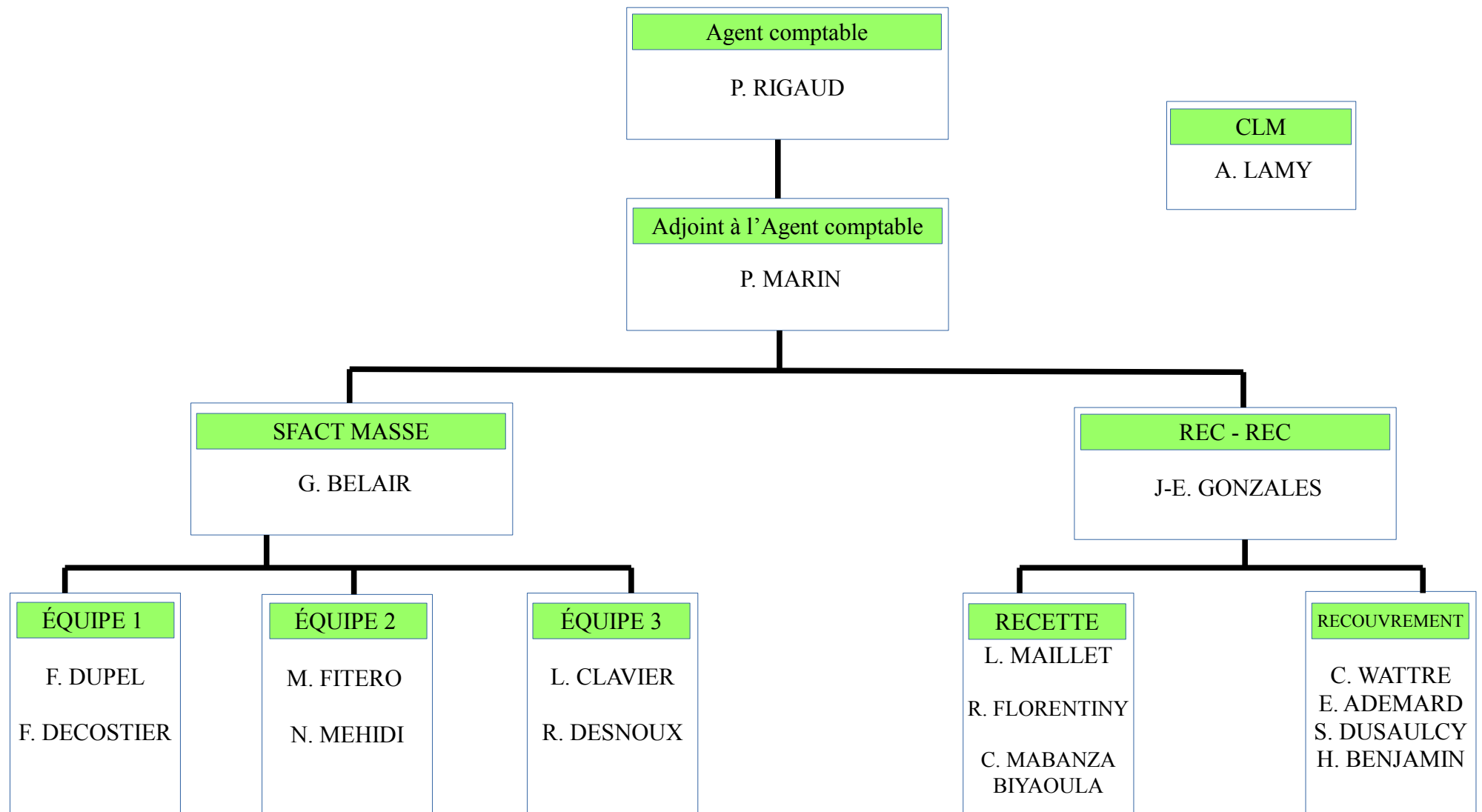
Qlik

L'outil de pilotage en matière de gestion locative, Qlik, devrait être expérimenté au quatrième trimestre 2019. Il permettra de disposer de restitutions exhaustives. Cet infocentre consiste en un module complémentaire de l'offre ULIS. Les restitutions prennent la forme de tableaux, de graphiques et d'une cartographie.

La fiabilité des restitutions de Qlik suppose un usage homogène de portail d'accueil-commercialisation précité par tous les services territoriaux.

ANNEXES





RAPPORT ANNUEL 2018¹

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Depuis le 1er janvier 2017, **La Trésorerie Générale des Douanes** (TGD) assure le paiement de l'ensemble des dépenses de la DGDDI (hors T2).

La TGD intègre par ailleurs l'Agence comptable (AC) de l'EPA Masse des douanes, dont le Trésorier Général des Douanes est l'Agent comptable.

I - Trésorerie Générale des Douanes

La Trésorerie Générale des Douanes (TGD) assure trois fonctions principales.

1 - Une fonction de comptable principal de l'Etat

2 - Une fonction de comptable assignataire des dépenses de la DGDDI

3 - Une fonction de comptable national pour certaines opérations de la DGDDI

II - AC Masse des Douanes

L'établissement public administratif 'La Masse des douanes' est l'un des 650 opérateurs de l'État et relève de la DGDDI.

L'EPA 'Masse' a pour mission de pourvoir au logement des douaniers dans les localités où les nécessités de service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix particulièrement élevé. L'établissement gère ainsi de l'ordre de 2500 logements occupés très majoritairement par des douaniers, des fonctionnaires ou pensionnés de la fonction publique.

Dédiée à la gestion comptable de l'établissement, l'Agence comptable :

- procède à la perception, spontanée, amiable ou forcée, de toutes les recettes de l'établissement (loyers et charges des immeubles en gestion EPA), soit de l'ordre de 12M€/an ;
- exécute l'intégralité de ses dépenses (7500 factures pour 8M€/an) et tient sa comptabilité.

L'AC existe comme entité comptable unique de l'EPA (pour un réseau de 15 ordonnateurs) depuis 2014. L'année 2018 a ainsi le cinquième exercice de l'Agence dans sa forme actuelle.

1 L'Agence comptable de la masse des douanes est un service de la TGD. Par souci de lecture, les éléments propres à la TGD n'ayant pas d'incidence sur la Masse des douanes ont été supprimés.

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ 2018

I - Trésorerie Générale des Douanes

1 - Activité du poste comptable principal

- Activité de trésorerie
- Activité de centralisation des recettes

2 - Contrôle et paiement des dépenses

3 - Attributions nationales

- Activité de recouvrement
- Le suivi national des carnets ATA
- GAEL

II - Agence comptable EPA Masse

Événements comptables en nombre (de pièces comptables)

	RECETTES				DÉPENSES			
	2017	2018	Δ		2017		2018	Δ
Titres de recettes	24.003	21.287	-11,31 %	DP et mandats pour ordre	7.578	DP	5591	-26,22 %
Réimputations	0	29	NS	Corrections de dépenses	42	Corrections de dépenses	120	185,00 %
Réductions	393	142	-64,00 %	Ordres de reversement	50	Demandes de reversement	40	NS
Demandes de versement	0	497	NS	Ordres de paiement	857	Demandes de versement	276	NS
Total	24.396	21.955	-10,00 %	Total	8.527	Total	6.027	-30,00 %

Total des pièces comptables traitées	2017	2018	Variation
	32.923	27.982	-15,00 %

Commentaires sur l'évolution à la baisse du nombre des pièces comptables traitées

1- Il faut rappeler ici la décision, prise avec le directeur d'établissement, de ne plus traiter les régularisations de charges au second semestre. 2018 aura ainsi été une 'année blanche'. A cet égard, la campagne de traitement comptable des charges 2017, qui a débuté, va nécessiter le traitement de 1900 pièces comptables (600 titres et 1300 opérations de dépense).

2- La diminution des pièces de recettes est aussi à rapprocher de l'adoption totale en 2018 des dispositions GBCP, et de la disparition subséquente de titres jusqu'alors émis 'pour ordre'.

3- Enfin, le processus de globalisation des flux financiers entre l'établissement et la douane, achevé en 2018, a également entraîné la disparition d'un volume conséquent de titres (parts-états, annualisation de certaines redevances d'occupation).

Naturellement, la dimension structurelle de cette rétractation de l'activité comptable a été prise en compte. Ainsi, un emploi (ER) du SFACT Masse a été restitué à la DI IDF mi-2018 et un autre emploi a été transféré vers le pôle REC-REC.

Événements comptables en montants

Par produits, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : le produit des activités, les subventions, autres produits et produits spécifiques.

Par charges, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : les consommations en provenance de tiers, les impôts et taxes, charges de personnel, autres charges et charges spécifiques.

PRODUITS			CHARGES		
2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
11.748.285€	13.002.795€	10,60 %	8.714.094€	12.454.958€	42,93 %

Événements budgétaires en montants

Pour la première fois, le rapport d'activité 2018 intègre (cf. ci-dessous) les données issues d'Y2 relatives aux encaissements et décaissements. Dès l'an prochain, il sera ainsi possible, le cas échéant, de nuancer l'évolution de l'activité comptable de l'Agence à l'aune des montants traités, ce qui n'est pas possible avec les données comptables relatives aux produits et charges.

ENCAISSEMENTS			DÉCAISSEMENTS		
2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
ND	12.309.340€	NS	ND	10.238.274€	NS

FAITS MARQUANTS 2018

I - Pour les deux entités

- L'année 2018 a été marquée par la consolidation du mode facturier au sein des deux entités.
- Elle a également été marquée par la poursuite de l'intégration et de la formation des nouveaux arrivants .
- Elle a enfin été marquée :
 - par une vague de départs (mutations, réussites aux concours, retraites) qui a nécessité le ré-enclenchement d'un processus de recrutement diversifié pour maintenir les capacités opérationnelles des services de la TGD-AC.
 - par la constitution en cours d'année d'un Secrétariat Professionnalisé Commun (SPC) participant à la plupart des processus métiers.

II - Trésorerie Générale des Douanes

- **Côté dépenses, l'année 2018 a été prioritairement consacrée à consolider et professionnaliser le fonctionnement du service facturier (SFACT) tout en apportant un soutien constant aux PLI.**
- **Le fonctionnement du poste comptable principal a été assuré tout au long de l'année 2018 dans des conditions normales, ce malgré la centralisation comptable des RR de Paris-Ouest et de Paris-Est sur la RI de Paris.**
- **Après deux ans d'efforts, la finalisation du contrôle juridictionnel de la Cour des comptes sur la gestion 2009-2013 est intervenue, dans des conditions très favorables pour le comptable sortant.**

III - Agence comptable EPA MASSE

- **En matière de comptabilité et de dépenses, nonobstant le déploiement balbutiant du nouveau SI (Y2-ULIS) les équipes sont parvenues à consolider l'usage du mode facturier et à tenir les comptes de l'établissement.** Trois faits marquants sont à retenir sur ce volet :
 - la faiblesse du prestataire CEGID, éditeur d'Y2, a conduit les équipes à terminer « à la main » la reprise des soldes de 2017, qui est intervenue 270 jours après l'ouverture de l'exercice.
 - la première année d'utilisation du nouveau SI aura relevé pour les équipes de l'Agence de la gageure et de l'épopée, sans dommages cependant sur le fonctionnement courant de l'établissement (pas d'interruption dans le paiement des factures ou l'encaissement des loyers).
- **En matière de recouvrement, l'Agence s'est dotée d'un nouveau plan d'actions 2019-2020 pour accélérer la réduction des impayés.** Trois faits marquants sont à retenir sur ce volet :
 - la mise en œuvre à compter de mai 2018 d'un Guide des Procédures du Recouvrement instaurant notamment un raccourcissement planifié de la durée de la phase amiable ;
 - l'affirmation et la visibilité de la politique de recouvrement de l'Agence (intervention devant les élus de 6 CRM, devant les correspondants sociaux, prise en compte de la dimension comptable dans le nouveau RAOL) ;
 - une baisse, pour la troisième année consécutive, du nombre de débiteurs (-14%) et de niveau des impayés (-10%).
- **Enfin, l'Agence est parvenue à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations à finalité comptable émanant du cabinet Grant-Thornton, accompagnant ainsi la dynamique de l'établissement de préparation de la certification des comptes.**

PERSPECTIVES 2019

Comme l'an dernier, les objectifs fixés à l'ensemble TGD-AC pour l'année 2019 ont été validés par la sous-directrice FIN, par ailleurs vice-présidente de l'établissement EPA Masse.

I - Trésorerie générale des Douanes

- En 2019, l'action du Pôle comptable nouvellement créé au sein de la TGD sera structurée pour :
- L'année 2019 aura aussi pour objet d'accentuer la dynamique de sécurisation de la chaîne de la dépense, avec notamment :
- Enfin, l'année 2019 permettra enfin au SFACT de se préparer aux évolutions de son environnement. Il s'agira notamment :

II - Agence comptable EPA Masse

- En 2019, l'Agence continuera de soutenir la dynamique de l'établissement en matière d'évolution vers la certification des comptes :
 - en rendant possible l'arrêt du compte financier 2018 par l'organe délibérant avant le 30 avril 2019, en dépit des fortes contraintes exogènes (faiblesse précitée du prestataire CEGID) ;
 - en formalisant, à compter du second semestre, un contrôle mensuel de la comptabilité ;
 - en mettant en oeuvre toutes les recommandations du cabinet Mazars en suite de son 1^{er} audit de janvier 2019.
- Le second objectif majeur de l'Agence sera de favoriser la montée en compétences de l'Agence dans le domaine de la qualité comptable :
 - en élaborant un parcours de formation propre à l'Agence, de sensibilisation et de perfectionnement aux enjeux de la qualité comptable ;
 - en préparant le cheminement de l'Établissement public vers l'adoption du mode facturier recettes (SREC) ;
 - en entamant la structuration au sein de l'Agence d'une démarche de qualité comptable en cohérence avec les enjeux de la certification des comptes.
- Enfin, il s'agira pour l'Agence de terminer la mise en oeuvre opérationnelle du plan d'action biannuel de réduction des impayés :
 - en définissant, dans le cadre du RAOL, une doctrine de signalement des débiteurs présentant des risques comptables ;
 - en exploitant tout le potentiel de la SATD ;
 - aux fins, pour une quatrième année consécutive, de peser à la baisse sur le niveau des impayés (cible de -15%).

III - Pour les deux entités

L'année 2019 sera une année charnière pour la TGD-AC en matière de gestion des ressources humaines. Il s'agira en effet de :

- veiller à maintenir les effectifs réels en poste au plus près des effectifs de référence, en assurant le recrutement profilé, l'insertion des entrants et leur formation ;
- mettre en oeuvre un processus performant d'intégration des personnels extérieurs (détachés ou en PNA), dans les conditions arrêtées par la direction générale ;
- assurer le renouvellement de l'équipe dirigeante (intégration du nouveau chef de service à l'AC Masse, remplacement du TGD Adjoint) et le fonctionnement du nouveau schéma organisationnel de direction en deux pôles, côté Douane (Pôle comptable et SFACT Douane).

Établissement public administratif (EPA)
La Masse des douanes

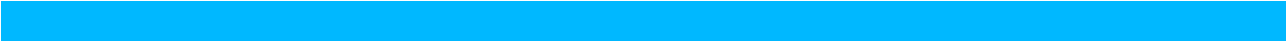
BILAN SOCIAL

2018



Table des matières

I. Le personnel.....	4
A. Les effectifs.....	4
B. Les contractuels.....	5
C. L'apprentissage.....	5
D. Répartition des effectifs titulaires par catégorie et type de service.....	5
E. Répartition des effectifs titulaires.....	6
II. Mouvements de personnel.....	7
III. Masse salariale.....	7
IV. Les conditions de travail.....	8
A. Le télétravail.....	8
B. Le compte épargne temps.....	8
C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention).....	9
V. La formation professionnelle.....	11
A. Données générales.....	11
B. Formations organisées par l'établissement.....	12
C. La diffusion de l'activité de l'EPA.....	12



L'EPA Masse des douanes publie son bilan social, établi sur la base des principaux indicateurs pertinents, eu égard aux spécificités de l'établissement.

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État prévoit « *l'établissement annuel d'un bilan social indiquant les moyens budgétaires et en personnel dont disposent les services et comprenant toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques (organisation et fonctionnement, formation professionnelle...).* L'arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social ».

Ce bilan est destiné à partager le plus largement possible les données et les analyses sur les ressources humaines de l'établissement, dans les domaines aussi divers que l'évolution des effectifs, les conditions de rémunération et de travail, le dialogue social, la formation.

I. Le personnel

A. Les effectifs

La Masse des douanes est structurée autour du service central, de l'agence comptable et de 14 services territoriaux. Ces derniers sont le support des commissions territoriales de la Masse (CTM).

Les chiffres présentés dans ce bilan constituent la photographie exacte des effectifs de l'établissement le jour du 31 décembre de l'année considérée, et ne tiennent donc pas compte des mouvements de personnels intervenant dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Au 31 décembre 2018, 110 agents exercent des fonctions pour l'EPA, dont 89 pour le réseau ordonnateur et 21 pour l'agence comptable.

Les effectifs de l'agence comptable, qui restent stables, incluent le service facturier (SFACT). Le réseau ordonnateur enregistre une légère remontée (86,5 contre 83 fin 2017 et 88 fin 2016), liée à l'importance des mouvements de personnels réalisés en cours d'année au sein du réseau ordonnateur (CTM et service central).

Par ailleurs, sont comptabilisés au titre de l'effectif de l'établissement, 2 agents mobiles dits « Paris spécial », généralement affectés pour des missions de renfort sur des postes temporairement vacants, majoritairement dans la branche AG/OP-CO, qui correspond aux activités de l'EPA.

La quotité de travail est fixée de façon forfaitaire pour les délégués territoriaux (5 %), les chefs de PLI ou secrétaires généraux (15 %), chargés de l'encadrement des équipes du service territorial. De même, les ETPT sont calculés au prorata du temps de travail consacré à la Masse des douanes.

Service	Catégorie					Effectifs physiques	ETPT
	A+	A*	B*	C	Apprenti		
CTM	14	25	23	8	0	70	38,94
Service central	1	11	3	2	2	19	16,5
Agence comptable	1	6	11	3	0	21	18,54
Total	16	42	37	13	2	110	73,98

* y compris 2 agents Paris spécial (1A et 1B)

Au total, les effectifs globaux augmentent légèrement, avec 110 emplois (73,98 ETPT), contre 104 emplois (72,54 ETPT).

Service	A+		A		B		C		Apprenti		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
CTM	2	12	14	11	17	6	6	2	0	0	39	31
Service central	0	1	8	3	2	1	2	0	1	1	13	6
Agence comptable	0	1	1	4	8	3	3	1	0	0	12	9
Total	2	14	23	18	27	10	11	3	1	1	64	46

B. Les contractuels

L'EPA Masse fait appel à des agents contractuels pour l'exercice de fonctions spécifiques pour lesquelles il ne dispose pas des ressources suffisantes ou des compétences en interne.

À ce titre, il emploie 3 gardiens d'immeuble (cités de l'Haÿ-les-Roses, de Limeil-Brevannes et du Havre) et 1 femme de ménage (cité de Modane) qui représentent 3,6 ETPT.

En effet, le décret n°2001-1361 du 28 décembre 2001 relatif aux obligations de gardiennage ou de surveillance de certains immeubles d'habitation applicable depuis 2003 dans les villes de plus de 25 000 habitants et les agglomérations de plus de 50 000 habitants oblige tout bailleur détenant plus de 100 logements dans un même immeuble ou groupe d'immeubles à employer à plein temps un concierge ou un employé d'immeuble.

C. L'apprentissage

L'apprentissage est un mode de formation en alternance, combinant formation théorique en établissement de formation (centre de formation d'apprentis – CFA), universités, lycées, etc.) et formation professionnelle au sein de l'administration d'accueil.

L'EPA Masse participe activement à la mise en œuvre du dispositif gouvernemental en faveur de l'apprentissage.

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans qui bénéficient d'un contrat de travail rémunéré le temps de leur formation, le contrat d'apprentissage ne constitue en aucun cas un pré-recrutement en douane et n'ouvre droit à aucune priorité à l'embauche à son terme.

Le service central emploie depuis la rentrée 2017 deux apprentis, l'un préparant un BTS systèmes numériques, l'autre un BTS assistant manager. Ces deux apprentis, recrutés pour une durée de deux ans, sont accompagnés par un tuteur.

L'apprenti en informatique travaille au sein de la cellule Vie locative où il assure des fonctions d'assistance à la conduite du projet de renouvellement des logiciels de gestion locative et de gestion budgétaire et comptable. À ce titre, il participe à la mise en place des différentes fonctionnalités du système d'information de l'EPA Masse, qui comporte désormais 2 pôles : financier, gestion locative. Il assure l'implémentation des modules complémentaires avec les équipes dédiées (service central et sous-direction des systèmes d'information et de télécommunication, DNSCE). Il réalise des supports techniques et des outils pédagogiques destinés aux utilisateurs, pour compléter les livrables attendus des prestataires.

Outre des tâches de secrétariat (gestion des réservations de salles, suivi de la cote de service, gestion de l'agenda du service central et du calendrier du directeur et de son adjointe), l'apprentie assistante manager assure le suivi des fonctions support « ressources humaines » (congés, compte épargne-temps, ...) et contribue à la gestion des documents et des ressources matérielles du service. Elle prend en charge l'organisation des réunions des instances de l'établissement et des actes décisionnels.

Les contrats de ces apprentis s'achevant au 31 août 2019, l'établissement va engager une procédure de recrutement dans les deux mêmes métiers au premier semestre 2019 pour poursuivre la dynamique lancée en 2015.

D. Répartition des effectifs titulaires par catégorie et type de service

Outre les 3 contractuels travaillant à plus de 50 %, 67 agents exercent exclusivement des activités à l'EPA Masse. En effet, ne sont pas comptabilisés les agents consacrant une part de leurs tâches à d'autres services de la douane, souvent rattachés au PLI ou au SG de la direction de rattachement de

la CTM.

Service	Catégorie					
	A+	A	B	C	Apprentis	Contractuels
CTM	0	8	19	3	0	3
Service central	1	11	3	2	0	0
Agence comptable	0	5	11	4	0	0
Effectifs physiques	1	24	33	9	0	3
Total	70					

E. Répartition des effectifs titulaires

Le réseau de l'EPA Masse des douanes se compose de 14 services territoriaux (ST), implantés en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), qui sont placés sous la responsabilité de 14 délégués territoriaux, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes.

La majorité des services territoriaux est située aux sièges d'interrégions douanières, à l'exception des circonscriptions de Bayonne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT) par service et circonscription territoriale. Pour 110 personnes (en effectif physique), le taux de féminisation s'établit à 58 %.

Interrégions douanières	CTM	Effectifs physiques			ETPT
		Femmes	Hommes	Total	
Nouvelle-Aquitaine	Bayonne	1	3	4	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Corse	2	2	4	1,43
	Méditerranée	5	1	6	4,52
Bourgogne-Franche Comté – Centre – Val de Loire	Dijon	2	2	4	1,4
Île-de-France	Île-de-France	5	4	11	7,36
	Service central*	13	6	19	16,5
	Agence comptable*	12	9	21	18,54
Antilles-Guyane	Guadeloupe	1	2	3	1,2
	Guyane	1	2	3	1,2
	Martinique	2	2	4	0,4
Hauts-de-France	Lille	3	2	5	3,2
Auvergne-Rhône Alpes	Lyon	4	2	6	4,45
Grand-Est	Metz	1	5	6	3,3
Occitanie	Montpellier	3	1	4	2,27
Bretagne-Pays de la Loire	Nantes	4	2	6	3,91
Normandie	Rouen	3	1	4	2,1
Total		64	46	110	73,98

* hors réseau territorial

II. Mouvements de personnel

En 2018 il y a eu 44 mouvements de personnels, soit 40 % des effectifs physiques, dont 22 arrivées et 22 départs.

Les départs et les arrivées pour les services territoriaux (-2) et l'agence comptable (-1) présentent un solde négatif, au bénéfice du service central (+3 agents), qui équilibre ainsi les mouvements de l'ensemble de l'établissement.

Service	A+		A		B		C		Apprentis		Total	
	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ
Service central	0	0	3	2	2	0	1	1	0	0	6	3
CTM	3	2	2	1	5	10	1	0	0	0	11	13
Agence comptable	0	0	2	3	3	3	0	0	0	0	5	6
Total	3	2	7	6	10	13	2	1	0	0	22	22

Ces mouvements importants se traduisent par des besoins en formation, indispensables pour acquérir les compétences spécifiques à l'exercice des missions Masse. Si à leur arrivée, les formations sont assurées en interne (consignes de la hiérarchie, transfert de compétences entre collègues), les nouveaux agents sont invités à s'inscrire à des formations métiers (système d'information de l'établissement, passation de marchés, formation à la pathologie du bâtiment...) pour acquérir les connaissances professionnelles indispensables à l'exercice des missions Masse.

III. Masse salariale

Le montant total de la masse salariale s'élève à 5 605 107 € en 2018 avec charges. Cette différence importante sur les deux années est essentiellement liée à la redéfinition des coûts agents. Les coûts totaux de personnels initialement présentés en 2017 étaient de 4 783 665 €, mais hors cotisations aux pensions de retraite. À partir de 2018, les coûts sont calculés en prenant en compte ces cotisations, une nouvelle détermination du total 2017 sur le même périmètre est donc nécessaire pour rendre significative toute comparaison des montants entre les deux années.

Évolution 2017-2018 de la masse salariale

Cat.	ETPT 2017	Coût moyen chargé HCAS global par catégorie (RAP 2017)*	CAS associé	Coût annuel 2017	ETPT 2018	Coût moyen chargé HCAS global par catégorie (RAP 2017)*	CAS associé	Coût annuel 2018	Différentiel ETPT 2017/18	Différentiel coût 2017/18
A+	1,82	117 042	35,09 %	287 772	2,20	119 186	35,09 %	354 229	0,38	66 456
A	20,09	66 499	40,25 %	1 873 739	24,77	64 352	40,25 %	2 235 641	4,68	361 902
B	37,1	49 577	47,49 %	2 712 876	35,85	45 719	47,49 %	2 417 473	-1,25	295 403
C	12,95	39 137	48,89 %	754 592	10,16	39 154	48,89 %	592 277	-2,79	-162 315
Apprentis	0,58	5 486		3 182	1,00	5 486		5 487	0,42	2 305
Total	72,54	---	-5632162	---	73,98	---	---	5 605 107	1,44	-27 054,66

Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)

	2015	2016	2017*	2018
Effectifs physiques	111	106	104	110
ETPT	74	72,25	72,54	73,98
Masse salariale	4,6 M€	4,9 M€	4,8 M€	5,6 M€

*y compris les deux apprentis

IV. Les conditions de travail

A. Le télétravail

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail, qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'établissement, est effectué par un agent hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire (il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une obligation), en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les principes généraux interministériels (loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et décret du 12 février 2016) fixent à un an maximum la durée de l'autorisation (renouvelable par décision expresse) et imposent un plafond de 3 jours de télétravail par semaine pour un agent à temps complet afin de préserver le collectif de travail et d'éviter le risque d'isolement.

Le télétravail décliné à la Masse des douanes se pratique au domicile de l'agent, entendu comme le lieu de sa résidence habituelle. Il est exigé en gestion, une ancienneté minimale d'un an sur le poste avant de pouvoir déposer une demande, ce qui permet à l'encadrant de disposer du recul suffisant pour apprécier l'autonomie et la maîtrise de l'agent à l'issue d'un cycle complet sur le poste. Il est également exigé que la résidence où s'exerce le télétravail permette un retour sur site rapide en cas de nécessité de service. Sauf exception, les demandes sont formulées à l'occasion de deux campagnes annuelles pour une prise d'effet le 1er janvier ou le 1er juillet. Cette concentration des dossiers facilite leur gestion et permet, contrairement à une gestion au fil de l'eau, d'arbitrer entre des demandes concurrentes.

Au 31 décembre 2018, 4 agents (3 femmes : 2 en Méditerranée, 1 à Dijon + 1 homme en Corse) bénéficient de ce dispositif et les retours sont très positifs.

B. Le compte épargne temps

Le compte épargne-temps (CET) permet de mettre de côté des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET peut être alimenté, dans la limite de 60 jours, par :

- des jours de congés annuels (y compris les *jours de fractionnement*). Toutefois, l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être épargnés,
- des jours de réduction du temps de travail (RTT),
- des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées au sein de chaque administration par arrêté.

Lorsque le CET atteint 15 jours, l'agent ne peut plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an.

L'agent est informé annuellement des jours épargnés et consommés.

CET au 31 décembre 2018

Service territorial	Nbre d'agents disposant d'un CET	Nbre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	Nbre de jours de CET utilisés dans l'année	Nbre de jours de congés épargnés sur le CET en 2018	Nbre total de jours épargnés sur les CET pérenne et historique
Bayonne	2	2	0	15	129
Corse	3	2	3	8	55,5
Méditerranée	5	3	1	13,5	186,5
Dijon	3	2	0	158	168
Île-de-France	5	3	0	30	161
Service central*	16	1	2	74,5	249
Agence comptable*	16	14	4,5	99,5	374
Guadeloupe	3	0	0	0	144
Guyane	2	0	0	6	172
Martinique	4	1	3	17	14
Lille	5	1	2	13	153
Lyon	6	3	40	15,5	65,5
Metz	3	2	21,5	2	23
Montpellier	1	1	0	10,5	75
Nantes	3	0	0	0	79,5
Rouen	4	4	6	21,5	81,5
TOTAL	81	39	83	484	2130,5

C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention)

Le recueil des risques par le cadre de proximité s'est déroulé du 5 au 20 février 2018.

Conformément à la note n° 120175 de 2012, le périmètre retenu du DUERP/PAP présenté au CHSCT de l'EPA concerne les situations d'exposition liées aux missions spécifiques de l'EPA des agents du service central, ainsi que des agents contractuels de l'EPA dont la quotité de travail dans l'établissement est supérieure à 50 %. Les situations d'exposition des agents des autres structures de l'EPA sont reprises dans les DUERP/PAP des services territoriaux et de l'agence comptable.

Le regroupement des lignes de situations d'exposition de tous les agents (service central et contractuels) a été décidé, afin de ne pas cibler nominativement les réponses, en particulier pour les risques psycho-sociaux (RPS), les risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments (ambiance thermique, ascenseurs, ...), pour ceux liés au manque d'hygiène sur les lieux de travail et pour les risques liés au travail sur écran.

Le DUERP 2018 du service central de l'EPA et des contractuels présenté au CHSCT du 15 mai 2018 compte 26 lignes.

Cotation des risques :

- Risques intolérables (A) : aucun ;
- Risque substantiel (B) : aucun ;
- Risque modéré (C) : 3 situations d'exposition ;
- Risque faible (D) : 13 situations d'exposition ;
- Pas de risque (PR) : 38 situations d'exposition.

Principales situations d'exposition :

- Risques psychosociaux (RPS) : 34 situations d'exposition, dont 9 en D et 25 en PR ;
- Chutes de hauteur : 19 situations d'exposition, dont 3 en C et 16 en D ;
- Risques liés à l'activité physique : 16 situations d'exposition, dont 3 C, 12 D et 1 PR ;
- Travail sur écran : 15 situations d'exposition en D.

Focus sur les risques psychosociaux (34 situations d'exposition)

La définition de référence des risques psychosociaux retenue pour cet exercice est celle du collège d'experts présidé par Michel Gollac également choisie par la DGAFP : « *Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.* »

Les situations d'exposition s'inscrivent dans six dimensions, dont 4 figurent au DUERP du service central :

1. **l'insécurité de l'emploi au travail** : 2 situations d'exposition en PR, pour 2 agents de sexe féminin. Cette situation est non pas liée à l'activité du service mais, de manière plus générale, aux réformes de la fonction publique annoncées par le Gouvernement peu de temps avant le recueil des risques ;
2. **les exigences du travail** : 13 situations d'exposition, dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. La pression temporelle est ici identifiée comme situation de risque ;
3. **les rapports sociaux et les relations de travail** : 13 situations d'exposition, dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. Ces situations d'expositions sont à rapprocher de l'activité des services, avec des interrogations exprimées sur les moyens humains, mais également de multiples sollicitations des interlocuteurs (collègues et publics de l'EPA) ;
4. **les exigences émotionnelles** : 6 situations d'exposition, dont 3 D et 3 PR, pour 2 agents masculins et 4 féminins. Ces situations sont liées au changement d'outils (nouveaux logiciels), ainsi qu'aux relations tendues avec les publics mais que les agents eux-mêmes relativisent en soulignant la rareté.

Focus sur les risques liés à l'activité physique (16 situations d'exposition)

Les situations d'exposition des risques concernent :

- la manutention de charges à l'aide d'un chariot, notamment lors des opérations d'archivage ;
- la manutention manuelle de charges, avec les opérations d'archivage et de préparation du déménagement du service central (juillet 2018) ou le port d'objets d'entretien (pelles, conteneurs, etc.).

Dans le programme annuel de prévention, la priorité a été donnée au traitement des risques cotés C et D, ainsi que les situations sans risques (PR) pour lesquelles des mesures simples de prévention peuvent être mises en œuvre.

Les agents du service central avaient déjà bénéficié de mesures de prévention inscrites au PAP 2017 :

- sessions de formation yoga des yeux et de sophrologie organisées dans les locaux de la direction générale (2017-2018);
- formation port de charges lourdes (une demie journée, dans les locaux du service central) et rappel de consignes relatives à la manutention ;
- nettoyage de la moquette ;
- formations sur la qualité de vie au travail (QVT) en 2017 et en 2018 (encadrants et agents) ;
- dotation de doubles écrans sur demande des agents.

Les situations d'exposition signalées par les contractuels de l'EPA montrent que les moyens actuellement mis en œuvre sont à la hauteur des risques identifiés. Toutefois, des mesures collectives ou individualisées de prévention des risques peuvent être envisagées en tant que de besoin.

V. La formation professionnelle

Au sein de l'établissement, la formation professionnelle recouvre :

- la préparation aux concours et examens professionnels ;
- les actions de formation de perfectionnement (formation continue) qui visent à :
 - l'adaptation immédiate au poste de travail,
 - l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers,
 - l'acquisition de nouvelles qualifications,
 - les autres dispositifs comme l'apprentissage.

A. Données générales.

La formation des agents de l'EPA Masse est d'autant plus importante qu'il est essentiel de garantir un bon niveau de qualification des agents et de maintenir le fonctionnement optimal de l'établissement, dans un contexte d'importants mouvements de personnels.

L'effort de formation en 2018 a visé à approfondir la professionnalisation et l'adaptation aux évolutions de leur environnement des agents travaillant au sein de l'établissement et à diffuser l'essentiel de son action auprès d'autres services.

Au total, ce sont 109,3 jours ont été consacrés à 20 actions professionnelles (tous types et durée confondus) des 110 agents de l'EPA Masse.

Les agents bénéficient de formations assurées par la DGDDI et l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE).

Formations métier :

- séminaires et formations organisées par le service central (cf point B) ;

- commande publique et plate-forme des achats de l'État;
- gestion des immobilisations ;
- préparations aux concours et examens professionnels (B et A) ;
- autres formations : santé et sécurité (risque incendie, travail sur écran, sophrologie), bureautique, conférences d'actualité à la DGDDI (durée d'une heure à la pause méridienne).

B. Formations organisées par l'établissement

Dans le cadre du déploiement du module régularisations de charges du logiciel de gestion patrimoniale – Ulis de la société Sopra – deux sessions de formation ont été organisées en juin et juillet 2018 à destination d'agents du réseau ordonnateur.

Ces formations ont été animées par les agents ressources du service central, qui ont par la suite piloté le dispositif d'accompagnement et assisté leurs collègues lors de la période clef du démarrage opérationnel de ce nouvel outil.

En juin 2018 s'est déroulée la formation initiale des responsables de cité, obligatoire à la prise de fonctions. Animée par les représentants du service central pour la présentation de l'établissement et les aspects juridiques et, par le responsable de la société Concept et Management pour les pathologies du bâtiment, le format de cette formation s'inscrit sur 3 jours.

Celle-ci comporte des apports théoriques et méthodologiques – Exemples concrets – Analyse de cas pratiques relatifs à différents types de bâtiments dans les différents secteurs géographiques représentés par les participants ; un rappel sur la composition et les fonctions d'un bâtiment permettant d'être sensibilisé aux pathologies les plus courantes et de prévenir les désordres en identifiant les points de vigilance spécifiques.

L'évaluation a été très positive la formation est reconduite en 2019.

Enfin, le séminaire des services territoriaux s'est déroulé le 21 novembre 2018. La vice-présidente de l'établissement, sous-directrice des finances et des achats, a pu y présenter les orientations générales de l'EPA. Ce séminaire a notamment permis d'échanger sur le traitement des sinistres, de présenter l'actualité de la commande publique et des activités de l'établissement, et un premier retour sur le fonctionnement en mode GBCP – gestion budgétaire et comptable publique – au sein de l'établissement.

C. La diffusion de l'activité de l'EPA

Des actions de formation ont permis de mieux faire connaître l'activité et l'offre de services de l'EPA :

1. conférence professionnelle de la DGDDI du 19 juin 2018, sur la politique immobilière de l'établissement, pour les agents de l'administration centrale à Montreuil ;
2. présentation de la Masse aux stagiaires de l'ENBD et l'ENDT, en fin de cycle ;
3. présentation de l'EPA aux correspondants sociaux de la DGDDI, le 8 novembre 2018.

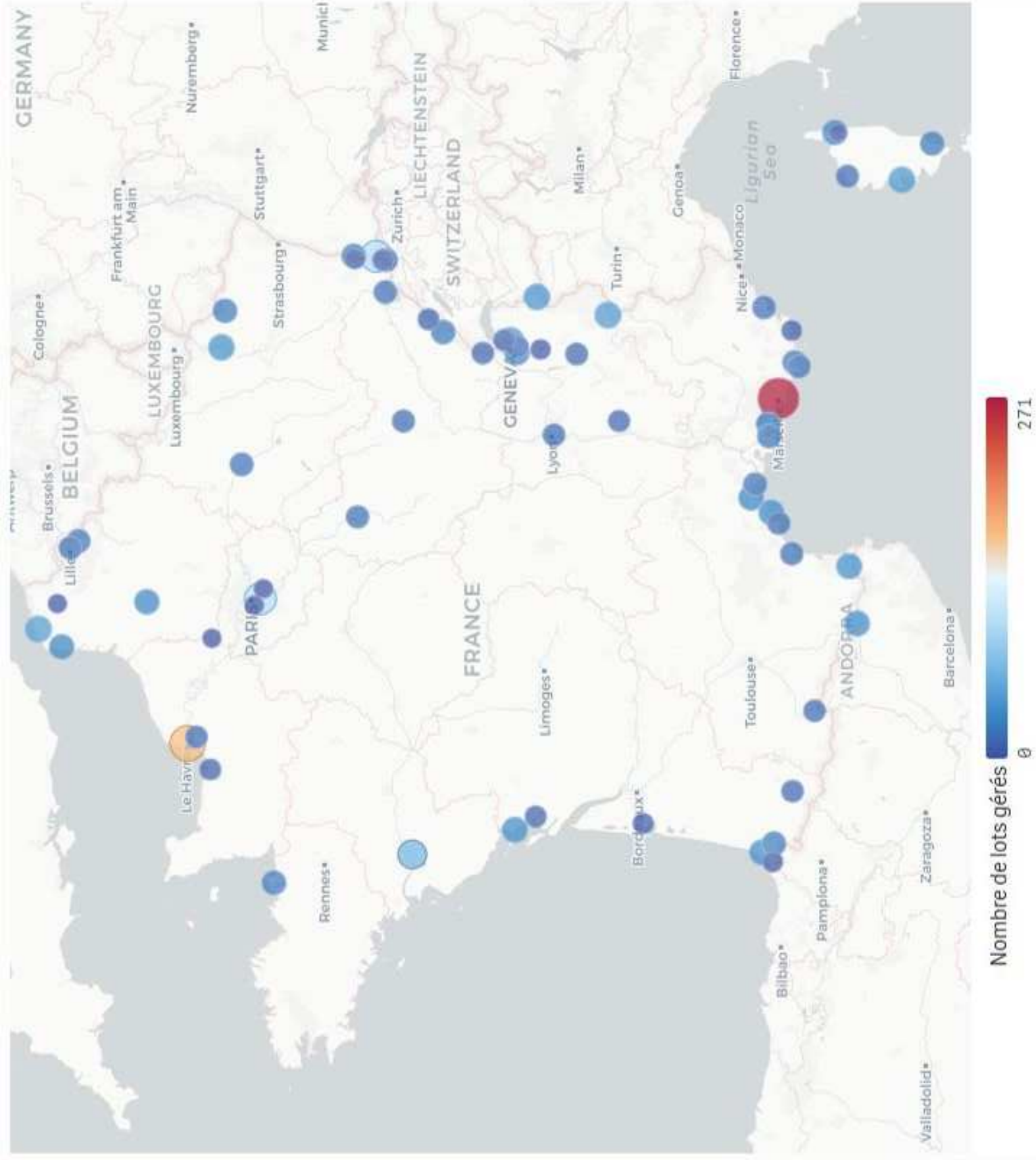
ensemble du parc

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – ensemble du parc																
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve et ex-conjoints	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	116	63	54,31%	3	20	3	1	0	2	29	25,00%	92	79,31%	9	0	15
DIJON	91	44	48,35%	0	10	3	3	1	3	20	21,98%	64	70,33%	0	0	27
CORSE	102	60	58,82%	14	5	0	0	0	9	28	27,45%	88	86,27%	0	1	13
GUADELOUPE	51	40	78,43%	3	3	0	0	0	0	6	11,76%	46	90,20%	0	0	5
GUYANE	74	66	89,19%	0	0	0	1	0	0	1	1,35%	67	90,54%	0	0	7
IDF-LA REUNION	842	595	70,67%	1	6	0	0	2	1	10	1,19 %	605	71,85%	165	0	72
LILLE	219	111	50,68%	0	2	1	11	5	7	26	11,87%	137	62,56%	0	0	82
LYON	335	209	62,39%	0	7	3	0	2	3	15	4,48%	224	66,87%	44	3	64
MÉDITERRANÉE	465	208	44,73%	21	61	10	19	26	1	138	29,68%	346	74,41%	0	11	108
MARTINIQUE	14	13	92,86%							0	0,00%	13	92,86%	1	0	0
METZ	225	83	36,89%	10	13	4	0	2	4	33	14,67%	116	51,56%	0	9	100
MONTPELLIER	183	128	69,95%	0	12	0	0	4	6	22	12,02%	150	81,97%	0	1	32
NANTES	139	94	67,63%	4	10	1	3	0	1	19	13,67 %	113	81,29%	0	0	26
ROUEN	190	108	56,84%	5	5	0	12	6	7	35	18,42%	143	75,26%	3	0	44
TOTAL GÉNÉRAL	3046	1822	59,82 %	61	154	25	50	48	44	382	12,54 %	2204	72,36 %	222	25	595

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc domanial															
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	93	49	52,69%	3	20	3	1		2	29	25,00%	78	83,87%	0	15
DIJON	90	43	47,78%		10	3	3	1	3	20	21,98%	63	70,00%	0	27
CORSE	102	60	58,82%	14	5				9	28	27,45%	88	86,27%	1	13
GUADELOUPE	41	35	85,37%	1	2					3	7,32%	38	92,68%	0	3
GUYANE	74	66	89,19%				1			1	1,35%	67	90,54%	0	7
IDF-LA REUNION	100	91	91,00%	1				2	1	4	4,00 %	95	95,00 %	0	5
LILLE	180	77	42,78%		2	1	8	5	7	23	12,78%	100	55,56%	0	80
LYON	262	182	69,47%		7	3		2	3	15	4,48%	197	75,19%	3	62
MÉDITERRANÉE	419	162	38,66%	21	61	10	19	26	1	138	29,68%	300	71,60%	11	108
MARTINIQUE	10	10	100,00%							0	0,00%	10	100,00%	0	0
METZ	225	83	36,89%	10	13	4		2	4	33	14,67%	116	51,56%	9	100
MONTPELLIER	183	128	69,95%		12			4	6	22	12,02%	150	81,97%	1	32
NANTES	126	82	65,08%	4	9	1	3		1	18	14,29 %	100	79,37 %	0	26
ROUEN	169	90	53,25%	5	5		12	6	7	35	18,42%	125	73,96%	0	44
TOTAL GÉNÉRAL	2074	1158	55,83 %	59	146	25	47	48	44	369	17,79 %	1527	73,63 %	25	522

locatif

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc locatif															
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Logements vacants
BAYONNE	23	14	59,09%									14	60,87%	9	
DIJON	1	1	100,00%									1	100,00%		
CORSE												0			
GUADELOUPE	10	5	50,00%	2	1					3	30,00%	8	80,00%		2
GUYANE	0											0			
IDF-LA REUNION	742	504	67,92%		6					6	0,81 %	510	68,73%	165	67
LILLE	39	34	87,18%				3			3	11,87%	37	94,87%		2
LYON	73	27	36,99%									27	36,99%	44	2
MÉDITERRANÉE	46	46	100,00%									46	100,00%		
MARTINIQUE	4	3	75,00%									3	75,00%	1	
METZ	0											0			
MONTPELLIER	0											0			
NANTES	13	12	92,31%		1					1	7,69 %	13	100,00%	0	0
ROUEN	21	18	85,71%									18	85,71%	3	0
TOTAL GÉNÉRAL	972	664	68,31 %	2	8	0	3	0	0	13	1,34 %	677	69,65 %	222	73



CTM/ST	Statut patrimonial	Résidences	Nombre de logements
BAYONNE	L	Ax-les-Thermes (Saint Roch)	5
BAYONNE	L	Hendaye "Hapéténia"	17
BAYONNE	L	Muret	1
BAYONNE	D	Anglet	35
BAYONNE	D	Arès	6
BAYONNE	D	Cambo	24
BAYONNE	D	Ciboure Socoa	4
BAYONNE	D	Gaud	12
BAYONNE	D	Oloron Ste Marie	12
BAYONNE			116
DIJON	L	LAMBALLE	1
DIJON	D	DIJON	15
DIJON	D	AUXERRE	16
DIJON	D	DELLE	16
DIJON	D	MORTEAU	9
DIJON	D	PONTARLIER	24
DIJON	D	LES ROUSSES	10
DIJON			91
CORSE	D	AJACCIO	40
CORSE	D	BASTIA	30
CORSE	D	CALVI	12
CORSE	D	PORTO-VECCHIO	20
CORSE			102
GUADELOUPE	L	SAINT-MARTIN	10
GUADELOUPE	D	BAIMBRIDGE	30
GUADELOUPE	D	DESHAIES	7
GUADELOUPE	D	GOSIER	4
GUADELOUPE			51
GUYANE	D	CAYENNE	30
GUYANE	D	KOUROU	16
GUYANE	D	SAINT-LAURENT	13
GUYANE	D	SAINT-GEORGES	15
GUYANE			74
IDF	D	L HAY LES ROSES	100
IDF	L	BOULOGNE BILLANCOURT	1
IDF	L	CHAMBOURCY	1
IDF	L	CLAYE SOUILLY	4
IDF	L	COURBEVOIE	18
IDF	L	DAMMARTIN EN GEOLE	4
IDF	L	GENTILLY	2
IDF	L	IVRY	4
IDF	L	LE MESNIL AMELOT	10
IDF	L	LIMEIL BREVANNES	90
IDF	L	LOUVRES	24

IDF	L	LOUVRES L OSERAIE	2
IDF	L	MONTREUIL DEUX COMMUNES	2
IDF	L	MONTREUIL RÉVOLUTION	6
IDF	L	NEUILLY SUR SEINE	22
IDF	L	OSNY	19
IDF	L	PANTIN	15
IDF	L	I3F MELANGE	15
IDF	L	PARIS 9	21
IDF	L	PARIS 11	15
IDF	L	PARIS 12 REUILLY	13
IDF	L	PARIS 13	14
IDF	L	PARIS 15	7
IDF		PARIS 15 COTENTIN	1
IDF	L	PARIS 17 BATIGNOLLES	15
IDF	L	PARIS 19	5
IDF	L	PARIS 19 ARDENNES	3
IDF	L	PARIS 19 BOURET	1
IDF	L	PARIS 19 RUE DE THIONVILLE	25
IDF	L	PARIS19 ZAC MAC DONALD	4
IDF	L	PARIS 19 RUE BOLIVAR	1
IDF	L	PARIS 20	10
IDF	L	RUNGIS 1	1
IDF	L	RUNGIS 2	9
IDF	L	RUNGIS NOTRE DAME	8
IDF	L	SAINT DENIS	5
IDF	L	ST GERMAIN EN LAYE	2
IDF	L	SARCELLES	37
IDF	L	SURVILLIERS	7
IDF	L	TREMBLAY 1	56
IDF	L	TREMBLAY 2	143
IDF	L	TREMBLAY 3	51
IDF	L	VILLIERS LE BEL	37
IDF	L	MESNIL AMELOT	5
IDF	L	CHELLES	1
IDF	L	VILLEPARIS	2
IDF	L	COUBRON	2
LA REUNION	L	LA POSSESSION	1
LA REUNION	L	ST DENIS	1
IDF-LA REUNION			842
LILLE	L	Blériot	31
LILLE	L	Calais - Nouvelle France	8
LILLE	D	Amiens	24
LILLE	D	Boulogne	30
LILLE	D	Calais-Nord	38
LILLE	D	Cysoing	20
LILLE	D	Mons-en-Baroeul (Mons-CILOF)	16
LILLE	D	Risquons-tout - Neuville-en-Ferrain	6
LILLE	D	Rosendael	45

LILLE	D	Saint-Omer	1
LILLE			219
LYON	L	Bellegarde (Chatillon-en-Michaille)	12
LYON	L	BOUVIER (Saint-Julien-en-genevois)	21
LYON	L	CHANDIOTS (Clermont-Ferrand)	1
LYON	L	DIVONNE II	1
LYON	L	HERIDEAUX (Lyon)	8
LYON	L	LE TETRAS (Annemasse)	5
LYON	L	LES REMPARTS (Clermont-Ferrand)	1
LYON	L	ORNEX	15
LYON	L	SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRES	2
LYON	L	SAINT-PRIEST	1
LYON	L	SATOLAS 2	3
LYON	L	SATOLAS 3	1
LYON	L	SATOLAS 4	1
LYON	L	VALLIER (Grenoble)	1
LYON	D	FERNEY	40
LYON	D	CORNIERES (Ville-la-Grand)	40
LYON	D	THAIRY (Saint-Julien-en-genevois)	24
LYON	D	GEX	20
LYON	D	COLLONGES	12
LYON	D	VEIGY	10
LYON	D	PERLY (Saint-Julien-en-genevois)	1
LYON	D	COTEAU (Annecy)	4
LYON	D	ROMANS	10
LYON	D	SMITH (Lyon)	13
LYON	D	CHAMONIX	36
LYON	D	MONTMELIAN	12
LYON	D	MODANE Bellevue	20
LYON	D	MODANE Cilof	20
LYON			335
MÉDITERRANÉE	L	Avignon	7
MÉDITERRANÉE	L	Menton L'Annonciade	19
MÉDITERRANÉE	L	Saint Victoret	13
MÉDITERRANÉE	L	St-Laurent-du-Var-Clos-d'Agrimont	5
MÉDITERRANÉE	L	Sainte-Maxime	2
MÉDITERRANÉE	D	Breil Burdanche	8
MÉDITERRANÉE	D	Fréjus	18
MÉDITERRANÉE	D	Golfe Juan	3
MÉDITERRANÉE	D	La Joliette	255
MÉDITERRANÉE	D	La-Seyne-sur-mer	12
MÉDITERRANÉE	D	Le Lavandou	4
MÉDITERRANÉE	D	Les Salins d'Hyères	10
MÉDITERRANÉE	D	Menton Val du Carei	43
MÉDITERRANÉE	D	Port de Bouc	24
MÉDITERRANÉE	D	Port Saint Louis	22

MÉDITERRANÉE	D	Toulon	20
MÉDITERRANÉE			465
MARTINIQUE	L	CLAIRIERE FORT DE FRANCE	4
MARTINIQUE	D	TRINITE LES RAISINIERS	10
MARTINIQUE			14
METZ	D	Bantzenheim	4
METZ	D	Chalampé	24
METZ	D	Châlons en Champagne	20
METZ	D	Hagenthal	8
METZ	D	Leymen	16
METZ	D	Pavillon ISL	1
METZ	D	Saint Avoild	24
METZ	D	Saint-Louis ancien	36
METZ	D	Saint-Louis CILOF	56
METZ	D	Woippy	36
METZ			225
MONTPELLIER	D	AGDE 1	12
MONTPELLIER	D	AGDE 2	3
MONTPELLIER	D	BOURG-MADAME	32
MONTPELLIER	D	LA GDE MOTTE	20
MONTPELLIER	D	LE BOULOU	36
MONTPELLIER	D	MONTPELLIER	30
MONTPELLIER	D	NARBONNE	16
MONTPELLIER	D	SETE	34
MONTPELLIER			183
NANTES	D	Nantes	59
NANTES	D	Saint Malo	24
NANTES	L	BREST KERHALLET	1
NANTES	L	LANNION	1
NANTES	L	LORIENT KERSAB.	2
NANTES	L	RENNES	5
NANTES	L	VANNES	1
LA ROCHELLE ENBD	L	La Rochelle quartier Mireuil	2
LA ROCHELLE ENBD	L	Poitiers	1
LA ROCHELLE ENBD	D	La Rochelle (bât A et B)	34
LA ROCHELLE ENBD	D	Roche fort	9
NANTES			139
ROUEN	L	Canteleu	15
ROUEN	L	Cherbourg	1
ROUEN	L	Hérouville	5
ROUEN	D	Honfleur	10
ROUEN	D	Le Havre	153
ROUEN	D	Ouistreham	6
ROUEN			190
TOTAL GÉNÉRAL			3046

Liste des tableaux et annexes

Tableaux :

• Tableau n°1 – Réseau de la Masse des douanes	p11
• Tableau n°2 – Nombre de responsables de cité par CTM au 31 décembre 2018	p12
• Tableau n°3 – Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)	p13
• Tableau n°4 – Calendrier des groupes de travail tenus en 2018	p16
• Tableau n°5 – Les délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'EPA en 2018	p17
• Tableau n°6 – Ordre du jour des instances du 15 mai 2018 – CHSCT, CT	p19
• Tableau n°7 – Statut juridique des logements	p24
• Tableau n°8 – Parc domanial par types de logements	p24
• Tableau n°9 – Principales modifications apportées par l'arrêté du 6 novembre 2018	p25
• Tableau n°10 – Cessions en 2018	p26
• Tableau n°11 – Immeubles en attente de cession	p26
• Tableau n°12 – Évolution de l'occupation du parc	p27
• Tableau n°13 – Évolution de la vacance du parc	p28
• Tableau n°14 – Répartition des tiers par catégorie	p28
• Tableau n°15 – Évolution de l'occupation du parc locatif	p29
• Tableau n°16 – Évolution des demandes et attributions	p30
• Tableau n°17 – Demandes de logements par catégorie d'agents des douanes en activité en 2018	p30
• Tableau n°18 – Répartition par type des logements sollicités et obtenus	p31
• Tableau n°19 – Évolution des demandes des agents des douanes	p31
• Tableau n°20 – Motifs des rejets des demandes de logements en 2018	p32
• Tableau n°21 – Évolution des montants de loyers perçus	p34
• Tableau n°22 – Évolution du montant des mises de Masse et dépôts de garantie	p36
• Tableau n°23 – Évolution des besoins en travaux recensés auprès des ST depuis 2009	p37
• Tableau n°24 – Évolution de la capacité financière de la programmation immobilière depuis 2009	p38
• Tableau n°25 – Évolution des besoins en travaux recensés auprès des ST par rapport aux montants votés en CA	p39
• Tableau n°26 – Synthèse des opérations de la programmation immobilière en 2018	p39
• Tableau n°27 – Liste des opérations réceptionnées en 2018	p41
• Tableau n°28 – Évolution de l'exécution de la programmation immobilière depuis 2009	p42

Annexes :

- Annexe 1 – Organigramme du service central
- Annexe 2 – Organigramme de l'agence comptable
- Annexe 3 – Bilan d'activité 2018 de l'agence comptable
- Annexe 4 – Bilan social 2018
- Annexe 5 – Occupation des logements par CTM : total, domanial et locatif
- Annexe 6 – Carte des cités domaniales
- Annexe 7 – Liste des cités + nombre de logements
- Annexe 8 – Liste des tableaux et annexes

RAPPORT ANNUEL 2018¹

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Depuis le 1er janvier 2017, **La Trésorerie Générale des Douanes** (TGD) assure le paiement de l'ensemble des dépenses de la DGDDI (hors T2).

La TGD intègre par ailleurs l'Agence comptable (AC) de l'EPA Masse des douanes, dont le Trésorier Général des Douanes est l'Agent comptable.

I - Trésorerie Générale des Douanes

La Trésorerie Générale des Douanes (TGD) assure trois fonctions principales.

1 - Une fonction de comptable principal de l'Etat

2 - Une fonction de comptable assignataire des dépenses de la DGDDI

3 - Une fonction de comptable national pour certaines opérations de la DGDDI

II - AC Masse des Douanes

L'établissement public administratif 'La Masse des douanes' est l'un des 650 opérateurs de l'État et relève de la DGDDI.

L'EPA 'Masse' a pour mission de pourvoir au logement des douaniers dans les localités où les nécessités de service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix particulièrement élevé. L'établissement gère ainsi de l'ordre de 2500 logements occupés très majoritairement par des douaniers, des fonctionnaires ou pensionnés de la fonction publique.

Dédiée à la gestion comptable de l'établissement, l'Agence comptable :

- procède à la perception, spontanée, amiable ou forcée, de toutes les recettes de l'établissement (loyers et charges des immeubles en gestion EPA), soit de l'ordre de 12M€/an ;
- exécute l'intégralité de ses dépenses (7500 factures pour 8M€/an) et tient sa comptabilité.

L'AC existe comme entité comptable unique de l'EPA (pour un réseau de 15 ordonnateurs) depuis 2014. L'année 2018 a ainsi le cinquième exercice de l'Agence dans sa forme actuelle.

1 L'Agence comptable de la masse des douanes est un service de la TGD. Par souci de lecture, les éléments propres à la TGD n'ayant pas d'incidence sur la Masse des douanes ont été supprimés.

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ 2018

I - Trésorerie Générale des Douanes

1 - Activité du poste comptable principal

- Activité de trésorerie
- Activité de centralisation des recettes

2 - Contrôle et paiement des dépenses

3 - Attributions nationales

- Activité de recouvrement
- Le suivi national des carnets ATA
- GAEL

II - Agence comptable EPA Masse

Événements comptables en nombre (de pièces comptables)

	RECETTES				DÉPENSES			
	2017	2018	Δ		2017		2018	Δ
Titres de recettes	24.003	21.287	-11,31 %	DP et mandats pour ordre	7.578	DP	5591	-26,22 %
Réimputations	0	29	NS	Corrections de dépenses	42	Corrections de dépenses	120	185,00 %
Réductions	393	142	-64,00 %	Ordres de reversement	50	Demandes de reversement	40	NS
Demandes de versement	0	497	NS	Ordres de paiement	857	Demandes de versement	276	NS
Total	24.396	21.955	-10,00 %	Total	8.527	Total	6.027	-30,00 %

Total des pièces comptables traitées	2017	2018	Variation
	32.923	27.982	-15,00 %

Commentaires sur l'évolution à la baisse du nombre des pièces comptables traitées

1- Il faut rappeler ici la décision, prise avec le directeur d'établissement, de ne plus traiter les régularisations de charges au second semestre. 2018 aura ainsi été une 'année blanche'. A cet égard, la campagne de traitement comptable des charges 2017, qui a débuté, va nécessiter le traitement de 1900 pièces comptables (600 titres et 1300 opérations de dépense).

2- La diminution des pièces de recettes est aussi à rapprocher de l'adoption totale en 2018 des dispositions GBCP, et de la disparition subséquente de titres jusqu'alors émis 'pour ordre'.

3- Enfin, le processus de globalisation des flux financiers entre l'établissement et la douane, achevé en 2018, a également entraîné la disparition d'un volume conséquent de titres (parts-états, annualisation de certaines redevances d'occupation).

Naturellement, la dimension structurelle de cette rétractation de l'activité comptable a été prise en compte. Ainsi, un emploi (ER) du SFACT Masse a été restitué à la DI IDF mi-2018 et un autre emploi a été transféré vers le pôle REC-REC.

Événements comptables en montants

Par produits, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : le produit des activités, les subventions, autres produits et produits spécifiques.

Par charges, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : les consommations en provenance de tiers, les impôts et taxes, charges de personnel, autres charges et charges spécifiques.

PRODUITS			CHARGES		
2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
11.748.285€	13.002.795€	10,60 %	8.714.094€	12.454.958€	42,93 %

Événements budgétaires en montants

Pour la première fois, le rapport d'activité 2018 intègre (cf. ci-dessous) les données issues d'Y2 relatives aux encaissements et décaissements. Dès l'an prochain, il sera ainsi possible, le cas échéant, de nuancer l'évolution de l'activité comptable de l'Agence à l'aune des montants traités, ce qui n'est pas possible avec les données comptables relatives aux produits et charges.

ENCAISSEMENTS			DÉCAISSEMENTS		
2017	2018	Variation	2017	2018	Variation
ND	12.309.340€	NS	ND	10.238.274€	NS

FAITS MARQUANTS 2018

I - Pour les deux entités

- L'année 2018 a été marquée par la consolidation du mode facturier au sein des deux entités.
- Elle a également été marquée par la poursuite de l'intégration et de la formation des nouveaux arrivants .
- Elle a enfin été marquée :
 - par une vague de départs (mutations, réussites aux concours, retraites) qui a nécessité le ré-enclenchement d'un processus de recrutement diversifié pour maintenir les capacités opérationnelles des services de la TGD-AC.
 - par la constitution en cours d'année d'un Secrétariat Professionnalisé Commun (SPC) participant à la plupart des processus métiers.

II - Trésorerie Générale des Douanes

- **Côté dépenses, l'année 2018 a été prioritairement consacrée à consolider et professionnaliser le fonctionnement du service facturier (SFACT) tout en apportant un soutien constant aux PLI.**
- **Le fonctionnement du poste comptable principal a été assuré tout au long de l'année 2018 dans des conditions normales, ce malgré la centralisation comptable des RR de Paris-Ouest et de Paris-Est sur la RI de Paris.**
- **Après deux ans d'efforts, la finalisation du contrôle juridictionnel de la Cour des comptes sur la gestion 2009-2013 est intervenue, dans des conditions très favorables pour le comptable sortant.**

III - Agence comptable EPA MASSE

- **En matière de comptabilité et de dépenses, nonobstant le déploiement balbutiant du nouveau SI (Y2-ULIS) les équipes sont parvenues à consolider l'usage du mode facturier et à tenir les comptes de l'établissement.** Trois faits marquants sont à retenir sur ce volet :
 - la faiblesse du prestataire CEGID, éditeur d'Y2, a conduit les équipes à terminer « à la main » la reprise des soldes de 2017, qui est intervenue 270 jours après l'ouverture de l'exercice.
 - la première année d'utilisation du nouveau SI aura relevé pour les équipes de l'Agence de la gageure et de l'épopée, sans dommages cependant sur le fonctionnement courant de l'établissement (pas d'interruption dans le paiement des factures ou l'encaissement des loyers).
- **En matière de recouvrement, l'Agence s'est dotée d'un nouveau plan d'actions 2019-2020 pour accélérer la réduction des impayés.** Trois faits marquants sont à retenir sur ce volet :
 - la mise en œuvre à compter de mai 2018 d'un Guide des Procédures du Recouvrement instaurant notamment un raccourcissement planifié de la durée de la phase amiable ;
 - l'affirmation et la visibilité de la politique de recouvrement de l'Agence (intervention devant les élus de 6 CRM, devant les correspondants sociaux, prise en compte de la dimension comptable dans le nouveau RAOL) ;
 - une baisse, pour la troisième année consécutive, du nombre de débiteurs (-14%) et de niveau des impayés (-10%).
- **Enfin, l'Agence est parvenue à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations à finalité comptable émanant du cabinet Grant-Thornton, accompagnant ainsi la dynamique de l'établissement de préparation de la certification des comptes.**

PERSPECTIVES 2019

Comme l'an dernier, les objectifs fixés à l'ensemble TGD-AC pour l'année 2019 ont été validés par la sous-directrice FIN, par ailleurs vice-présidente de l'établissement EPA Masse.

I - Trésorerie générale des Douanes

- En 2019, l'action du Pôle comptable nouvellement créé au sein de la TGD sera structurée pour :
- L'année 2019 aura aussi pour objet d'accentuer la dynamique de sécurisation de la chaîne de la dépense, avec notamment :
- Enfin, l'année 2019 permettra enfin au SFACT de se préparer aux évolutions de son environnement. Il s'agira notamment :

II - Agence comptable EPA Masse

- En 2019, l'Agence continuera de soutenir la dynamique de l'établissement en matière d'évolution vers la certification des comptes :
 - en rendant possible l'arrêt du compte financier 2018 par l'organe délibérant avant le 30 avril 2019, en dépit des fortes contraintes exogènes (faiblesse précitée du prestataire CEGID) ;
 - en formalisant, à compter du second semestre, un contrôle mensuel de la comptabilité ;
 - en mettant en oeuvre toutes les recommandations du cabinet Mazars en suite de son 1^{er} audit de janvier 2019.
- Le second objectif majeur de l'Agence sera de favoriser la montée en compétences de l'Agence dans le domaine de la qualité comptable :
 - en élaborant un parcours de formation propre à l'Agence, de sensibilisation et de perfectionnement aux enjeux de la qualité comptable ;
 - en préparant le cheminement de l'Établissement public vers l'adoption du mode facturier recettes (SREC) ;
 - en entamant la structuration au sein de l'Agence d'une démarche de qualité comptable en cohérence avec les enjeux de la certification des comptes.
- Enfin, il s'agira pour l'Agence de terminer la mise en oeuvre opérationnelle du plan d'action biannuel de réduction des impayés :
 - en définissant, dans le cadre du RAOL, une doctrine de signalement des débiteurs présentant des risques comptables ;
 - en exploitant tout le potentiel de la SATD ;
 - aux fins, pour une quatrième année consécutive, de peser à la baisse sur le niveau des impayés (cible de -15%).

III - Pour les deux entités

L'année 2019 sera une année charnière pour la TGD-AC en matière de gestion des ressources humaines. Il s'agira en effet de :

- veiller à maintenir les effectifs réels en poste au plus près des effectifs de référence, en assurant le recrutement profilé, l'insertion des entrants et leur formation ;
- mettre en oeuvre un processus performant d'intégration des personnels extérieurs (détachés ou en PNA), dans les conditions arrêtées par la direction générale ;
- assurer le renouvellement de l'équipe dirigeante (intégration du nouveau chef de service à l'AC Masse, remplacement du TGD Adjoint) et le fonctionnement du nouveau schéma organisationnel de direction en deux pôles, côté Douane (Pôle comptable et SFACT Douane).

Établissement public administratif (EPA)
La Masse des douanes

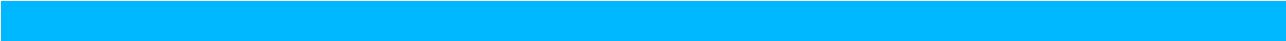
BILAN SOCIAL

2018



Table des matières

I. Le personnel.....	4
A. Les effectifs.....	4
B. Les contractuels.....	5
C. L'apprentissage.....	5
D. Répartition des effectifs titulaires par catégorie et type de service.....	5
E. Répartition des effectifs titulaires.....	6
II. Mouvements de personnel.....	7
III. Masse salariale.....	7
IV. Les conditions de travail.....	8
A. Le télétravail.....	8
B. Le compte épargne temps.....	8
C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention).....	9
V. La formation professionnelle.....	11
A. Données générales.....	11
B. Formations organisées par l'établissement.....	12
C. La diffusion de l'activité de l'EPA.....	12



L'EPA Masse des douanes publie son bilan social, établi sur la base des principaux indicateurs pertinents, eu égard aux spécificités de l'établissement.

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État prévoit « *l'établissement annuel d'un bilan social indiquant les moyens budgétaires et en personnel dont disposent les services et comprenant toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques (organisation et fonctionnement, formation professionnelle...).* L'arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social ».

Ce bilan est destiné à partager le plus largement possible les données et les analyses sur les ressources humaines de l'établissement, dans les domaines aussi divers que l'évolution des effectifs, les conditions de rémunération et de travail, le dialogue social, la formation.

I. Le personnel

A. Les effectifs

La Masse des douanes est structurée autour du service central, de l'agence comptable et de 14 services territoriaux. Ces derniers sont le support des commissions territoriales de la Masse (CTM).

Les chiffres présentés dans ce bilan constituent la photographie exacte des effectifs de l'établissement le jour du 31 décembre de l'année considérée, et ne tiennent donc pas compte des mouvements de personnels intervenant dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Au 31 décembre 2018, 110 agents exercent des fonctions pour l'EPA, dont 89 pour le réseau ordonnateur et 21 pour l'agence comptable.

Les effectifs de l'agence comptable, qui restent stables, incluent le service facturier (SFACT). Le réseau ordonnateur enregistre une légère remontée (86,5 contre 83 fin 2017 et 88 fin 2016), liée à l'importance des mouvements de personnels réalisés en cours d'année au sein du réseau ordonnateur (CTM et service central).

Par ailleurs, sont comptabilisés au titre de l'effectif de l'établissement, 2 agents mobiles dits « Paris spécial », généralement affectés pour des missions de renfort sur des postes temporairement vacants, majoritairement dans la branche AG/OP-CO, qui correspond aux activités de l'EPA.

La quotité de travail est fixée de façon forfaitaire pour les délégués territoriaux (5 %), les chefs de PLI ou secrétaires généraux (15 %), chargés de l'encadrement des équipes du service territorial. De même, les ETPT sont calculés au prorata du temps de travail consacré à la Masse des douanes.

Service	Catégorie					Effectifs physiques	ETPT
	A+	A*	B*	C	Apprenti		
CTM	14	25	23	8	0	70	38,94
Service central	1	11	3	2	2	19	16,5
Agence comptable	1	6	11	3	0	21	18,54
Total	16	42	37	13	2	110	73,98

* y compris 2 agents Paris spécial (1A et 1B)

Au total, les effectifs globaux augmentent légèrement, avec 110 emplois (73,98 ETPT), contre 104 emplois (72,54 ETPT).

Service	A+		A		B		C		Apprenti		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
CTM	2	12	14	11	17	6	6	2	0	0	39	31
Service central	0	1	8	3	2	1	2	0	1	1	13	6
Agence comptable	0	1	1	4	8	3	3	1	0	0	12	9
Total	2	14	23	18	27	10	11	3	1	1	64	46

B. Les contractuels

L'EPA Masse fait appel à des agents contractuels pour l'exercice de fonctions spécifiques pour lesquelles il ne dispose pas des ressources suffisantes ou des compétences en interne.

À ce titre, il emploie 3 gardiens d'immeuble (cités de l'Haÿ-les-Roses, de Limeil-Brevannes et du Havre) et 1 femme de ménage (citée de Modane) qui représentent 3,6 ETPT.

En effet, le décret n°2001-1361 du 28 décembre 2001 relatif aux obligations de gardiennage ou de surveillance de certains immeubles d'habitation applicable depuis 2003 dans les villes de plus de 25 000 habitants et les agglomérations de plus de 50 000 habitants oblige tout bailleur détenant plus de 100 logements dans un même immeuble ou groupe d'immeubles à employer à plein temps un concierge ou un employé d'immeuble.

C. L'apprentissage

L'apprentissage est un mode de formation en alternance, combinant formation théorique en établissement de formation (centre de formation d'apprentis – CFA), universités, lycées, etc.) et formation professionnelle au sein de l'administration d'accueil.

L'EPA Masse participe activement à la mise en œuvre du dispositif gouvernemental en faveur de l'apprentissage.

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans qui bénéficient d'un contrat de travail rémunéré le temps de leur formation, le contrat d'apprentissage ne constitue en aucun cas un pré-recrutement en douane et n'ouvre droit à aucune priorité à l'embauche à son terme.

Le service central emploie depuis la rentrée 2017 deux apprentis, l'un préparant un BTS systèmes numériques, l'autre un BTS assistant manager. Ces deux apprentis, recrutés pour une durée de deux ans, sont accompagnés par un tuteur.

L'apprenti en informatique travaille au sein de la cellule Vie locative où il assure des fonctions d'assistance à la conduite du projet de renouvellement des logiciels de gestion locative et de gestion budgétaire et comptable. À ce titre, il participe à la mise en place des différentes fonctionnalités du système d'information de l'EPA Masse, qui comporte désormais 2 pôles : financier, gestion locative. Il assure l'implémentation des modules complémentaires avec les équipes dédiées (service central et sous-direction des systèmes d'information et de télécommunication, DNSCE). Il réalise des supports techniques et des outils pédagogiques destinés aux utilisateurs, pour compléter les livrables attendus des prestataires.

Outre des tâches de secrétariat (gestion des réservations de salles, suivi de la cote de service, gestion de l'agenda du service central et du calendrier du directeur et de son adjointe), l'apprentie assistante manager assure le suivi des fonctions support « ressources humaines » (congés, compte épargne-temps, ...) et contribue à la gestion des documents et des ressources matérielles du service. Elle prend en charge l'organisation des réunions des instances de l'établissement et des actes décisionnels.

Les contrats de ces apprentis s'achevant au 31 août 2019, l'établissement va engager une procédure de recrutement dans les deux mêmes métiers au premier semestre 2019 pour poursuivre la dynamique lancée en 2015.

D. Répartition des effectifs titulaires par catégorie et type de service

Outre les 3 contractuels travaillant à plus de 50 %, 67 agents exercent exclusivement des activités à l'EPA Masse. En effet, ne sont pas comptabilisés les agents consacrant une part de leurs tâches à d'autres services de la douane, souvent rattachés au PLI ou au SG de la direction de rattachement de

la CTM.

Service	Catégorie					
	A+	A	B	C	Apprentis	Contractuels
CTM	0	8	19	3	0	3
Service central	1	11	3	2	0	0
Agence comptable	0	5	11	4	0	0
Effectifs physiques	1	24	33	9	0	3
Total	70					

E. Répartition des effectifs titulaires

Le réseau de l'EPA Masse des douanes se compose de 14 services territoriaux (ST), implantés en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), qui sont placés sous la responsabilité de 14 délégués territoriaux, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes.

La majorité des services territoriaux est située aux sièges d'interrégions douanières, à l'exception des circonscriptions de Bayonne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT) par service et circonscription territoriale. Pour 110 personnes (en effectif physique), le taux de féminisation s'établit à 58 %.

Interrégions douanières	CTM	Effectifs physiques			ETPT
		Femmes	Hommes	Total	
Nouvelle-Aquitaine	Bayonne	1	3	4	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Corse	2	2	4	1,43
	Méditerranée	5	1	6	4,52
Bourgogne-Franche Comté – Centre – Val de Loire	Dijon	2	2	4	1,4
Île-de-France	Île-de-France	5	4	11	7,36
	Service central*	13	6	19	16,5
	Agence comptable*	12	9	21	18,54
Antilles-Guyane	Guadeloupe	1	2	3	1,2
	Guyane	1	2	3	1,2
	Martinique	2	2	4	0,4
Hauts-de-France	Lille	3	2	5	3,2
Auvergne-Rhône Alpes	Lyon	4	2	6	4,45
Grand-Est	Metz	1	5	6	3,3
Occitanie	Montpellier	3	1	4	2,27
Bretagne-Pays de la Loire	Nantes	4	2	6	3,91
Normandie	Rouen	3	1	4	2,1
Total		64	46	110	73,98

* hors réseau territorial

II. Mouvements de personnel

En 2018 il y a eu 44 mouvements de personnels, soit 40 % des effectifs physiques, dont 22 arrivées et 22 départs.

Les départs et les arrivées pour les services territoriaux (-2) et l'agence comptable (-1) présentent un solde négatif, au bénéfice du service central (+3 agents), qui équilibre ainsi les mouvements de l'ensemble de l'établissement.

Service	A+		A		B		C		Apprentis		Total	
	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ
Service central	0	0	3	2	2	0	1	1	0	0	6	3
CTM	3	2	2	1	5	10	1	0	0	0	11	13
Agence comptable	0	0	2	3	3	3	0	0	0	0	5	6
Total	3	2	7	6	10	13	2	1	0	0	22	22

Ces mouvements importants se traduisent par des besoins en formation, indispensables pour acquérir les compétences spécifiques à l'exercice des missions Masse. Si à leur arrivée, les formations sont assurées en interne (consignes de la hiérarchie, transfert de compétences entre collègues), les nouveaux agents sont invités à s'inscrire à des formations métiers (système d'information de l'établissement, passation de marchés, formation à la pathologie du bâtiment...) pour acquérir les connaissances professionnelles indispensables à l'exercice des missions Masse.

III. Masse salariale

Le montant total de la masse salariale s'élève à 5 605 107 € en 2018 avec charges. Cette différence importante sur les deux années est essentiellement liée à la redéfinition des coûts agents. Les coûts totaux de personnels initialement présentés en 2017 étaient de 4 783 665 €, mais hors cotisations aux pensions de retraite. À partir de 2018, les coûts sont calculés en prenant en compte ces cotisations, une nouvelle détermination du total 2017 sur le même périmètre est donc nécessaire pour rendre significative toute comparaison des montants entre les deux années.

Évolution 2017-2018 de la masse salariale

Cat.	ETPT 2017	Coût moyen chargé HCAS global par catégorie (RAP 2017)*	CAS associé	Coût annuel 2017	ETPT 2018	Coût moyen chargé HCAS global par catégorie (RAP 2017)*	CAS associé	Coût annuel 2018	Différentiel ETPT 2017/18	Différentiel coût 2017/18
A+	1,82	117 042	35,09 %	287 772	2,20	119 186	35,09 %	354 229	0,38	66 456
A	20,09	66 499	40,25 %	1 873 739	24,77	64 352	40,25 %	2 235 641	4,68	361 902
B	37,1	49 577	47,49 %	2 712 876	35,85	45 719	47,49 %	2 417 473	-1,25	295 403
C	12,95	39 137	48,89 %	754 592	10,16	39 154	48,89 %	592 277	-2,79	-162 315
Apprentis	0,58	5 486		3 182	1,00	5 486		5 487	0,42	2 305
Total	72,54	---	-5632162	---	73,98	---	---	5 605 107	1,44	-27 054,66

Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)

	2015	2016	2017*	2018
Effectifs physiques	111	106	104	110
ETPT	74	72,25	72,54	73,98
Masse salariale	4,6 M€	4,9 M€	4,8 M€	5,6 M€

*y compris les deux apprentis

IV. Les conditions de travail

A. Le télétravail

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail, qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'établissement, est effectué par un agent hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire (il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une obligation), en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les principes généraux interministériels (loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et décret du 12 février 2016) fixent à un an maximum la durée de l'autorisation (renouvelable par décision expresse) et imposent un plafond de 3 jours de télétravail par semaine pour un agent à temps complet afin de préserver le collectif de travail et d'éviter le risque d'isolement.

Le télétravail décliné à la Masse des douanes se pratique au domicile de l'agent, entendu comme le lieu de sa résidence habituelle. Il est exigé en gestion, une ancienneté minimale d'un an sur le poste avant de pouvoir déposer une demande, ce qui permet à l'encadrant de disposer du recul suffisant pour apprécier l'autonomie et la maîtrise de l'agent à l'issue d'un cycle complet sur le poste. Il est également exigé que la résidence où s'exerce le télétravail permette un retour sur site rapide en cas de nécessité de service. Sauf exception, les demandes sont formulées à l'occasion de deux campagnes annuelles pour une prise d'effet le 1er janvier ou le 1er juillet. Cette concentration des dossiers facilite leur gestion et permet, contrairement à une gestion au fil de l'eau, d'arbitrer entre des demandes concurrentes.

Au 31 décembre 2018, 4 agents (3 femmes : 2 en Méditerranée, 1 à Dijon + 1 homme en Corse) bénéficient de ce dispositif et les retours sont très positifs.

B. Le compte épargne temps

Le compte épargne-temps (CET) permet de mettre de côté des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET peut être alimenté, dans la limite de 60 jours, par :

- des jours de congés annuels (y compris les *jours de fractionnement*). Toutefois, l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être épargnés,
- des jours de réduction du temps de travail (RTT),
- des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans des conditions fixées au sein de chaque administration par arrêté.

Lorsque le CET atteint 15 jours, l'agent ne peut plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an.

L'agent est informé annuellement des jours épargnés et consommés.

CET au 31 décembre 2018

Service territorial	Nbre d'agents disposant d'un CET	Nbre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	Nbre de jours de CET utilisés dans l'année	Nbre de jours de congés épargnés sur le CET en 2018	Nbre total de jours épargnés sur les CET pérenne et historique
Bayonne	2	2	0	15	129
Corse	3	2	3	8	55,5
Méditerranée	5	3	1	13,5	186,5
Dijon	3	2	0	158	168
Île-de-France	5	3	0	30	161
Service central*	16	1	2	74,5	249
Agence comptable*	16	14	4,5	99,5	374
Guadeloupe	3	0	0	0	144
Guyane	2	0	0	6	172
Martinique	4	1	3	17	14
Lille	5	1	2	13	153
Lyon	6	3	40	15,5	65,5
Metz	3	2	21,5	2	23
Montpellier	1	1	0	10,5	75
Nantes	3	0	0	0	79,5
Rouen	4	4	6	21,5	81,5
TOTAL	81	39	83	484	2130,5

C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention)

Le recueil des risques par le cadre de proximité s'est déroulé du 5 au 20 février 2018.

Conformément à la note n° 120175 de 2012, le périmètre retenu du DUERP/PAP présenté au CHSCT de l'EPA concerne les situations d'exposition liées aux missions spécifiques de l'EPA des agents du service central, ainsi que des agents contractuels de l'EPA dont la quotité de travail dans l'établissement est supérieure à 50 %. Les situations d'exposition des agents des autres structures de l'EPA sont reprises dans les DUERP/PAP des services territoriaux et de l'agence comptable.

Le regroupement des lignes de situations d'exposition de tous les agents (service central et contractuels) a été décidé, afin de ne pas cibler nominativement les réponses, en particulier pour les risques psycho-sociaux (RPS), les risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments (ambiance thermique, ascenseurs, ...), pour ceux liés au manque d'hygiène sur les lieux de travail et pour les risques liés au travail sur écran.

Le DUERP 2018 du service central de l'EPA et des contractuels présenté au CHSCT du 15 mai 2018 compte 26 lignes.

Cotation des risques :

- Risques intolérables (A) : aucun ;
- Risque substantiel (B) : aucun ;
- Risque modéré (C) : 3 situations d'exposition ;
- Risque faible (D) : 13 situations d'exposition ;
- Pas de risque (PR) : 38 situations d'exposition.

Principales situations d'exposition :

- Risques psychosociaux (RPS) : 34 situations d'exposition, dont 9 en D et 25 en PR ;
- Chutes de hauteur : 19 situations d'exposition, dont 3 en C et 16 en D ;
- Risques liés à l'activité physique : 16 situations d'exposition, dont 3 C, 12 D et 1 PR ;
- Travail sur écran : 15 situations d'exposition en D.

Focus sur les risques psychosociaux (34 situations d'exposition)

La définition de référence des risques psychosociaux retenue pour cet exercice est celle du collège d'experts présidé par Michel Gollac également choisie par la DGAFP : « *Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.* »

Les situations d'exposition s'inscrivent dans six dimensions, dont 4 figurent au DUERP du service central :

1. **l'insécurité de l'emploi au travail** : 2 situations d'exposition en PR, pour 2 agents de sexe féminin. Cette situation est non pas liée à l'activité du service mais, de manière plus générale, aux réformes de la fonction publique annoncées par le Gouvernement peu de temps avant le recueil des risques ;
2. **les exigences du travail** : 13 situations d'exposition, dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. La pression temporelle est ici identifiée comme situation de risque ;
3. **les rapports sociaux et les relations de travail** : 13 situations d'exposition, dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. Ces situations d'expositions sont à rapprocher de l'activité des services, avec des interrogations exprimées sur les moyens humains, mais également de multiples sollicitations des interlocuteurs (collègues et publics de l'EPA) ;
4. **les exigences émotionnelles** : 6 situations d'exposition, dont 3 D et 3 PR, pour 2 agents masculins et 4 féminins. Ces situations sont liées au changement d'outils (nouveaux logiciels), ainsi qu'aux relations tendues avec les publics mais que les agents eux-mêmes relativisent en soulignant la rareté.

Focus sur les risques liés à l'activité physique (16 situations d'exposition)

Les situations d'exposition des risques concernent :

- la manutention de charges à l'aide d'un chariot, notamment lors des opérations d'archivage ;
- la manutention manuelle de charges, avec les opérations d'archivage et de préparation du déménagement du service central (juillet 2018) ou le port d'objets d'entretien (pelles, conteneurs, etc.).

Dans le programme annuel de prévention, la priorité a été donnée au traitement des risques cotés C et D, ainsi que les situations sans risques (PR) pour lesquelles des mesures simples de prévention peuvent être mises en œuvre.

Les agents du service central avaient déjà bénéficié de mesures de prévention inscrites au PAP 2017 :

- sessions de formation yoga des yeux et de sophrologie organisées dans les locaux de la direction générale (2017-2018);
- formation port de charges lourdes (une demie journée, dans les locaux du service central) et rappel de consignes relatives à la manutention ;
- nettoyage de la moquette ;
- formations sur la qualité de vie au travail (QVT) en 2017 et en 2018 (encadrants et agents) ;
- dotation de doubles écrans sur demande des agents.

Les situations d'exposition signalées par les contractuels de l'EPA montrent que les moyens actuellement mis en œuvre sont à la hauteur des risques identifiés. Toutefois, des mesures collectives ou individualisées de prévention des risques peuvent être envisagées en tant que de besoin.

V. La formation professionnelle

Au sein de l'établissement, la formation professionnelle recouvre :

- la préparation aux concours et examens professionnels ;
- les actions de formation de perfectionnement (formation continue) qui visent à :
 - l'adaptation immédiate au poste de travail,
 - l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers,
 - l'acquisition de nouvelles qualifications,
 - les autres dispositifs comme l'apprentissage.

A. Données générales.

La formation des agents de l'EPA Masse est d'autant plus importante qu'il est essentiel de garantir un bon niveau de qualification des agents et de maintenir le fonctionnement optimal de l'établissement, dans un contexte d'importants mouvements de personnels.

L'effort de formation en 2018 a visé à approfondir la professionnalisation et l'adaptation aux évolutions de leur environnement des agents travaillant au sein de l'établissement et à diffuser l'essentiel de son action auprès d'autres services.

Au total, ce sont 109,3 jours ont été consacrés à 20 actions professionnelles (tous types et durée confondus) des 110 agents de l'EPA Masse.

Les agents bénéficient de formations assurées par la DGDDI et l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE).

Formations métier :

- séminaires et formations organisées par le service central (cf point B) ;

- commande publique et plate-forme des achats de l'État;
- gestion des immobilisations ;
- préparations aux concours et examens professionnels (B et A) ;
- autres formations : santé et sécurité (risque incendie, travail sur écran, sophrologie), bureautique, conférences d'actualité à la DGDDI (durée d'une heure à la pause méridienne).

B. Formations organisées par l'établissement

Dans le cadre du déploiement du module régularisations de charges du logiciel de gestion patrimoniale – Ulis de la société Sopra – deux sessions de formation ont été organisées en juin et juillet 2018 à destination d'agents du réseau ordonnateur.

Ces formations ont été animées par les agents ressources du service central, qui ont par la suite piloté le dispositif d'accompagnement et assisté leurs collègues lors de la période clef du démarrage opérationnel de ce nouvel outil.

En juin 2018 s'est déroulée la formation initiale des responsables de cité, obligatoire à la prise de fonctions. Animée par les représentants du service central pour la présentation de l'établissement et les aspects juridiques et, par le responsable de la société Concept et Management pour les pathologies du bâtiment, le format de cette formation s'inscrit sur 3 jours.

Celle-ci comporte des apports théoriques et méthodologiques – Exemples concrets – Analyse de cas pratiques relatifs à différents types de bâtiments dans les différents secteurs géographiques représentés par les participants ; un rappel sur la composition et les fonctions d'un bâtiment permettant d'être sensibilisé aux pathologies les plus courantes et de prévenir les désordres en identifiant les points de vigilance spécifiques.

L'évaluation a été très positive la formation est reconduite en 2019.

Enfin, le séminaire des services territoriaux s'est déroulé le 21 novembre 2018. La vice-présidente de l'établissement, sous-directrice des finances et des achats, a pu y présenter les orientations générales de l'EPA. Ce séminaire a notamment permis d'échanger sur le traitement des sinistres, de présenter l'actualité de la commande publique et des activités de l'établissement, et un premier retour sur le fonctionnement en mode GBCP – gestion budgétaire et comptable publique – au sein de l'établissement.

C. La diffusion de l'activité de l'EPA

Des actions de formation ont permis de mieux faire connaître l'activité et l'offre de services de l'EPA :

1. conférence professionnelle de la DGDDI du 19 juin 2018, sur la politique immobilière de l'établissement, pour les agents de l'administration centrale à Montreuil ;
2. présentation de la Masse aux stagiaires de l'ENBD et l'ENDT, en fin de cycle ;
3. présentation de l'EPA aux correspondants sociaux de la DGDDI, le 8 novembre 2018.

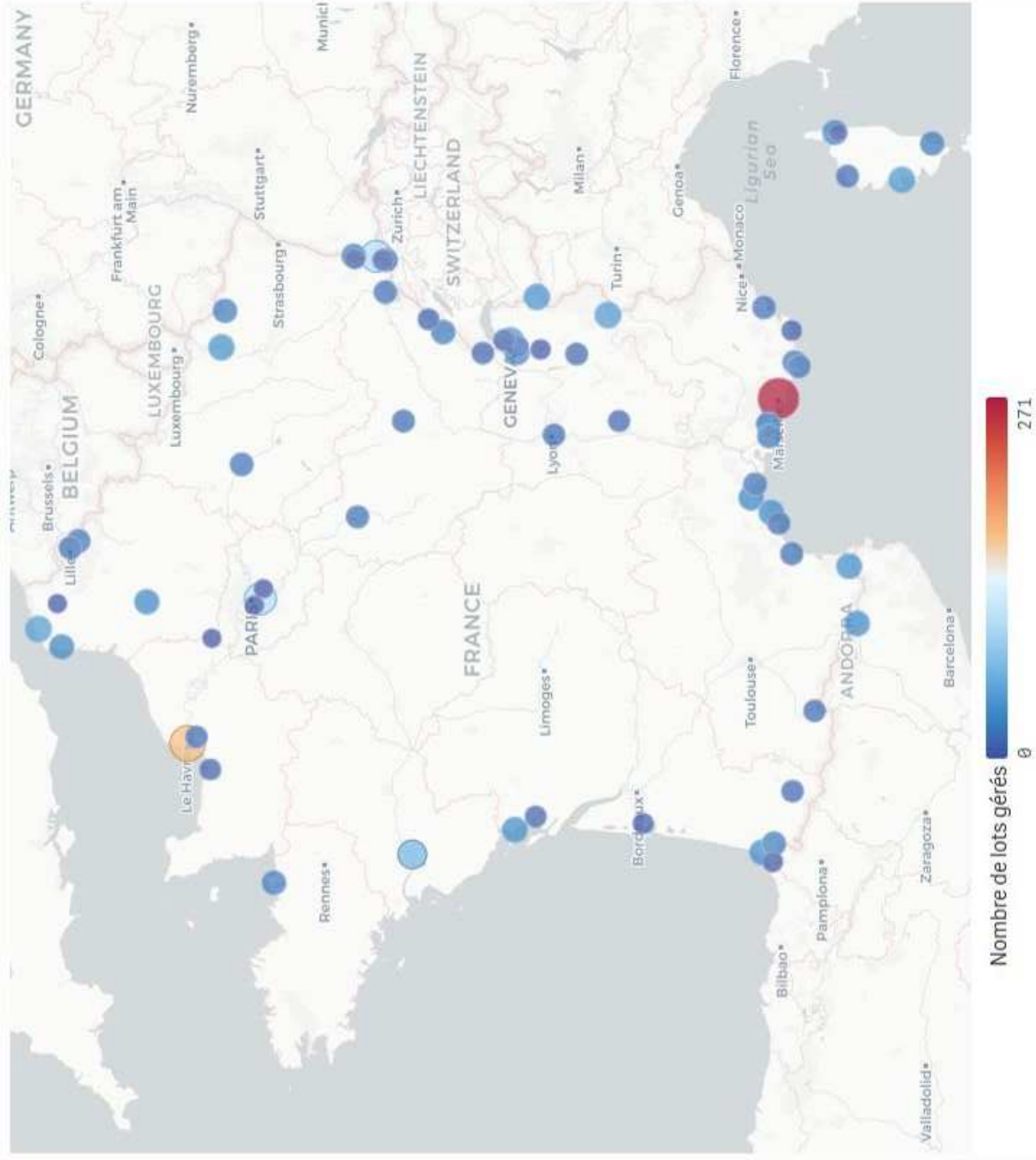
ensemble du parc

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – ensemble du parc																
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve et ex-conjoints	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	116	63	54,31%	3	20	3	1	0	2	29	25,00%	92	79,31%	9	0	15
DIJON	91	44	48,35%	0	10	3	3	1	3	20	21,98%	64	70,33%	0	0	27
CORSE	102	60	58,82%	14	5	0	0	0	9	28	27,45%	88	86,27%	0	1	13
GUADELOUPE	51	40	78,43%	3	3	0	0	0	0	6	11,76%	46	90,20%	0	0	5
GUYANE	74	66	89,19%	0	0	0	1	0	0	1	1,35%	67	90,54%	0	0	7
IDF-LA REUNION	842	595	70,67%	1	6	0	0	2	1	10	1,19 %	605	71,85%	165	0	72
LILLE	219	111	50,68%	0	2	1	11	5	7	26	11,87%	137	62,56%	0	0	82
LYON	335	209	62,39%	0	7	3	0	2	3	15	4,48%	224	66,87%	44	3	64
MÉDITERRANÉE	465	208	44,73%	21	61	10	19	26	1	138	29,68%	346	74,41%	0	11	108
MARTINIQUE	14	13	92,86%							0	0,00%	13	92,86%	1	0	0
METZ	225	83	36,89%	10	13	4	0	2	4	33	14,67%	116	51,56%	0	9	100
MONTPELLIER	183	128	69,95%	0	12	0	0	4	6	22	12,02%	150	81,97%	0	1	32
NANTES	139	94	67,63%	4	10	1	3	0	1	19	13,67 %	113	81,29%	0	0	26
ROUEN	190	108	56,84%	5	5	0	12	6	7	35	18,42%	143	75,26%	3	0	44
TOTAL GÉNÉRAL	3046	1822	59,82 %	61	154	25	50	48	44	382	12,54 %	2204	72,36 %	222	25	595

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc domanial															
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	93	49	52,69%	3	20	3	1		2	29	25,00%	78	83,87%	0	15
DIJON	90	43	47,78%		10	3	3	1	3	20	21,98%	63	70,00%	0	27
CORSE	102	60	58,82%	14	5				9	28	27,45%	88	86,27%	1	13
GUADELOUPE	41	35	85,37%	1	2					3	7,32%	38	92,68%	0	3
GUYANE	74	66	89,19%				1			1	1,35%	67	90,54%	0	7
IDF-LA REUNION	100	91	91,00%	1				2	1	4	4,00 %	95	95,00 %	0	5
LILLE	180	77	42,78%		2	1	8	5	7	23	12,78%	100	55,56%	0	80
LYON	262	182	69,47%		7	3		2	3	15	4,48%	197	75,19%	3	62
MÉDITERRANÉE	419	162	38,66%	21	61	10	19	26	1	138	29,68%	300	71,60%	11	108
MARTINIQUE	10	10	100,00%							0	0,00%	10	100,00%	0	0
METZ	225	83	36,89%	10	13	4		2	4	33	14,67%	116	51,56%	9	100
MONTPELLIER	183	128	69,95%		12			4	6	22	12,02%	150	81,97%	1	32
NANTES	126	82	65,08%	4	9	1	3		1	18	14,29 %	100	79,37 %	0	26
ROUEN	169	90	53,25%	5	5		12	6	7	35	18,42%	125	73,96%	0	44
TOTAL GÉNÉRAL	2074	1158	55,83 %	59	146	25	47	48	44	369	17,79 %	1527	73,63 %	25	522

locatif

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc locatif															
CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Logements vacants
BAYONNE	23	14	59,09%									14	60,87%	9	
DIJON	1	1	100,00%									1	100,00%		
CORSE												0			
GUADELOUPE	10	5	50,00%	2	1					3	30,00%	8	80,00%		2
GUYANE	0											0			
IDF-LA REUNION	742	504	67,92%		6					6	0,81 %	510	68,73%	165	67
LILLE	39	34	87,18%				3			3	11,87%	37	94,87%		2
LYON	73	27	36,99%									27	36,99%	44	2
MÉDITERRANÉE	46	46	100,00%									46	100,00%		
MARTINIQUE	4	3	75,00%									3	75,00%	1	
METZ	0											0			
MONTPELLIER	0											0			
NANTES	13	12	92,31%		1					1	7,69 %	13	100,00%	0	0
ROUEN	21	18	85,71%									18	85,71%	3	0
TOTAL GÉNÉRAL	972	664	68,31 %	2	8	0	3	0	0	13	1,34 %	677	69,65 %	222	73



CTM/ST	Statut patrimonial	Résidences	Nombre de logements
BAYONNE	L	Ax-les-Thermes (Saint Roch)	5
BAYONNE	L	Hendaye "Hapéténia"	17
BAYONNE	L	Muret	1
BAYONNE	D	Anglet	35
BAYONNE	D	Arès	6
BAYONNE	D	Cambo	24
BAYONNE	D	Ciboure Socoa	4
BAYONNE	D	Gaud	12
BAYONNE	D	Oloron Ste Marie	12
BAYONNE			116
DIJON	L	LAMBALLE	1
DIJON	D	DIJON	15
DIJON	D	AUXERRE	16
DIJON	D	DELLE	16
DIJON	D	MORTEAU	9
DIJON	D	PONTARLIER	24
DIJON	D	LES ROUSSES	10
DIJON			91
CORSE	D	AJACCIO	40
CORSE	D	BASTIA	30
CORSE	D	CALVI	12
CORSE	D	PORTO-VECCHIO	20
CORSE			102
GUADELOUPE	L	SAINT-MARTIN	10
GUADELOUPE	D	BAIMBRIDGE	30
GUADELOUPE	D	DESHAIES	7
GUADELOUPE	D	GOSIER	4
GUADELOUPE			51
GUYANE	D	CAYENNE	30
GUYANE	D	KOUROU	16
GUYANE	D	SAINT-LAURENT	13
GUYANE	D	SAINT-GEORGES	15
GUYANE			74
IDF	D	L HAY LES ROSES	100
IDF	L	BOULOGNE BILLANCOURT	1
IDF	L	CHAMBOURCY	1
IDF	L	CLAYE SOUILLY	4
IDF	L	COURBEVOIE	18
IDF	L	DAMMARTIN EN GEOLE	4
IDF	L	GENTILLY	2
IDF	L	IVRY	4
IDF	L	LE MESNIL AMELOT	10
IDF	L	LIMEIL BREVANNES	90
IDF	L	LOUVRES	24

IDF	L	LOUVRES L OSERAIE	2
IDF	L	MONTREUIL DEUX COMMUNES	2
IDF	L	MONTREUIL RÉVOLUTION	6
IDF	L	NEUILLY SUR SEINE	22
IDF	L	OSNY	19
IDF	L	PANTIN	15
IDF	L	I3F MELANGE	15
IDF	L	PARIS 9	21
IDF	L	PARIS 11	15
IDF	L	PARIS 12 REUILLY	13
IDF	L	PARIS 13	14
IDF	L	PARIS 15	7
IDF		PARIS 15 COTENTIN	1
IDF	L	PARIS 17 BATIGNOLLES	15
IDF	L	PARIS 19	5
IDF	L	PARIS 19 ARDENNES	3
IDF	L	PARIS 19 BOURET	1
IDF	L	PARIS 19 RUE DE THIONVILLE	25
IDF	L	PARIS19 ZAC MAC DONALD	4
IDF	L	PARIS 19 RUE BOLIVAR	1
IDF	L	PARIS 20	10
IDF	L	RUNGIS 1	1
IDF	L	RUNGIS 2	9
IDF	L	RUNGIS NOTRE DAME	8
IDF	L	SAINT DENIS	5
IDF	L	ST GERMAIN EN LAYE	2
IDF	L	SARCELLES	37
IDF	L	SURVILLIERS	7
IDF	L	TREMBLAY 1	56
IDF	L	TREMBLAY 2	143
IDF	L	TREMBLAY 3	51
IDF	L	VILLIERS LE BEL	37
IDF	L	MESNIL AMELOT	5
IDF	L	CHELLES	1
IDF	L	VILLEPARIS	2
IDF	L	COUBRON	2
LA REUNION	L	LA POSSESSION	1
LA REUNION	L	ST DENIS	1
IDF-LA REUNION			842
LILLE	L	Blériot	31
LILLE	L	Calais - Nouvelle France	8
LILLE	D	Amiens	24
LILLE	D	Boulogne	30
LILLE	D	Calais-Nord	38
LILLE	D	Cysoing	20
LILLE	D	Mons-en-Baroeul (Mons-CILOF)	16
LILLE	D	Risquons-tout - Neuville-en-Ferrain	6
LILLE	D	Rosendael	45

LILLE	D	Saint-Omer	1
LILLE			219
LYON	L	Bellegarde (Chatillon-en-Michaille)	12
LYON	L	BOUVIER (Saint-Julien-en-genevois)	21
LYON	L	CHANDIOTS (Clermont-Ferrand)	1
LYON	L	DIVONNE II	1
LYON	L	HERIDEAUX (Lyon)	8
LYON	L	LE TETRAS (Annemasse)	5
LYON	L	LES REMPARTS (Clermont-Ferrand)	1
LYON	L	ORNEX	15
LYON	L	SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRES	2
LYON	L	SAINT-PRIEST	1
LYON	L	SATOLAS 2	3
LYON	L	SATOLAS 3	1
LYON	L	SATOLAS 4	1
LYON	L	VALLIER (Grenoble)	1
LYON	D	FERNEY	40
LYON	D	CORNIERES (Ville-la-Grand)	40
LYON	D	THAIRY (Saint-Julien-en-genevois)	24
LYON	D	GEX	20
LYON	D	COLLONGES	12
LYON	D	VEIGY	10
LYON	D	PERLY (Saint-Julien-en-genevois)	1
LYON	D	COTEAU (Annecy)	4
LYON	D	ROMANS	10
LYON	D	SMITH (Lyon)	13
LYON	D	CHAMONIX	36
LYON	D	MONTMELIAN	12
LYON	D	MODANE Bellevue	20
LYON	D	MODANE Cilof	20
LYON			335
MÉDITERRANÉE	L	Avignon	7
MÉDITERRANÉE	L	Menton L'Annonciade	19
MÉDITERRANÉE	L	Saint Victoret	13
MÉDITERRANÉE	L	St-Laurent-du-Var-Clos-d'Agrimont	5
MÉDITERRANÉE	L	Sainte-Maxime	2
MÉDITERRANÉE	D	Breil Burdanche	8
MÉDITERRANÉE	D	Fréjus	18
MÉDITERRANÉE	D	Golfe Juan	3
MÉDITERRANÉE	D	La Joliette	255
MÉDITERRANÉE	D	La-Seyne-sur-mer	12
MÉDITERRANÉE	D	Le Lavandou	4
MÉDITERRANÉE	D	Les Salins d'Hyères	10
MÉDITERRANÉE	D	Menton Val du Carei	43
MÉDITERRANÉE	D	Port de Bouc	24
MÉDITERRANÉE	D	Port Saint Louis	22

MÉDITERRANÉE	D	Toulon	20
MÉDITERRANÉE			465
MARTINIQUE	L	CLAIRIERE FORT DE FRANCE	4
MARTINIQUE	D	TRINITE LES RAISINIERS	10
MARTINIQUE			14
METZ	D	Bantzenheim	4
METZ	D	Chalampé	24
METZ	D	Châlons en Champagne	20
METZ	D	Hagenthal	8
METZ	D	Leymen	16
METZ	D	Pavillon ISL	1
METZ	D	Saint Avoild	24
METZ	D	Saint-Louis ancien	36
METZ	D	Saint-Louis CILOF	56
METZ	D	Woippy	36
METZ			225
MONTPELLIER	D	AGDE 1	12
MONTPELLIER	D	AGDE 2	3
MONTPELLIER	D	BOURG-MADAME	32
MONTPELLIER	D	LA GDE MOTTE	20
MONTPELLIER	D	LE BOULOU	36
MONTPELLIER	D	MONTPELLIER	30
MONTPELLIER	D	NARBONNE	16
MONTPELLIER	D	SETE	34
MONTPELLIER			183
NANTES	D	Nantes	59
NANTES	D	Saint Malo	24
NANTES	L	BREST KERHALLET	1
NANTES	L	LANNION	1
NANTES	L	LORIENT KERSAB.	2
NANTES	L	RENNES	5
NANTES	L	VANNES	1
LA ROCHELLE ENBD	L	La Rochelle quartier Mireuil	2
LA ROCHELLE ENBD	L	Poitiers	1
LA ROCHELLE ENBD	D	La Rochelle (bât A et B)	34
LA ROCHELLE ENBD	D	Roche fort	9
NANTES			139
ROUEN	L	Canteleu	15
ROUEN	L	Cherbourg	1
ROUEN	L	Hérouville	5
ROUEN	D	Honfleur	10
ROUEN	D	Le Havre	153
ROUEN	D	Ouistreham	6
ROUEN			190
TOTAL GÉNÉRAL			3046